

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2016

Les données de provenance des collections des bibliothèques

Claire Josserand

Sous la direction de Martine Poulain

Conservatrice générale des bibliothèques honoraire, chercheuse associée au Centre Gabriel Naudé (enssib) et à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

Résumé :

D'où proviennent les documents qui constituent les bibliothèques ? Cette question, longtemps ignorée, est devenue depuis quelques années un sujet d'actualité. La provenance est essentielle pour la connaissance de l'histoire des collections, les chercheurs et pour le grand public. Cantonnée le plus souvent aux fonds patrimoniaux, cette donnée historique et contextuelle constitue un enjeu pour les bibliothèques et gagnerait à concerner l'ensemble des collections.

Descripteurs :

Livres -- Provenance

Livres -- Marques de propriété

Bibliothèques -- histoire des collections

Abstract :

What is the provenance of collections constituting the Libraries ? This question that has been ignored during years, is nowadays a new topic. The provenance of the collections is essential for the knowledge of the history of collections, for researchers and for the public. Confined very often to heritage funds, this historical and contextual data is an issue for libraries and must be extended to all collections.

Keywords :

Books -- Provenance

Books -- Marks of ownership

Libraries – History of collections

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION	9
LES ENJEUX DU SIGNALEMENT SYSTÉMATIQUE DE LA PROVENANCE DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES.....	11
Définition de la provenance : présentation matérielle et typologie.....	11
<i>La provenance : définitions et enjeux</i>	<i>11</i>
<i>La mention de provenance souvent absente ou lacunaire ne concerne qu'un type de collections</i>	<i>14</i>
<i>L'importance d'étendre le concept à tous les documents</i>	<i>15</i>
Un intérêt récent en bibliothèque mais circonscrit aux fonds anciens, rares et précieux	19
<i>Un domaine d'investigation récent en France</i>	<i>19</i>
<i>Les réalisations à l'étranger</i>	<i>24</i>
<i>Les instances internationales : le CERL et l'IFLA.....</i>	<i>27</i>
Le signalement de la provenance des collections : une pratique théoriquement acquise dans les musées	29
<i>Le signalement des collections de musées : pratiques et réglementation</i>	<i>29</i>
<i>Les bases des collections de musées : la diffusion des données de provenance</i>	<i>32</i>
<i>Les grands enjeux autour des données de provenance dans les musées</i>	<i>33</i>
La nécessité de développer l'histoire des collections en bibliothèque. 35	
ÉTAT DES LIEUX : LA PROVENANCE DES COLLECTIONS EN BIBLIOTHÈQUE.....	38
Une mention presque toujours absente des catalogues et des bases de données.....	38
<i>Quelques données chiffrées sur la provenance dans les catalogues collectifs</i>	<i>38</i>
<i>Les ressources disponibles : quels supports et quelles pratiques ?</i>	<i>41</i>
<i>Des pratiques professionnelles pas toujours efficaces</i>	<i>43</i>
Des données dispersées : l'enjeu de l'interopérabilité.....	45
<i>Évolutions et changements dans l'histoire des catalogues</i>	<i>45</i>
<i>Une dispersion des ressources : une multiplicité d'initiatives propres à chaque établissement</i>	<i>48</i>
<i>La reprise des données anciennes : la rétroconversion.....</i>	<i>49</i>
Mettre en place des recommandations pour la structuration et l'interrogation des données	50
<i>Rendre possible l'interrogation conjointe de ces ressources : l'interopérabilité</i>	<i>50</i>

<i>La nécessité d'un vocabulaire commun et de normes</i>	51
<i>Quelques pistes de réflexion</i>	52
LES DONNÉES DE PROVENANCE EN BIBLIOTHÈQUE : PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES	58
Sensibiliser les professionnels des bibliothèques	58
<i>La formation des professionnels des bibliothèques : nouvelles compétences et nouvelles pratiques ?</i>	58
<i>La provenance : un outil potentiel de gestion au quotidien des collections</i>	59
<i>La nécessaire collaboration entre les bibliothécaires et les chercheurs</i>	60
La recherche appliquée aux provenances	61
<i>La reconstitution de bibliothèques dispersées</i>	62
<i>Circulation des livres, Circulation des idées</i>	65
<i>L'histoire culturelle envisagée à travers les usages et les pratiques de lecture</i>	68
Valorisation des provenances, médiation des collections : sensibiliser les publics	70
<i>Dispositifs de médiation à destination de tous les publics</i>	70
<i>La mise en espace des collections : l'exemple de Troyes et la bibliothèque de Clairvaux</i>	72
Au-delà de l'objet livre : les données de provenance et le numérique	74
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	81
ANNEXES	95
TABLE DES MATIERES	145

Sigles et abréviations

- AAM : American Alliance of Museums
- ABES : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur
- AFNOR : Agence Française de NORmalisation
- BBF : Bulletin des Bibliothèques de France
- BIBLISSIMA : Bibliotheca bibliothecarum novissima
- BM : Bibliothèque municipale
- BnF : Bibliothèque nationale de France
- CALAMES : Catalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur.
- CCFr : Catalogue Collectif de France
- CERL : Consortium of European Research Libraries
- CILIP : Chartered Institute of Library and Information Professionals
- CSNC : Commission Scientifique Nationale des Collections
- EAD : Encoded Archived Description (Description archivistique encodée)
- EQUIPEX : Équipement d'Excellence
- ICOM : International Council Of Museum
- IdRef : Identifiants et Référentiels
- IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions)
- INHA : Institut National d'Histoire de l'Art
- INP : Institut National du Patrimoine
- IRHT : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes
- LIBER : Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche
- MARC : Machine Readable Cataloguing (Catalogage lisible en machine)
- MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
- MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- MNAM : Musée National d'Art Moderne
- MNR : Musées Nationaux Récupération
- OPAC : Online Public Access Catalog
- RBMS IFLA : Rare Books and Manuscripts Section de l'IFLA
- SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque
- SUDOC : Système Universitaire de DOCumentation
- UNIMARC : Universal Machine-Readable Cataloguing (Catalogage universel lisible en machine)
- VIAF : Virtual International Authority File (Fichier virtuel international d'autorités)

INTRODUCTION

« The bibliographer's ideal would be to compel each and every volume to tell its own history. »¹ Seymour de Ricci

Souvent méconnues, parfois simplement ignorées, les données de provenance des collections des bibliothèques constituent néanmoins un enjeu important. D'où viennent les documents qui constituent les fonds actuels des bibliothèques municipales et universitaires ? Cette question est loin d'être résolue. Pourtant, la provenance a des incidences notamment sur la valeur et l'intérêt d'un ouvrage ou d'une œuvre d'art :

« La qualité de la provenance d'une œuvre d'art peut faire une différence considérable sur sa valeur artistique et culturelle. Cette qualité se juge sur le degré de certitude de l'origine, le statut des anciens propriétaires, et par la force de la documentation [...]»²

Au-delà de ces considérations de valeur, cette notion est incontournable car elle est en lien avec l'histoire des bibliothèques et des collections : « L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert », affirmait Malraux. Faut-il le croire ? La transmission est une part de notre métier, et notre devoir ».³ En bibliothèque, la provenance ne doit pas être cantonnée aux documents patrimoniaux mais intéresser tout type de collections. Cette indication historique est mentionnée dans les données d'exemplaires qui n'ont cessé de se préciser depuis plusieurs décennies dans les catalogues. La connaissance des provenances est utile à trois niveaux : du point de vue administratif, elle renseigne sur le statut du document ; du point de vue de la recherche, elle est un outil de réflexion multiple ; d'un point de vue des collections, elle en améliore la connaissance, contribue à l'histoire des bibliothèques et peut être un outil de leur valorisation auprès du public. Elle présente également un intérêt certain pour la protection et la sécurité des collections.

Malgré l'enjeu constitué par les données de provenance, force est de constater que les catalogues des bibliothèques contiennent encore trop peu ce type d'informations. Elles sont presque toujours réservées aux documents les plus anciens, rares et précieux. Peu d'ouvrages modernes voient leur provenance renseignée. Autre constat, d'ordre personnel cette fois-ci, effectué lors de travaux de recherche et de traitement de fonds de bibliothèque : la provenance des documents n'est presque jamais précisée sur la notice. Ainsi, la recherche de l'origine de ces documents et de leur parcours historique demande toujours un temps d'investigation important ; ces données, qui constituent leur mémoire, n'ayant pas été consignées au moment de leur entrée dans la collection publique.

Dans un article du *Bulletin des bibliothèques de France*, à propos des livres spoliés durant la Seconde Guerre mondiale, Martine Poulain évoque également la

¹ Seymour de Ricci, *English collectors of books and manuscripts (1530-1930) and their marks of ownership*, Cambridge: Cambridge University Press, 1930, p.3.

² Source : Wikipédia, article « provenance », consulté le 23 décembre 2015, disponible sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/Provenance>.

³ Yves Alix, « À la conquête du patrimoine », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 2008, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0001-001>.

nécessité de connaître l'histoire des collections, ainsi que la nécessité de la transmission de la mémoire des livres, et à travers eux celle des bibliothèques.

« Les mentions de provenance sont essentielles à la connaissance des collections des bibliothèques. Ne serait-ce que pour honorer les donateurs. Or, malgré le souci des responsables des fonds patrimoniaux, il n'est malheureusement pas rare que les bibliothèques ignorent comment telle collection, tel document, sont arrivés jusqu'à elle. Comment comprendre une telle négligence, alors que les informations à consigner au moment de la transmission sont minimales ?

Analysées, elles forment pourtant la base de l'histoire des collections et du lien de la bibliothèque avec son tissu social. [...] Perdant la mémoire de l'origine des textes, elle perd aussi celle des hommes qui s'y sont attachés. »⁴

Cette étude souhaite dresser un état des lieux des provenances : sous quelle forme et sous quelle quantité on les trouve. Quelles sont les collections concernées ? L'objectif est également de démontrer que ces données représentent un enjeu pour les bibliothèques et qu'elles concernent toutes les collections. Leurs implications, tant en interne qu'en externe, sont multiples. Ces données intéressent autant les chercheurs que le grand public.

⁴ Martine Poulain, « De mémoire de livres : des livres spoliés durant la Seconde Guerre mondiale déposés dans les bibliothèques : une histoire à connaître et à honorer », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, janvier 2015, p.176.

LES ENJEUX DU SIGNALEMENT SYSTÉMATIQUE DE LA PROVENANCE DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

DEFINITION DE LA PROVENANCE : PRESENTATION MATERIELLE ET TYPOLOGIE

La provenance : définitions et enjeux

*Un concept issu de la tradition bibliophile et du monde de l'art
pour qualifier l'ancien possesseur*

Peu de dictionnaires fournissent une définition détaillée de la notion de « provenance ». Les encyclopédies anglaises proposent les définitions les plus complètes, comme le *Grove Dictionary of art* ou l'*Oxford English Dictionary*. L'article « Provenance » rédigé par l'historien de l'art et directeur de musée anglais, Michael Jaffé, propose même un historique de la notion.⁵ C'est l'encyclopédie en ligne Wikipédia⁶ qui, dans sa version anglaise, donne la définition la plus détaillée :

« Provenance (from the French « provenir », "to come from"), is the chronology of the ownership, custody or location of a historical object. The term was originally mostly used in relation to works of art, but is now used in similar senses in a wide range of fields, including archaeology, palaeontology, archives, manuscripts, printed books, and science and computing. The primary purpose of tracing the provenance of an object or entity is normally to provide contextual and circumstantial evidence for its original production or discovery, by establishing, as far as practicable, its later history, especially the sequences of its formal ownership, custody, and places of storage. The practice has a particular value in helping authenticate objects. Comparative techniques, expert opinions, and the results of scientific tests may also be used to these ends, but establishing provenance is essentially a matter of documentation. »

Dans le monde du livre et des bibliothèques, c'est une fois de plus en Grande-Bretagne qu'on va trouver le plus de réflexions mais le terme y est souvent synonyme d'« ownership », ce qui associe la provenance à l'histoire de la possession du livre.⁷ En France, la définition du terme est souvent associée à la « marque de provenance » et on trouve peu de définitions isolées. Le *Dictionnaire encyclopédique du Livre* propose la définition suivante de l'expression « marque de provenance » :

⁵ Le Grove Art est disponible sur http://www.oxfordartonline.com/public/book/oa_o_gao.

⁶ Article « Provenance », Wikipédia, disponible sur <https://en.wikipedia.org/wiki/Provenance>.

⁷ « The term provenance can be defined at a number of levels, broadly speaking, it denotes the history of ownership. » Ann Matheson, « Opening address » in *Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage*, CERL Papers, V, 2005, p.xi.

« Signe ou trace que porte un livre et qui permet d'en identifier l'un des anciens possesseurs ou le possesseur actuel (que celui-ci ait recherché ou non une telle identification) ».⁸

Cette définition est insatisfaisante car elle réduit la provenance à une marque matérielle sur l'objet livre. Il faut donc s'extraire du monde des bibliothèques pour vraiment comprendre l'intérêt de la notion et l'élargir. La provenance est une question abordée depuis plus longtemps dans les musées, les archives et le marché de l'art parce qu'elle permet le plus souvent la mise en valeur des collections. Dans le monde des bibliothèques, elle reste marginale car elle souvent cantonnée à certains fonds anciens, rares et précieux. Dans le contexte de la bibliophilie et des collections d'art, la provenance est souvent inscrite sur les notices d'œuvres comme un gage d'authenticité. Le plus souvent, on associe une idée de valeur et de rareté à cette notion. Ainsi, sur le blog des bibliothèques et des archives du Canada, la provenance est l'un des éléments identifiés comme permettant de donner de la rareté à un livre, au même titre que son état de conservation, son caractère précieux ou encore son âge :

« La provenance d'un livre est son histoire : elle nous informe sur son origine et ses propriétaires. À titre d'exemple, un livre qui a déjà appartenu à une personne célèbre peut avoir une valeur ajoutée, particulièrement si son propriétaire l'a signé ou a écrit des notes dans les marges. »⁹

On peut donc définir la provenance comme toute trace sur un livre ou en dehors de celui-ci fournissant la preuve contextuelle et circonstancielle de sa production d'origine ou de sa découverte, et permettant de retracer, autant que possible, son histoire, en particulier les séquences de son appropriation formelle. Enfin, la provenance permet de fournir à une œuvre matérielle « son historique et ainsi authentifier son originalité, établir sa propriété et sa légalité ».¹⁰

Pour une typologie des provenances

Les provenances se présentent sous des formes multiples. Il a semblé nécessaire d'en établir une typologie assez complète mais non exhaustive. Il s'agit avant tout ici d'aborder leur diversité.

On peut classer les provenances en plusieurs catégories, en fonction de leur emplacement. Les données de provenance se situent le plus souvent sur les documents eux-mêmes et sont de l'ordre de la bibliographie matérielle : on les appelle alors « marques de provenance ». La provenance est généralement déduite de la matérialité de l'objet, on peut dire qu'elle est apparente ou interne au document. Il s'agit alors d'une inscription manuscrite ou imprimée, d'une marque ou encore d'une image sur le document lui-même qu'on appelle alors « particularités d'exemplaire ». On peut citer par exemple les ex-libris, les ex-dono, les marques de censure, les annotations manuscrites, les estampilles.¹¹

⁸ *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, Paris : éditions du Cercle de la librairie, 2002-2011.

⁹ Article « De notre chambre forte des livres rares : Qu'est-ce qui rend un livre rare? », le blogue de Bibliothèque et Archives Canada (BAC), septembre 2013, disponible sur <http://ledecoublogue.com/2013/09/05/de-notre-chambre-forte-des-livres-rares-quest-ce-qui-rend-un-livre-rare/>.

¹⁰ L'article Wikipédia « Provenance » est disponible sur <https://en.wikipedia.org/wiki/Provenance>.

¹¹ Pour les définitions de ces termes, consulter le glossaire en ligne disponible sur http://www.bibliotheque-institutdefrance.fr/ftp/provenances/description_typologie.php.

Chacun de ces types de marques peut lui aussi se présenter sous diverses formes. Si l'on considère par exemple, les ex-libris, qui marquent la propriété d'une personne physique ou morale, on se rend compte qu'ils peuvent se présenter de façon multiple : manuscrits, imprimés, gravés, dessinés ou encore sous la forme de tampons, etc.¹² La reliure, lorsqu'elle est marquée par des fers et comprend des armoiries, peut appartenir à cette catégorie de provenance dite apparente ou interne.¹³

Parfois, ces données sont présentes en dehors du document, sur un autre support : la mention peut, par exemple, figurer sur les inventaires ou les registres des entrées. Les archives produites par les bibliothèques sont souvent riches d'enseignements : registres, inventaires, procès-verbaux de dons, conventions de dépôts, etc. Il en est de même des fonds spécifiques tels que les catalogues de ventes, les catalogues des collectionneurs et les catalogues de libraires.¹⁴ On peut qualifier ce type de provenances comme étant externe car en-dehors des documents, par opposition aux marques de provenance, qui se manifestent matériellement sur les ouvrages.

Les données de provenance peuvent être explicites dans le cas où la mention apparaît clairement. Il n'est alors pas nécessaire de faire des recherches pour vérifier l'appartenance de l'ouvrage. Lorsque la donnée de provenance est écrite nulle part explicitement, elle peut être soit déduite, soit induite par le recoupement de plusieurs informations. Dans le cas où l'on a affaire à des armoiries ou des blasons, un effort de lecture et de déchiffrement supplémentaire est nécessaire en ayant recours à l'héraldique.¹⁵ Autre cas de figure : qu'elle soit clairement lisible ou non, la provenance peut renvoyer à une personne célèbre bien identifiée ou à une personne inconnue non identifiée. Enfin, la provenance peut également renvoyer à une zone géographique ou à une période historique. C'est parfois le cas pour un manuscrit médiéval, l'auteur demeurant anonyme, l'origine du lieu de création pouvant être induite par recoupement stylistique.

On peut établir une autre distinction entre la provenance renvoyant à une personne privée à qui le livre a appartenu et celle qui renvoie à l'entrée du livre dans une bibliothèque publique. Ainsi, un ouvrage peut comporter plusieurs marques : celle d'un ancien possesseur privé, puis l'estampille de la bibliothèque publique qu'il a intégrée par la suite. Les ouvrages peuvent donc contenir plusieurs marques de possession qui sont autant de traces du parcours de l'ouvrage qui est passé de main en main au fil du temps. La provenance renvoie à deux temporalités différentes : une durée – celle de l'usage et de la succession des possesseurs dans le temps – et une date – celle du point d'entrée de l'ouvrage dans une collection publique.

A travers ce rapide tour d'horizon des différents types de provenance, on peut noter leur extrême diversité. Elles se présentent sous des techniques très

¹² Pour une définition plus complète des différents ex-libris : voir l'exposition « Traces ex-libris de la Bibliothèque Diderot de Lyon » présentée en novembre et décembre 2015 ou encore le guide complet de Germaine Meyer-Noirel *Répertoire Général Des Ex-Libris Français Des Origines À L'époque Moderne : 1496-1920*, daté de 2003.

¹³ On peut consulter par exemple : Fabienne Le Bars, *Reliures françaises soignées et courantes (mi-XV^e siècle - XIX^e siècle) : éléments d'identification*, dans : Dominique Coq, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2012, p. 80–93.

¹⁴ Voir la base de données d'Annie Charon *Esprit des livres « Catalogues de vente de bibliothèques de l'époque moderne - Manuscrits mis en vente »* disponible sur <http://elec.enc.sorbonne.fr/cataloguevente/intro.php>.

¹⁵ Voir Christophe Vellet : « Héraldique, Identification, et description des marques de provenances », 2014, disponible sur <http://www.bibliopat.fr/provenances/heraldique-pour-tous-figures-et-principes-elementaires>.

diverses : manuscrites, imprimées, dessinées, etc. Pour leur lecture et leur compréhension, il est presque toujours nécessaire de consulter des guides, des répertoires et des manuels.¹⁶ Toutes les provenances renvoient à une relation entre un objet et une personne physique ou morale. Elles ne sont pas nécessairement l'expression d'un possesseur, elles peuvent également renvoyer à un dédicataire, un donateur, un commanditaire et un destinataire.¹⁷

La mention de provenance souvent absente ou lacunaire ne concerne qu'un type de collections

La pratique de la recherche des provenances a d'abord concerné les livres anciens et précieux, qui ont parfois un statut similaire à celui d'objets d'art dans les collections des bibliothèques. Ce sont des ouvrages exceptionnels, qui ont fait l'objet en premier lieu d'une prise en compte de la provenance, notamment lorsque l'ancien possesseur est une personne publique célèbre : un grand écrivain, un roi de France, etc. Dans les bibliothèques, d'une manière générale, seules certaines provenances ont suscité l'intérêt et ont été perçues comme dignes d'étude ou de mention, comme l'évoque Monique Hulvey dans l'un de ses articles :

« Over the last decades, provenance information has received a growing attention from the library world. However this attention has not been a constant and regular tradition, but on the contrary has been subjected to many different levels of treatment. The reasons for such a lack of uniformity are also diverse, reflecting local circumstances and limits, focus on specific collections, after the most prestigious or important one according to the time period, the means affected to cataloguing and the policies of a given library. »¹⁸

En effet, si cette pratique de mention des provenances est depuis longtemps établie pour les manuscrits anciens, les livres imprimés n'ont quant à eux pas bénéficié des mêmes marques d'attention. Parmi ces derniers, seuls les incunables ont parfois fait l'objet d'une recherche. Or, cette pratique ne concerne qu'un nombre réduit de fonds, c'est ce que rappelle Ursula Baurmeister dans un article de 1997 :

« The systematic notation of copy-specific information and particularly provenances of printed books seems to have been neglected, if not to say ignored, by French librarians until relatively recent times. The numerous catalogues of French provincial libraries published in the second half of the nineteenth century mention provenances only very rarely. Catalogues of incunables are an exception here [...]. The situation is completely different for the manuscripts: in the Catalogue général des manuscrits des

¹⁶ Voir la bibliographie complète de Lionel Chenédé qui recense toutes les sources nécessaires pour la lecture des provenances « Marques de provenance : webographie et bibliographie », datée du 12 juin 2015, disponible sur <http://www.bibliopat.fr/provenances/des-ressources-par-centaines>.

¹⁷ Voir Monique Hulvey : « Expressions de Provenance fréquemment utilisées par les anciens possesseurs » et « Provenance : Principales relations explicites ou déduites des marques » disponibles sur <http://www.bibliopat.fr/provenances/description-et-signalement-des-provenances-propositions-pour-une-methodologie-commune>.

¹⁸ Monique Hulvey, « Provenance Studies in a European Context: re-defining the history of the collections of the Bibliothèque municipale de Lyon », *Katalogisierung mittelalterlicher Handschriften in internationaler Perspektive*, journée d'étude « Handschriftenbearbeitertagung », dans *Beiträge zum Buch- und Bibliothekswesen*, vol. 53, Harraowitz Verlag, Wiesbaden, 2007, p. 145.

bibliothèques publiques, which began publication in 1849, provenances are indicated and also appear in the index. »¹⁹

Très souvent, lorsqu'on aborde les collections du XIX^e siècle - encore négligées par les catalogues informatisés - les mentions de provenance disparaissent des notices. De même, la démarche est presque toujours absente pour les collections courantes et actuelles.

Dans la sphère des collections privées et des amateurs de livres anciens, la provenance a souvent fait l'objet d'une attention particulière, notamment pour les reliures et les ex-libris. Ces derniers, collectionnés par certains bibliophiles du XIX^e siècle en raison de leur fonction de représentation sociale, s'éloignent alors de leur fonction première de marque de possession. En outre, la provenance d'un document a été parfois considérée comme un pedigree, au sens où une lignée de possesseurs permettait d'attester de l'origine et de la rareté du document, augmentant de cette façon son prix sur le marché de l'art. Les catalogues de ventes de livres anciens sont, à ce titre, significatifs car ils recensent des bibliothèques privées juste avant leur dispersion, mettant en valeur la personnalité d'un collectionneur.²⁰

Le CERL résume très bien le parcours de la notion de provenance d'abord réservée aux bibliophiles initiés, ensuite considérée sous un angle bibliographique et historique, pour enfin être étendue à toutes les collections :

« Interest in provenance information goes in and out of fashion. Once it was a bibliophilic interest concerned with authors' association copies and books belonging to great men. Following the rise of the history of the book in the 1980s and 1990s, provenance studies have become an important ingredient in the work of social and cultural historians dealing with questions of readership and literacy. The ownership of books by craftsmen and women is now as significant as that of kings and archbishops. »²¹

Que ce soit dans la sphère privée des collectionneurs ou dans la sphère publique des collections institutionnelles, l'approche demeure sélective et limitée à certains documents.

L'importance d'étendre le concept à tous les documents

L'élargissement de la notion : une vision extensive

Le présent mémoire souhaite montrer l'importance de dépasser l'idée selon laquelle les provenances n'ont d'intérêt que pour les documents des fonds patrimoniaux. Il a pour ambition de démontrer qu'on aurait bénéficié d'appliquer cette notion pour tous les documents conservés en bibliothèque indépendamment de leur rareté, de leur ancienneté ou de leur caractère précieux. Il est donc

¹⁹ Ursula Baurmeister, « The Recording of Marks of Provenance in the Bibliothèque Nationale de France and Other French Libraries », *Papers of the Bibliographical Society of America*, 1997, n°91.

²⁰ Philippe Hoch, « Les ventes de livres et leurs catalogues, XVII^e-XX^e siècles », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2001, disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0147-013>.

²¹ Source : les pages consacrées aux provenances du site Internet du CERL, disponible sur <https://www.cerl.org/resources/provenance/main>.

important de considérer cette notion comme extensive. « Le patrimoine des bibliothèques ne s'identifie pas nécessairement aux fonds anciens ».²²

Le rapport Desgraves en 1982 indiquait déjà dans son introduction que « traiter du patrimoine des bibliothèques, c'est traiter des bibliothèques dans leur entier ».²³ Indiquer la provenance de tous les documents peut faire partie de cette « forme de vigilance patrimoniale », pour reprendre la formule de Bernard Huchet.²⁴

Il faut réfléchir sur le temps long : la provenance récente d'un document peut présenter un intérêt pour les futures recherches. Enfin, la donnée de provenance a une incidence sur le statut du document au moment de son intégration dans les collections publiques.

La question des provenances récentes

Peu de bases de données et de catalogues indiquent les mentions de provenance des documents entrés récemment dans leur collection. En effet, il est vrai que cela peut soulever des questions d'ordre juridique : comment préserver la confidentialité et l'anonymat des donateurs, par exemple ? Il est possible de conserver cette mention – en attendant un délai raisonnable pour que la provenance soit accessible – sans qu'elle soit visible par le public. Ainsi, la Bibliothèque de l'Institut de France, qui reçoit régulièrement des dons attribue un numéro de don à chaque document ou ensemble de documents. Cette pratique, ainsi que le dossier administratif conservé, permet de garder la trace de la provenance des documents sans pour autant révéler l'identité du donateur auprès des lecteurs, si celui-ci souhaite garder l'anonymat.

La question des provenances récentes est encore peu abordée même si des réflexions sont engagées. Ainsi, au Grolier Club de New York a eu lieu les 6 et 7 novembre 2015 une journée d'étude sur cette question intitulée *Mind the Gap: Recent Provenance and Antiquarian Material*. À cette journée d'étude organisée par la *Bibliographical Society of America* intervenait des professionnels des bibliothèques mais aussi des libraires spécialisés.²⁵

Force est de constater que les collections courantes sont presque toujours exclues de ces réflexions. S'il est évident que l'attention portée à la provenance peut être réduite – en termes de temps et de description – pour les collections courantes, il faut garder à l'esprit que celles-ci pourront constituer les fonds patrimoniaux de demain.

²² Bernard Huchet « Patrimoine et Politique documentaire: la bibliothèque dans son entier » dans Dominique Coq, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, « la Boîte à outils » n°26, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2012, p. 26.

²³ Louis Desgraves, *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la lecture*, 1982.

²⁴ Cit. sup. p. 23.

²⁵ Le programme de la journée d'étude est disponible sur http://www.grolierclub.org/files/2015.BSA_MindTheGapProgramFINAL.pdf. Le sujet de cette journée d'étude est le suivant : « Yet these studies rarely touch on recent owners: Where has the book been for the last century? This conference investigates why detailed and complete provenance is integral to contemporary collecting and to bibliographical scholarship, documenting and often authenticating each work as a historical object, establishing its significance and providing its social and political context. »

La provenance et le statut des collections en bibliothèque

La propriété des collections et la domanialité : la responsabilité de la bibliothèque

Il existe une multitude de modalités d'entrée des documents dans les collections publiques des bibliothèques : don, legs, dation, achat par marché public, achat en vente publique, achat chez un libraire, dépôt, Dépôt Légal, confiscations révolutionnaires, confiscations issues de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État ou encore spoliations des biens des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. L'ensemble de ces modalités relève de la provenance car elles renvoient à l'origine du document et à son parcours historique. Or, le statut des collections a des implications sur la vie de celles-ci : la provenance d'un document a des conséquences juridiques sur le droit des collections et la domanialité publique.

Les bibliothécaires ont, parmi leurs missions, la responsabilité des collections qu'ils gèrent, constituent et mettent à disposition du public.²⁶ Certaines actions en bibliothèques dépendent du statut domanial du document comme : « [l]a faculté de désherber [...]. Seul le propriétaire du document peut désherber, si le statut domanial du document le permet ».²⁷ La présente étude se contentera de quelques cas, permettant d'illustrer l'importance des provenances pour le statut juridique des collections.

Le cas des confiscations révolutionnaires est particulièrement exemplaire. Ces fonds, confiés aux communes par loi du 28 janvier 1803, constituent le fonds historique des 54 bibliothèques municipales classées. Si les autres collections acquises ensuite par ces établissements leur appartiennent, l'État continue à exercer un droit de regard sur leur collection historique « en tant que dépendantes du domaine public mobilier de la nation » selon Bernard Huchet. Il ajoute : « la fragilité de ce droit prétendu régalien éclate encore dans la confusion qui règne dans les bibliothèques entre les fonds d'État qu'elles détiennent et leurs autres collections. Aucune marque de propriété par l'État ne figure sur les exemplaires et ce n'est que par leur ancienneté qu'on peut en déduire leur statut ».²⁸ Il est souvent bien difficile d'identifier avec précision toutes les collections issues des confiscations révolutionnaires. Les fonds des séminaires confisqués à la Révolution Française, en partie rétrocédés au XIX^e siècle puis de nouveau confisqués en 1905, constituent un autre exemple de cette complexité de l'histoire des collections en France.²⁹ Propriété de l'État, les fonds des séminaires sont encore mal signalés dans les collections des bibliothèques municipales classées.

²⁶ Voir la *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, disponible sur <http://www.abf.asso.fr/6/46/190/ABF/chartes-des-bibliotheques>.

²⁷ Support de présentation du cours d'Yves Alix sur « La propriété des collections et la domanialité, responsabilité de la bibliothèque » dispensé à l'enssib dans le cadre de l'UE Droit et bibliothèques le 26 février 2015.

²⁸ Bernard Huchet « Patrimoine et Politique documentaire: la bibliothèque dans son entier » dans Dominique Coq, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, « la Boîte à outils » n°26, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2012, p. 21.

²⁹ Hallot-Charmasson Mathilde, *Les fonds de séminaires dans les bibliothèques municipales classées : historique et valorisation*, mémoire DCB, sous la direction de Thierry Grognet, Villeurbanne : enssib, 2015, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65179-les-fonds-de-seminaires-dans-les-bibliotheques-municipales-classees-historique-et-valorisation.pdf>.

Par ailleurs, les dépôts n'entraînent pas de transfert de propriété. A contrario, les dons, donations et legs – « qui devraient être encadrés par acte notarié obligatoire, dans le cas des donations et des legs, et par une convention ou un acte sous seing privé, pour les dons » – entraînent un transfert de propriété.³⁰

Cette complexité due à la coexistence de règles de propriété diverses est évoquée par Jean-Gabriel Sorbara :

« Les livres des bibliothèques sont au cœur d'un réseau complexe de règles, souvent complémentaires, destinées à définir les modalités de leur acquisition, de leur conservation et de leur circulation. [...] L'ensemble des règles va influencer sur la gestion habituelle des bibliothèques et remettre en cause certaines pratiques. Il convient par conséquent de donner les critères permettant de savoir si un livre appartient au domaine public ou au domaine privé, avant d'étudier les conséquences de cette appartenance sur la gestion des bibliothèques publiques. »³¹

Le Dépôt légal constitue un cas bien à part dont les règles sont plus clairement définies. Ce mode d'acquisition, qui depuis le 1^{er} janvier 2015 se fait sous le mode du dépôt électronique, est très encadré juridiquement. En effet, les bibliothèques dépositaires du deuxième exemplaire du Dépôt légal, géré par la Bibliothèque nationale de France, ont l'obligation légale de spécifier la provenance du document et n'ont ni le droit de prêter celui-ci, ni de le désherber. Le signalement du Dépôt légal fait donc partie des contraintes imposées par la loi.

L'importance des provenances pour la sûreté et la protection des collections

Conserver et assurer la protection du patrimoine écrit fait partie également des missions des professionnels des bibliothèques. La provenance des documents, lorsqu'elle est correctement consignée, et s'accompagne de la description des particularités d'exemplaires et de leur prise de vue, est un outil pour lutter contre les vols. En effet, les marques de provenance des ouvrages permettent d'identifier clairement un exemplaire quand il a fait l'objet d'un vol. Les collections publiques des bibliothèques sont touchées par ces délits et par les disparitions de certains de leurs ouvrages, qui apparaissent par la suite illégalement sur le marché de l'art - chez les libraires, les collectionneurs et dans les maisons de ventes aux enchères. C'est pour lutter contre ce trafic qu'un groupe de travail sur la sécurité des collections a été créé par le réseau LIBER.³²

Plusieurs intervenants de la journée d'étude *La coopération internationale au service de la sûreté des collections*, organisée par la BnF le 14 mai 2004, se sont accordés sur le rôle joué par la qualité du signalement et par les provenances pour la sécurité des collections. Il n'est pas rare qu'un document volé à une institution présente des dégradations comme une estampille ou un cachet soigneusement gratté ou encore des pages découpées. Lorsque l'ouvrage déclaré volé est retrouvé

³⁰ Cit. sup.

³¹ Jean-Gabriel Sorbara. « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2009 disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0038-005>.

³² Il s'agit du groupe de travail « LIBER Security Network » qui est à l'origine des principes de Copenhague : charte commune de principes sur la sécurité des collections adoptée en 2002 lors de la conférence « on Library Security Management » qui a eu lieu du 12 au 14 mai 2002 à Copenhague, le texte est disponible sur <http://libereurope.eu/working-group-on-liber-security-network/#principles>.

sur le marché, encore faut-il pour la bibliothèque ayant subi un préjudice, prouver qu'il s'agit de son bien. Comme le souligne Vèrène De Soultrait, « il ne suffit pas d'identifier un bien volé et de bloquer le processus de vente ; la restitution à son lieu d'origine est également un problème qui peut s'avérer complexe ». ³³ Cet expert en livre ancien chez Christie's évoque le cas d'un incunable de cartographie proposé par un particulier à Londres pour une vente, qui s'avéra être un document volé. Une longue démarche s'en est suivie entre les services de police, de douanes, la maison de ventes et la Bibliothèque nationale de France, institution victime du vol en 1997. Sept ans après, en 2004, l'affaire n'était pas close : le document avait bien été saisi mais il était toujours entre les mains des douanes car les preuves qu'il s'agissait de l'exemplaire de la BnF étaient difficiles à établir. « On sait comme la description d'un incunable peut-être complexe, et celle de l'inventaire de la BnF n'était peut être pas au départ assez détaillée pour pouvoir trancher d'emblée, d'autant plus que les cachets avaient été grattés et la reliure transformée ». ³⁴ Si la notice de cet ouvrage avait été accompagnée d'une description détaillée de ses particularités d'exemplaire et d'une prise de vue des éventuelles marques de provenance, le doute n'aurait pas été permis quant à l'origine du document.

Le rôle des provenances est donc crucial dans le commerce du livre ancien et des manuscrits. ³⁵ Elles peuvent avoir une utilité pour renforcer la sûreté et la sécurité des collections.

UN INTERET RECENT EN BIBLIOTHEQUE MAIS CIRCONSCRIT AUX FONDS ANCIENS, RARES ET PRECIEUX

Un domaine d'investigation récent en France

Il ne s'agit pas ici de faire un historique complet des projets sur les provenances tant ces derniers se sont multipliés ces dernières années, mais de décrire dans les grandes lignes les travaux les plus anciens, les plus ambitieux et ceux qui ont fait date.

Avant les années 2000

En France, dès les années 1920, quelques initiatives locales de catalogueurs ou de responsables de fonds ancien, qui ont consigné quelques données de provenance, voient le jour. Tout au long du XX^e siècle, avant la multiplication des bases de données sur les provenances, quelques fichiers papier, souvent sous la forme de listes, sont constitués mais rarement informatisés par la suite. C'est le cas à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ou à la Bibliothèque Mazarine. Cependant ces

³³ Vèrène De Soultrait « Les maisons de vente aux enchères face au commerce des œuvres volées » in *La coopération internationale au service de la sûreté des collections* Journée organisée par la BnF, mai 2004, disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_rel_int/a.cooperation_surete_collections.html#SHDC_Attribute_BlocArticle2BnF

³⁴ Cit.supra.

³⁵ Frédéric Castaing, « Le commerce du livre ancien et des manuscrits : la question de la provenance des œuvres », *La coopération internationale au service de la sûreté des collections* Journée organisée par la BnF, 2004, disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_rel_int/a.cooperation_surete_collections.html#SHDC_Attribute_BlocArticle2BnF

fichiers sont rarement publics, leur accès reste donc limité. D'autres données sont décrites au sein de catalogues imprimés et manuscrits, sans qu'aucune entreprise complète ne voie le jour. Seuls certains fonds, et parmi ces fonds seuls les livres précieux, ont fait l'objet de ce type de signalement. Notons que ces initiatives locales, malgré leur caractère confidentiel, constituent une base de connaissances même si la transcription des données de provenance n'est pas normalisée et qu'elle ne concerne qu'une partie des collections. Base qui fut parfois le point de départ d'entreprise de plus grande ampleur. On peut aisément considérer que c'est seulement depuis une quinzaine d'années que le signalement des provenances connaît un véritable essor.

Trois initiatives pionnières

En France, plusieurs établissements peuvent être considérés comme pionniers pour la mise à disposition des données de provenance de leurs collections : la Bibliothèque municipale de Lyon avec la base « Provenances des livres anciens » sur la bibliothèque numérique Numélyo³⁶, la Bibliothèque municipale de Montpellier avec la base « Marques de possession » disponible sur la bibliothèque patrimoniale en ligne MémoNum³⁷ et la Bibliothèque de l'Institut de France avec la base de données sur les provenances de ses collections.³⁸

La Bibliothèque municipale de Lyon est la première bibliothèque en France à mettre en ligne une base de données recensant les marques de provenance en 2002.³⁹ Il s'agit non seulement d'un moteur de recherche qui permet de sonder les provenances avec des entrées multiples comme les types de marques (ex-libris, devise, monogramme, etc.), les inscriptions, les vignettes ou les reliures, mais c'est aussi une banque d'images. Comme l'indique la présentation de la base sur le site Internet, l'entreprise a été accompagnée d'un signalement des provenances lors du catalogage des fonds anciens :

« Parallèlement au catalogue des collections de la bibliothèque qui propose une description complète de ces ouvrages, la base d'images numériques "Provenance" contient la reproduction des marques permettant d'établir l'itinéraire géographique et intellectuel des livres en identifiant leurs anciens possesseurs et lecteurs.

La présentation de chaque possesseur peut inclure plusieurs images, une information sur cette personne ou institution, une transcription, la description des marques de possesseur du livre, une date approximative de l'utilisation de ces marques, la cote et le titre de l'ouvrage numérisé ainsi que les ouvrages de référence consultés. »⁴⁰

³⁶ La base des provenances de la BM de Lyon est disponible sur http://numelyo.bm-lyon.fr/collection/BML:BML_06PRV01000COL0001.

³⁷ La base des provenances de la BM de Montpellier est disponible sur <https://mediatheques.montpellier3m.fr/MEMONUM/>.

³⁸ La base de la bibliothèque de l'Institut de France : *Pour une histoire des collections, les marques de provenance à la Bibliothèque de l'Institut de France*. Décembre 2012. Disponible à l'adresse: <http://www.bibliotheque-institutdefrance.fr/ftp/provenances/>.

³⁹ Merci à Monique Hulvey administratrice des bases documentaires patrimoniales de m'avoir reçue en entretien et d'avoir pris le temps de répondre à mes interrogations.

⁴⁰ Op. cit. supra.

Ce projet est lié à la volonté de proposer un catalogue complet des fonds patrimoniaux et aux efforts mis en place dès les années 1970 pour signaler ces fonds.⁴¹ Ainsi la mise en ligne de la base provenance, dès 2002, a été précédée par une entreprise plus large de signalement des collections anciennes de la bibliothèque. Aujourd'hui, la base « provenance des livres anciens » est considérée comme l'une des plus complètes et des plus riches de France et constitue une référence à l'étranger. Monique Hulvey participe également à des projets internationaux comme les travaux du CERL.⁴² Ce travail de référencement des provenances a été enrichi par des dossiers thématiques, disponibles en ligne et mettant en valeur des fonds particuliers de la bibliothèque, comme la bibliothèque humaniste de Pierre Sala ou encore l'histoire de la bibliothèque épiscopale d'où sont issus certaines ouvrages. Ainsi, ce projet sur les provenances de la bibliothèque municipale de Lyon propose non seulement une base de données pour les chercheurs mais s'accompagne aussi d'une réflexion sur l'histoire des collections.

À la Bibliothèque municipale de Montpellier, les fonds patrimoniaux sont issus des confiscations révolutionnaires et de donations importantes datant de la fin du XIX^e siècle comme celle du peintre Fabre. Dès les années 1980, afin de sélectionner les livres pour la réserve précieuse, les équipes ont inventorié tout le fonds ancien, relevant au passage les marques de possession. Plusieurs répertoires ont alors été créés sur fiches : ex-libris manuscrits avec entrée au titulaire s'il était identifié, ex-libris gravés avec entrée au titulaire, reliures armoriées et cachets. Dans un deuxième temps, des photocopies ont accompagné les descriptions détaillées, puis, avec le numérique, l'idée est venue de mettre ces visuels en partage, même les anonymes dans l'espoir que quelqu'un les identifie. La numérisation par la société Arkhênum s'est faite en 2010. La base a été mise en ligne en 2011.⁴³ Ce projet de mise en valeur des données de provenance est exemplaire à plus d'un titre. Toutes les provenances ont été relevées. Les descriptions des provenances sont accompagnées d'images des marques.

Enfin, le projet repose également sur la mise en valeur de l'histoire des collections et l'hommage aux grands donateurs de la bibliothèque. Cette dernière met en valeur ses « bienfaiteurs »⁴⁴ depuis plus de cinquante ans et une page spécifique de la bibliothèque numérique leur est consacrée car « tous méritent [...] de sortir de l'oubli tant la richesse des collections publiques est indissociable de leur prodigalité ». ⁴⁵ Ainsi les donateurs de la bibliothèque, qu'il s'agisse de figures historiques, de collectionneurs célèbres, d'amateurs éclairés ou d'anonymes, sont tous remerciés.

⁴¹ « As the Lyon provenance database is primarily a cataloguing project, it needed to be linked to the library catalogue to show many threads through the collections. » source: Monique Hulvey, « Provenance Studies in a European Context: re-defining the history of the collections of the Bibliothèque municipale de Lyon », in *Beiträge zum Buch- und Bibliothekswesen*, v. 53, Harrasowitz Verlag, Wiesbaden, 2007, p. 147.

⁴² Monique Hulvey, « European Printed Heritage and the Study of Provenance ». Paper given at a CERL Seminar at the National and University Library, Zagreb, Croatia, on 10 March 2005.

⁴³ Merci à Elisabeth Prost responsable des fonds patrimoniaux pour m'avoir retracé dans les détails l'historique de ce projet.

⁴⁴ "*Des bienfaiteurs de la Bibliothèque municipale de Montpellier*", une communication d'Edouard Mourgue-Molines faite à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 27 février 1967.

⁴⁵ Voir la page consacrée aux donateurs disponible sur <https://mediatheques.montpellier3m.fr/MEMONUM/donateurs-accueil.aspx>.

La Bibliothèque de l'Institut de France propose depuis décembre 2012 une base de données en ligne permettant d'interroger plus de 689 notices de marques de provenances issues des collections d'imprimés ou de manuscrits, et d'identifier leurs possesseurs grâce aux 465 notices qui leur sont associées.⁴⁶ Comme ceux présentés plus haut, ce projet s'inscrit dans le temps long car il a fallu plusieurs années pour recenser et décrire les marques de provenance, qui parfois avaient fait l'objet d'un signalement dans d'anciens fichiers papier. « Le projet visait initialement à rassembler toute information liée à la provenance des collections, photographies à l'appui, indispensable à la connaissance des fonds ». ⁴⁷ Les résultats proposés par la base sont très détaillés et accompagnés d'un historique et d'une bibliographie. « Tous les éléments utiles à l'identification de l'histoire d'un ouvrage ont été répertoriés : marque de possession, reliures remarquables, présence de cotes ou d'étiquettes anciennes, témoignages d'achat, etc. » ⁴⁸ Une image de la marque de provenance enrichit ces données. En outre, l'intérêt de la base de l'Institut de France est qu'elle propose une « terminologie des marques de provenance employée », documentant avec précision les choix des termes utilisés dans la base. ⁴⁹

Bien entendu, d'autres bibliothèques se sont engagées dans des travaux similaires comme la Bibliothèque Mazarine dont le catalogue des manuscrits et des archives propose un onglet de recherche spécifique sur les provenances en mode recherche simple. ⁵⁰

La mobilisation des professionnels : le groupe de travail sur la « fédération des données de provenance » depuis 2013

En 2012, Béatrice Delestre, conservatrice à la Bibliothèque de l'Institut de France, annonce la mise en ligne d'une base de provenances via la liste de l'association BiblioPat. ⁵¹ « Au-delà de la réalisation formelle, unanimement appréciée, un débat s'engage sur l'absence de liaison entre les différentes bases existantes, le défaut d'information sur celles-ci et la manière de les faire communiquer entre elles. » ⁵² À partir de ce point de départ, les échanges se multiplient entre les professionnels des bibliothèques, montrant ainsi leur intérêt pour le sujet. Des critiques sont énoncées : l'absence de base en ligne commune déplorée, tout comme certains choix de terminologie d'indexation. Ces critiques ne mettent en cause aucune base particulièrement mais portent sur le signalement des

⁴⁶ Béatrice Delestre, « Les marques de provenances à la bibliothèque de l'Institut de France », *Acta Musei Nationalis Pragae*. Series C, *Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 35-38. / Les données chiffrées ont été fournies par Béatrice Delestre le 21 décembre 2015.

⁴⁷ Cit. supra.

⁴⁸ Béatrice Delestre, commentaire en ligne du 2 novembre 2015 sur <https://groups.diigo.com/group/ressources-livre-ancien>.

⁴⁹ Sur le site est précisé : « [La terminologie des marques de provenance employée](#) est une composition mêlant d'une part des usages proposés dans le *Dictionnaire encyclopédique du Livre* et dans la norme AFNOR de *Catalogage des monographies anciennes*, d'autre part des termes utilisés dans les bases de provenances ou de possesseurs en ligne, et enfin notre pratique, c'est-à-dire des réponses que ces termes apportent aux situations rencontrées dans nos collections. »

⁵⁰ Le catalogue est disponible sur <http://www.calames.abes.fr/pub/mazarine.aspx>.

⁵¹ « L'association BiblioPat créée en 2006 se donne pour but de créer un réseau actif et convivial de toutes les personnes jouant un rôle dans la gestion de fonds patrimoniaux, quels que soient leur grade ou leur tutelle, de favoriser les contacts et la solidarité professionnelle. » source site internet de l'association, disponible sur <http://bibliopat.fr/lassociation>.

⁵² Voir le document en ligne [Les échanges de 2012-2013 sur la liste de discussion BiblioPat](#).

provenances en général dans le paysage documentaire national. Les professionnels déplorent que les bases de provenance ne soient pas interopérables et qu'elles soient trop déconnectées des catalogues, même si des liens existent avec les notices bibliographiques.

En juin 2013, à l'initiative du Ministère de la Culture, un groupe de travail est constitué afin de mener des réflexions communes. Des réunions ont lieu avec des personnels de tous les types de bibliothèques : municipales, universitaires et grands établissements. L'un des premiers travaux du groupe fut une enquête nationale menée afin de mieux évaluer les besoins des bibliothécaires et des chercheurs, de connaître les pratiques des établissements et les ressources disponibles en interne -catalogue imprimé, fichier, données informatisées, etc.-. Les résultats de cette enquête sont présentés plus loin dans cette étude. Enfin, l'autre volet du travail de ce groupe est la production et la publication en ligne de ressources. Grâce à l'expertise de chacun en termes de connaissance sur le livre ancien ou encore de maîtrise des formats EAD et Marc, une documentation très riche est produite par le groupe de travail « fédération des données de provenance ». Cette dernière est mise à la disposition de tous sur le site Internet de BiblioPat, depuis le début de l'année 2015.⁵³ En l'absence de guide imprimé sur les données de provenance, cette documentation régulièrement mise à jour est actuellement la plus complète sur le sujet.

Par ailleurs, parmi les actions de ce groupe, porté administrativement par la bibliothèque de l'Institut de France, encouragé par le Ministère de la Culture et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il faut noter la candidature à l'appel à projet lancée par l'Equipex Biblissima en 2014.⁵⁴ Le projet de fédération des données de provenance a été retenu favorablement fin mai 2015, comme l'un des volets de l'Equipex Biblissima sous le titre « Données de provenance des collections des bibliothèques françaises ».⁵⁵

Un projet national d'ampleur : les « Données de provenance des collections des bibliothèques françaises » de l'Equipex Biblissima

Le projet des « Données de provenance des collections des bibliothèques françaises » regroupe un certain nombre de bibliothèques partenaires⁵⁶ auxquelles sont associés des organismes de recherche comme le centre Gabriel Naudé ou

⁵³ L'ensemble de ces ressources est disponible sur <http://www.bibliopat.fr/provenances/provenances-des-collections-aide-a-la-description-et-au-signalement>.

⁵⁴ L'abréviation Equipex, pour « équipement d'excellence », désigne en France des projets financés par le grand emprunt et destinés à améliorer les équipements des laboratoires de recherche scientifique français. Selon le site internet de Biblissima : « Biblissima est une bibliothèque numérique sur le web, donnant accès de façon simple et coordonnée à un ensemble massif et complexe de documentation sur les manuscrits et les imprimés anciens, les textes qu'ils transmettent, leur circulation et leurs lecteurs, du VIII^e au XVIII^e siècle (documents anciens numérisés, bases de données documentaires, éditions de textes, outils pour la compréhension de ces documents et la production de données nouvelles). » Ressource disponible sur <http://www.biblissima-condorcet.fr/fr/projet/presentation>.

⁵⁵ La présentation de ce projet est disponible sur <http://www.biblissima-condorcet.fr/fr/appels-a-projets/projets-retenus/donnees-provenance-collections-bibliotheques-francaises>.

⁵⁶ L'établissement porteur du projet est la bibliothèque de l'Institut de France. Les établissements partenaires sont : la Bibliothèque de la Cour de cassation, la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, la Bibliothèque municipale de Besançon, la Bibliothèque municipale de Lyon, la Bibliothèque municipale de Nancy, la Bibliothèque nationale de France, Réserve des livres rares, le Bibliothèque Sainte-Geneviève, le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, le Centre Gabriel Naudé, l'Institut d'histoire du livre et le Service commun de documentation, Pôle patrimoine du Conservatoire national des arts et métiers.

l'IRHT du CNRS.⁵⁷ L'intégration de ce projet sur les provenances à une échelle nationale permet de donner une véritable ampleur à ce programme. L'intérêt réside également dans la coopération entre les professionnels des bibliothèques et les chercheurs.

« Le projet vise à fédérer des données de provenance, par la création, le traitement, la collecte, et la structuration d'informations relatives aux manuscrits et livres anciens, issues des collections de bibliothèques municipales, universitaires ou spécialisées, au sein d'une base de données en ligne. Cette base s'adressera à la communauté scientifique, notamment en vue des reconstitutions de bibliothèques, et permettra de contribuer à la recherche en lien avec les champs d'étude couverts par l'Equipex Biblissima, en particulier dans le cadre de la base Bibale.⁵⁸

L'objectif est de développer une base de données interopérable spécifiquement adaptée à la description et à l'exploitation des marques de provenances, afin de rassembler les milliers d'informations actuellement dispersées sous différents formats (EAD, Unimarc, tableurs, bases de données propriétaires...) et de ce fait peu accessibles aux chercheurs. Par ailleurs, ces données sont parfois peu ou mal indexées, et non illustrées.

Les questions d'interopérabilité et les notices d'autorité seront au cœur de ce projet, le modèle de provenance envisagé étant fondé sur le modèle des notices d'autorité « ancien possesseur ».⁵⁹

Dans le cadre de ce projet, plusieurs réflexions sont en cours actuellement pour réfléchir à la manière dont les données de provenance pourraient être valorisées pour les chercheurs et à la manière dont leur accès pourrait être amélioré. Ce projet, qui vient d'être mis en place, semble être prometteur.

Les réalisations à l'étranger

Une tradition plus ancienne dans la sphère anglo-saxonne

L'intérêt pour la provenance des documents est bien plus ancien et plus développé dans la sphère anglo-saxonne. Il s'agit, ici, d'évoquer succinctement les acteurs et les ressources autour de la question des provenances en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

La tradition bibliophile anglaise a privilégié les études sur les collectionneurs, les armoiries et les marques de possession comme le prouve le nombre important de manuels et de répertoires sur le sujet. Les premiers travaux

⁵⁷ « L'Institut de recherche et d'histoire des textes se consacre à la recherche fondamentale sur les manuscrits médiévaux et les imprimés anciens. L'histoire des textes écrits dans les principales langues de culture du pourtour méditerranéen, latin, langues romanes, hébreu, grec, copte, syriaque, arabe, y est traitée dans tous ses aspects : supports matériels de l'écrit, écriture et décoration, contenu textuel, iconographie, diffusion et réception. » Source : site Internet de l'IRHT, disponible sur <http://www.irht.cnrs.fr/>.

⁵⁸ « Bibale est une base de données qui a pour objectif de décrire l'histoire de la transmission des manuscrits et des textes qu'ils contiennent par l'étude des collections anciennes et modernes et de leurs possesseurs. » « Bibale est développée à la Section de Codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT). » Source : site internet de Bibale, disponible sur <http://bibale.irht.cnrs.fr/>.

⁵⁹ Présentation du projet disponible sur <http://www.biblissima-condorcet.fr/fr/appels-a-projets/projets-retenus/donnees-provenance-collections-bibliotheques-francaises>.

scientifiques spécifiques à l'étude des provenances et à leur utilisation remontent à la fin des années 1960 et aux années 1970.⁶⁰ La bibliographie de ce mémoire, dont beaucoup de références sont en anglais, témoigne de la prédominance des études anglo-saxonnes dans ce domaine. Des travaux universitaires ont même été consacrés à ce sujet, comme celui de Lucy Hughes, qui a réalisé en 2014 un travail similaire à cette étude pour le Pays de Galles, à la différence qu'il ne concerne que le livre ancien.⁶¹

Contrairement aux Français, les Anglo-Saxons disposent d'un manuel de référence depuis 1994, celui de David Pearson, qui a vocation de servir de guide et de méthode pour la collecte et la description des données de provenances.⁶² Très impliqué dans les entreprises internationales comme le CERL, David Pearson souligne également l'essor pris, depuis une quinzaine d'années, par les recherches sur les données de provenance et les efforts de coordination pour la modélisation de celles-ci.⁶³ Il constate pour le monde anglo-saxon une évolution similaire à celle décrite dans cette étude pour la France : au départ n'étaient considérés que les possesseurs célèbres et connus, puis ont été pris en compte de manière presque systématique toutes les marques de possession.

Quant aux bases de données et les ressources en ligne, elles sont nombreuses dans les bibliothèques spécialisées et dans les bibliothèques universitaires. On peut citer par exemple celle de la British Library, du Saint-John's College de l'Université de Cambridge ou encore les ressources mises en ligne par la Bibliothèque de l'Université de Princeton.⁶⁴ La majorité des grandes bibliothèques mettent à disposition de leur lectorat des guides et des aides pour la recherche de provenance dans leur collection. Par ailleurs, il faut également mentionner le rôle joué par les sociétés de bibliophiles et les associations professionnelles. Par exemple, le groupe de travail « Rare Books and Special Collections » du CILIP⁶⁵ a publié un guide de catalogage, *Guidelines for the Cataloguing of Rare Books*, dont le but est de donner des conseils pratiques pour enregistrer la provenance et les spécificités des exemplaires en accord avec le format MARC.⁶⁶

⁶⁰ On peut citer : F. B. Adams, « The uses of provenance », conférence donnée à Los Angeles en 1969 à l'occasion du 9^{ème} conférence annuelle de Zeitlin & Ver Brugge (lecture in bibliography), Berkeley, 1969 ; et I. R. Willison, « The treatment of notes of provenance and marginalia in the Catalogue of books printed in the XVth century now in the British Museum (BMC) » in *Buch und Text im 15. Jahrhundert, Wolfenbüttel*, 1978, pp. 169-177.

⁶¹ Lucy Hughes, *Shared Vocabulary and Shared Practice in the Domains of Rare Books Custodianship and Archives, with Particular Reference to the Concept of 'Provenance'*, travail universitaire, Université d'Aberystwyth (département « Information Studies»), 2014.

⁶² David Robert Stanley Pearson, *Provenance research in book history : a handbook*, Londres : British Library / New Castle : Oak Knoll Press, 1994, 1998 2^e édition.

⁶³ David Robert Stanley Pearson, « Provenance and rare book cataloguing: its importance and its challenge », *Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage : Papers Presented on 12 November 2004 at the CERL Conference Hosted by the National Library of Scotland, Edinburgh*. Londres: CERL Papers ; n° 5, 2005, p. 1-9.

⁶⁴ La British Library propose des ressources sur son site <http://www.bl.uk/reshelp/findhelprestype/prbooks/provenanceresearch/provenanceresearch.html>. La base « Provenance and Binding indexes » du Saint John's College est disponible sur http://www.joh.cam.ac.uk/library/special_collections/provenance/. Les ressources proposées par la bibliothèque de Princeton sont disponibles sur <http://libguides.princeton.edu/c.php?g=84297&p=545555>.

⁶⁵ Le CILIP (Chartered Institute of Library and Information Professionals) est une association anglaise regroupant des professionnels des bibliothèques.

⁶⁶ Le guide du CILIP régulièrement mis à jour est disponible sur <http://www.cilip.org.uk/sites/default/files/documents/Guidelines%20for%20the%20Cataloguing%20of%20Rare%20Books.pdf>.

Pour clore ce tour d'horizon des ressources sur les provenances dans la sphère anglo-saxonne, il faut souligner l'organisation de nombreux colloques sur le thème spécifique des provenances comme le colloque de la société américaine de bibliographie sur les provenances récentes mentionné plus haut. Les bibliothèques de l'Université de Pennsylvanie sont particulièrement actives. Elles proposent non seulement des journées d'études sur les provenances⁶⁷, mais elles animent aussi un projet intitulé « Provenance online Project », dont l'objectif est la diffusion des images des marques de possession et des données qui leur sont associées.⁶⁸ Un espace de partage collaboratif est coordonné par cette bibliothèque afin que soient facilités les échanges sur ce sujet.

Quelques exemples européens

Actuellement, la grande majorité des bibliothèques nationales en Europe mettent à disposition des lecteurs des réservoirs de provenance pour certaines de leurs collections. On observe donc un phénomène similaire de prise en compte accrue des données de provenance mais toujours cantonné aux fonds patrimoniaux. Les initiatives se multiplient aujourd'hui, nous n'en présenterons que quelques unes. En effet, l'ensemble des ressources disponibles en Europe est déjà bien recensé sur le site Internet du CERL.⁶⁹

L'Italie est le seul pays européen, avec la Grande-Bretagne, où l'on trouve des guides et des manuels consacrés aux provenances, à l'attention des professionnels des bibliothèques. Dans ces derniers, est proposée également une réflexion théorique sur les enjeux des provenances des documents.⁷⁰ Plusieurs bibliothèques italiennes proposent des bases recensant les provenances : la Bibliothèque nationale de Naples avec la base « Archivio dei possessori », la région toscane avec la « Libri antichi in Toscana, 1501-1885 », base riche de plusieurs milliers de provenances, etc. Enfin, certains projets sont particulièrement bien documentés, comme celui de la Biblioteca Nazionale Centrale, qui a débuté dès les années 1980, et consacré aux provenances des collections confisquées lors de la suppression des ordres religieux en 1876 à Rome.⁷¹

En Allemagne, les travaux pionniers de la Bayerische Staatsbibliothek figurent parmi les ressources les plus riches avec la base de données « previous owners of incunabula ». Le projet en ligne est complété par un catalogue imprimé

⁶⁷ On peut citer la 7^{ème} conférence annuelle du « Lawrence J. Schoenberg Symposium on Manuscript Studies in the Digital Age » sur le thème : « Philadelphia Collects : A Panel Discussion on the Past, Present, and Future of Manuscript Collecting in Philadelphia », organisée par l'Université de Philadelphie, du 6 au 8 Novembre 2014.

⁶⁸ Le blog du Provenance Online Project des bibliothèques de l'université de Pennsylvanie est disponible sur <https://provenanceonlineproject.wordpress.com/about/>. / Voir également la présentation de Laura Aydelotte lors de la journée d'étude de mars 2015 disponible sur https://www.cerl.org/media/services/seminars/laura_aydelotte.pdf.

⁶⁹ Pour un recensement complet des bases disponibles en Europe consulter <https://www.cerl.org/resources/provenance/geographical>.

⁷⁰ Marielisa Rossi Rossi, *Provenienze, cataloghi, esemplari : studi sulle raccolte librerie antiche*, Collection Bibliografia, Bibliologia e Biblioteconomia ; Collana di Testi e studi, Rome : Vecchiarelli Editore, 2001 ; et Katia Cestelli, Anna Gonzo, *Provenienze : Metodologia di rilevamento, descrizione e indicizzazione per il materiale bibliografico*, Trento : Provincia Autonoma di Trento, Soprintendenza per i beni librari e archivistiche ; Florence : Regione Toscana, Giunta regionale, 2009.

⁷¹ Marina Venier, « The computerised archive of owners publications database of SBN : the experience of the National Central Library of Rome », *Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage*, Londres : CERL Papers ; n° 5, 2005, p.43-53. / Voir également la présentation de Marina Venier lors de la journée d'études de mars 2015 disponible sur https://www.cerl.org/media/services/seminars/marina_venier.pdf.

complet des provenances des collections d'incunables.⁷² Le « Thesaurus der Provenienzbegriffe » piloté par la Bibliothèque Herzogin Anna Amalia à Weimar est également un projet intéressant pour la normalisation de la terminologie utilisée pour décrire les provenances.⁷³

Certains projets européens remontent au début des années 2000 : ceux de la Bibliothèque royale d'Écosse, de la Bibliothèque royale du Danemark et de plusieurs bibliothèques espagnoles à Madrid, Salamanque ou encore Barcelone.⁷⁴ La plupart d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention lors du colloque de 2004 organisé par le CERL sur le thème : « Books and their Owners ». ⁷⁵ Plus récemment, d'autres établissements se sont lancés dans un travail de recensement des provenances de leur collection : en République Tchèque, en Pologne, en Croatie, aux Pays-Bas, etc.⁷⁶

La conscience de la nécessité de diffuser les provenances des documents est largement partagée par l'ensemble des bibliothèques européennes. La France n'est pas isolée. Toutefois, il n'y a pas d'équivalent à l'étranger de projets nationaux tels que l'Equipex Bibliissima.

Les instances internationales : le CERL et l'IFLA

Créé en 1992, le CERL - *Consortium of European Research Libraries* – est une fédération regroupant des bibliothèques, des musées du livre et des archives en Europe, dont l'action concerne surtout la préservation de l'héritage culturel et la diffusion du patrimoine écrit. À ce titre, depuis plus d'une décennie via les membres de son réseau et le public des chercheurs toujours plus présent, le CERL est investi dans la question des provenances et l'envisage de manière très complète.⁷⁷

Les actions du consortium sont multiples en la matière : organisation de colloques pour les professionnels, publication de catalogues en ligne et de bases de données, soutien à des programmes de recherches, recommandation sur les formats et la modélisation des données de provenance. Ainsi, en 2004 le séminaire annuel du CERL fut consacré aux provenances.⁷⁸ Publié sous le titre « Books and their Owners », ces actes de colloque constituent aujourd'hui un ouvrage de référence, dans lequel sont présentés les projets européens pionniers. Une réflexion commune autour de la provenance et de ses enjeux en émerge. Il faut souligner l'effort de

⁷² Bettina Wagner, « The incunable collection of the Bayerische Staatsbibliothek München and its provenance », *Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage*, Londres : CERL Papers ; n° 5, 2005, p.55-69. / Voir également la présentation de Michaela Scheibe lors de la journée d'études de mars 2015, disponible sur https://www.cerl.org/media/services/seminars/michaela_scheibe.pdf.

⁷³ Ce thésaurus est disponible sur http://provenienz.gbv.de/T-PRO_Thesaurus_der_Provenienzbegriffe.

⁷⁴ Pour une présentation des projets espagnols, voir l'intervention de Maria R. Osuna Alarcón lors de la journée d'études de mars 2015 disponible sur https://www.cerl.org/media/services/seminars/beccedas_osuna.pdf.

⁷⁵ Voir la bibliographie pour la liste complète des interventions de ce colloque organisé à Edimbourg par le Cerl en 2004.

⁷⁶ Pour une présentation du projet anversois, voir la présentation de Pierre Delsaerdt lors de la journée d'études de mars 2015 disponible sur https://www.cerl.org/media/services/seminars/pierre_delsaerdt.pdf.

⁷⁷ Sur le site Internet du CERL, il est précisé : « CERL has seen its own interest in provenance grow in recent years, reflecting the increase in interest on the part of its members and the wider scholarly public. Increasing numbers of records in the Heritage of the Printed Book Database now record provenance information. »

⁷⁸ CERL : *Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage* : Papers Presented on 12 November 2004 at the CERL Conference Hosted by the National Library of Scotland édités par David J. Shaw, Edinburgh. Londres: CERL Papers, V, 2005.

coordination des groupes de travail du CERL pour fédérer les données des spécialistes des manuscrits et des incunabilistes et pour élargir la problématique sur les provenances à toutes les collections jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Parmi les initiatives du CERL, il faut souligner la présence d'un environnement utilisateur dans l'outil de recherche : pour discuter des questions de provenance, soumettre des requêtes et faire appel à l'expertise des utilisateurs pour des aides à l'identification. Cette particularité de la base de données est une fois de plus la preuve d'un travail collaboratif et de la volonté de partage qui anime les membres du consortium.

Par toutes ces actions, le CERL est devenu, de nos jours, incontournable pour l'expertise sur les provenances. Il milite pour une prise en compte nécessaire des données de provenance des documents pour des raisons de sécurité des collections, de mise en valeur du patrimoine écrit et de ses applications dans l'histoire du livre. Enfin, le CERL permet d'étendre les enjeux de provenance à l'échelle européenne et de regrouper les initiatives locales comme l'évoque l'un des principaux instigateurs de ces travaux, David Shaw, dans un article de 2009.⁷⁹

Quant à l'IFLA – *International Federation of Library Associations* – fédération d'ampleur internationale divisée en sections, elle contribue également à promouvoir l'importance des provenances tout particulièrement pour les collections anciennes. La section RBMS de l'IFLA – *Rare Books and Manuscripts Section* - consacre une partie de son activité à l'amélioration de la description de ces supports, notamment des particularités d'exemplaire, auxquelles se rattachent les provenances. Une journée d'étude, en mars 2015 à Londres, organisée par l'IFLA avec des partenaires (CERL, l'Institut Warburg, etc.), a été consacrée à la question des provenances, sous l'angle de la coordination en termes de signalement et de recherche.⁸⁰ Cette conférence intitulée *A coordinated approach to recording and searching provenance records and images: moving forward* fut l'occasion « de dresser un état des lieux des outils existants et des besoins techniques pour une meilleure indexation et organisation des données d'anciens possesseurs et de provenances ».⁸¹

Notons que, dans ces associations professionnelles, interviennent des bibliothécaires et des chercheurs français et européens. Il est nécessaire voire urgent d'échanger et de travailler de manière collaborative en ce qui concerne la description des données de provenance.

⁷⁹ David Shaw, « Who owned this book? Provenance studies in the European dimension », *Summer School in the Study of Old Books: Proceedings*, Zadar: Sceuciliste u Zadru / University of Zadar 2010, p. 157–171, disponible sur http://www.unizd.hr/Portals/41/elektronicka_izdanja/Summer_school_in_the_study_of_old_books.pdf

⁸⁰ Le programme ainsi que les supports de présentation des intervenants sont disponibles sur http://www.cerl.org/services/seminars/powerpoint_presentations_warburg.

⁸¹ Laure Monneau, « Pour une approche coordonnée autour des anciens possesseurs : compte-rendu de deux journées londoniennes sur l'étude des provenances », 17 juin 2015, disponible sur <https://bvh.hypotheses.org/2056#more-2056>.

LE SIGNALEMENT DE LA PROVENANCE DES COLLECTIONS : UNE PRATIQUE THÉORIQUEMENT ACQUISE DANS LES MUSÉES

Le parallèle avec les collections des musées est intéressant, dans la mesure où la pratique du signalement des provenances est également un enjeu pour les biens culturels. La provenance est normalement toujours inscrite sur le dossier de l'œuvre ou sur l'inventaire du musée. Dans les musées, l'inscription de cette donnée est en théorie systématique, indépendamment du type d'objet, de sa rareté, de sa valeur et de son ancienneté. Elle concerne donc la collection dans son ensemble.

Le signalement des collections de musées : pratiques et réglementation

« A la notion de collection publique, est liée de façon étroite, dans nos musées, celle d'inventaire » souligne Philippe Durey.⁸² En effet, comme toute institution publique, le musée produit ses propres archives, parmi lesquelles figure l'inventaire des collections. La pratique de la documentation notamment par le biais des dossiers d'œuvre, est ancienne et encadrée juridiquement.⁸³

L'inventaire et le dossier d'œuvre sont les deux documents sur lesquels sont consignées les provenances des collections des musées.

La provenance consignée au moment de l'entrée de l'œuvre dans la collection : l'inventaire et le dossier d'acquisition

Parmi les premières tâches du conservateur de musée figure la tenue d'un inventaire.⁸⁴ « [Celui-ci] s'accompagne immédiatement de registres, de fiches concernant les nouvelles acquisitions par date d'entrée, voire de registres spéciaux pour les collections abondantes ».⁸⁵

L'inventaire est une pratique encadrée juridiquement et normée par un cadre législatif.⁸⁶ « Tous les musées de France - qu'ils soient de droit public ou privé - ont l'obligation de tenir l'inventaire de leur collection et d'en assurer le récolement au moins une fois tous les dix ans. »⁸⁷ Si la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France - codifiée depuis au Code du Patrimoine - réaffirme l'obligation pour tous les Musées de France de procéder à l'inventaire et au récolement de leurs collections, c'est l'arrêté du 25 mai 2004 qui en décrit les modalités et les pratiques.⁸⁸ Dans l'annexe de l'arrêté, sont énumérées les rubriques devant figurer

⁸² Avant-propos de Philippe Durey p.9 in SIEM, *Documenter les collections de musées : Investigation, inventaire, numérisation et diffusion*, Paris : La Documentation française, 2014.

⁸³ Voir à ce sujet : Anne Ambourou Avaro, Gaël de Guichen, *La documentation des collections de musées : Guide pratique*, Paris, UNESCO, 2006, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001862/186234f.pdf> / SIEM, dir. Claire Merleau-Ponty, *Documenter les collections de musées : Investigation, inventaire, numérisation et diffusion*, Paris : La Documentation française, 2014.

⁸⁴ cit. supr. Geneviève Lacambe « A propos des inventaires des musées », p.15.

⁸⁵ cit. supr. Geneviève Lacambe « A propos des inventaires des musées », p.17.

⁸⁶ Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.

⁸⁷ Voir à ce sujet la rubrique « inventorier et recoler » du site du Ministère de la Culture et de la Communication disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musees/Collections/Qu-est-ce-que-les-collections/Inventorier-et-recoler>.

⁸⁸ Voir le texte complet de la loi en ANNEXE 1.

dans l'inventaire d'un Musée de France, certaines se rapportent à la provenance, notamment celles relatives « au statut juridique du bien et aux conditions de son acquisition ». On ne peut ici analyser en profondeur ce texte de loi, mais il convient d'énumérer les rubriques relatives aux provenances : le mode d'acquisition ; le nom du donateur, testateur ou vendeur ; la date de l'acte d'acquisition et date d'affectation au musée ; le prix d'achat en euros et la mention des concours publics : acquisition subventionnée ou acquisition non subventionnée et enfin la date d'inscription au registre. Pour préciser ces informations déjà détaillées, des rubriques complémentaires sont prévues. Pour les provenances, on relève : la provenance géographique ; la première date de présence attestée dans le musée en cas d'origine inconnue et enfin utilisateur illustre, premier et dernier propriétaire ; le ou les anciens numéros d'inventaire.

Ces données d'inventaire sont très précises car on y trouve la provenance relative à la « vie » de l'œuvre avant son entrée dans la collection et toutes les informations nécessaires sur les circonstances de son inscription sur le registre d'inventaire. Par ailleurs, la constitution du dossier d'acquisition - présentée en annexe 3 de l'arrêté mentionné plus haut - est nécessaire, que l'œuvre provienne d'un achat, d'un don ou encore d'un dépôt d'un autre musée. Ce dossier, qui contient beaucoup de pièces contractuelles, a une valeur réglementaire. Il présente « l'acte juridique donnant la propriété de l'œuvre » alors que l'inventaire est un document administratif interne.⁸⁹

Pour aider les professionnels de musées dans la rédaction de l'inventaire, des codes et des guides sont mis à disposition par le Ministère de la Culture et l'ICOM.⁹⁰ Notons enfin que les inventaires des musées sont de plus en plus sous forme informatisée. Les situations restent toutefois disparates : tous les musées n'ont pas encore investi dans un outil de gestion informatisée.

La provenance dans le dossier d'œuvre

Chaque œuvre - ou ensemble d'œuvres - est accompagnée d'un dossier documentaire appelé « dossier d'œuvre » qui est devenu « au cours des trente dernières années [un outil indispensable] à toute équipe scientifique travaillant au contact des collections muséales ».⁹¹ Contrairement à l'inventaire, le dossier d'œuvre est davantage un support de travail quotidien. Dans ce dossier, les deux premières parties, « historique de l'œuvre avant son entrée dans les collections du musée » et « entrée de l'œuvre dans les collections du musée », regroupent les informations relatives à la provenance. Il contient non seulement de la documentation scientifique - références bibliographiques, articles, extraits de catalogues de vente - mais aussi des informations confidentielles comme les constats d'état ou les données personnelles de collectionneurs. La provenance est alors considérée sous un angle plus scientifique car le dossier d'œuvre est souvent utilisé comme source en interne pour les expositions et les publications du musée. Ces dossiers ne sont généralement pas mis à la disposition des chercheurs et sont

⁸⁹ Jean Chatelain, *Droit et administration des musées*, Paris : La Documentation française, 1993.

⁹⁰ On peut citer par exemple la fiche pratique « inventorier, recoler » disponible sur le site du Ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche3.htm> ou le guide de l'ICOM intitulé *International Guidelines for Museum Object Information: The CIDOC Information Categories*, daté de juin 1995.

⁹¹ Corinne Jouys Barbelin : « Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité » in SIEM, *Documenter les collections de musées : Investigation, inventaire, numérisation et diffusion*, Paris : La Documentation française, 2014, p.57.

soumis à des délais restrictifs de communicabilité. Certaines dérogations sont néanmoins possibles pour les chercheurs.

Si l'inventaire contient davantage des informations quant aux modalités d'acquisition et à la propriété précédente de l'objet, c'est dans le dossier d'œuvre que l'on va trouver l'historique du bien culturel. Retracer le parcours des propriétaires précédents est considéré comme faisant partie du travail scientifique des conservateurs de musée. Ainsi, d'un côté se trouve les modalités d'entrée de l'objet dans la collection – le temps court – et de l'autre, le parcours de l'objet depuis sa création – le temps long.

Les causes de ce signalement a priori complet et encadré par la loi

L'intérêt accordé à l'historique des objets des collections des musées et à leur provenance s'explique en partie pour des raisons financières et d'authenticité. Les collections des musées sont composées notamment d'œuvres d'art dont le statut juridique est plus encadré par le Code du Patrimoine et le Code général de la propriété des personnes publiques que les collections des bibliothèques, bien que ces dernières relèvent aussi de la domanialité publique. C'est le statut de bien culturel et le fait que les collections des Musées de France soient inaliénables, insaisissables et imprescriptibles qui obligent ces institutions à plus de vigilance lors de l'acquisition d'un bien. La provenance est souvent un moyen pour s'assurer de l'authenticité de l'œuvre et pour se prémunir contre le recel ou les faux. Comme en bibliothèque, la provenance est parfois associée au « pedigree » de l'œuvre car elle augmente sa valeur et permet sa « traçabilité ». ⁹² Remarquons que ce n'est pas l'acte d'inscription du bien sur l'inventaire – action administrative avant tout – qui constitue l'acte de propriété mais bien un arrêté. Ainsi, c'est la sécurité juridique qui prévaut à cet encadrement des acquisitions en musée.

On peut expliquer également cet investissement des musées dans la description de leur collection par l'importance du marché de l'art. Pour les maisons de ventes aux enchères et pour les galeries, les provenances sont de la plus grande importance. Ces acteurs du marché de l'art sont responsables à plus d'un titre : ils doivent être capables de rendre compte des œuvres qu'ils vendent et de garantir leur régularité. Par ailleurs, l'association d'un nom célèbre à un objet vendu augmente sensiblement son prix. ⁹³

En dépit de cet encadrement, les réalités sur le terrain sont très disparates. Comme en bibliothèques, les situations des établissements sont inégales et toutes les collections n'ont pas bénéficié du même intérêt. Ainsi, la provenance de la plupart des objets relatifs aux Beaux-Arts et les œuvres les plus célèbres a été consignée. Ce n'est pas toujours le cas pour les objets archéologiques et les objets les moins précieux dont le traitement est plus sommaire. Ajoutons que les descriptions des collections, dans les inventaires anciens des musées des siècles

⁹² Voir à ce sujet : Dominique Poulot, « Provenance and Value : the Reception of Ancien Régime Works of Art under the French Revolution » et Elisabeth A. Pergam, « Provenance as Pedigree : The Marketing of British Portraits in Gilded Age America » in *Provenance: An Alternate History of Art*. Conférence annuelle du College Art Association. Los Angeles: Getty Publications, 2012.

⁹³ Plusieurs articles évoquent cette relation entre le prix de vente et la provenance de l'objet comme Mallory Landers, « The effect of celebrity provenance on fine jewellery at auction », New York : Sotheby's Institute of Art ou l'article du même auteur « Art + Celebrity = Value Inflation Pollock » publié dans le *Business Week* du 8 novembre 2010.

passés sont souvent très succinctes et laconiques, à l'exception de certains objets emblématiques.

Les bases des collections de musées : la diffusion des données de provenance

Les bases de données et les moteurs de recherches des collections des musées proposent presque tous une entrée relative à la provenance. Cette donnée largement communiquée au public, est présentée différemment d'une base à l'autre notamment dans les intitulés. Il s'agit ici de proposer un tour d'horizon rapide de quelques bases de données d'œuvres de musées afin d'étudier la manière dont sont consignées ces données.

Dans la base Joconde, l'information sur la provenance est détaillée car sont concernés plusieurs champs de la notice : Statut juridique, Date acquisition, Anciennes appartenances, Date d'acquisition, Date de dépôt, Anciens lieux et dates de dépôt ou encore Historique.⁹⁴ Si tous ces champs ne sont pas obligatoirement saisis sur la notice, il est possible de les interroger de manière indépendante, grâce à un menu déroulant. Pour le catalogue des œuvres du musée d'Orsay, le mode « recherche avancée » permet d'interroger le champ « Historique des œuvres » ou encore « Année d'acquisition ».⁹⁵ Si l'on fait une recherche simple avec pour entrée « Caillebotte », on retrouve, dans la liste de résultats, les œuvres du peintre, celles où il est représenté (l'iconographie, le sujet du tableau) ainsi que les œuvres de sa collection et notamment celles de son legs de 1894. Il est donc possible de recréer des ensembles à partir de la provenance. La base Atlas du Musée du Louvre propose également ce type de recherche. On retrouve, dans ses notices, la mention de provenance et le type d'acquisition de l'œuvre.⁹⁶

La base des œuvres du MNAM, quant à elle, permet parfois de rebondir à partir des mentions de provenance, si le champ est indexé.⁹⁷ Si l'on effectue une recherche simple sur une œuvre ou un artiste, on obtient des notices sur lesquelles figurent des mentions comme le « Legs Despiau » ou le « Legs M. Georges Salles, 1967 ». On peut rebondir à partir de ce résultat et obtenir ainsi toutes les œuvres appartenant à cette collection. En revanche, dans d'autres notices d'œuvre, la provenance n'est qu'une zone de description non indexée ce qui rend impossible l'interrogation de ce champ. Par ailleurs, cette base permet également d'effectuer une recherche à partir des datations par date ou sur les œuvres récupérées en Allemagne après la chute du III^{ème} Reich (MNR).

Ce bref tour d'horizon permet de constater la présence assez systématique d'un champ provenance ou historique sur les notices. Autre constat : il n'y a pas de base commune et unique qui permette d'interroger ces données comme en bibliothèque. Aucun interopérabilité à partir de ces données n'est possible y compris pour le moteur de recherche « Collections » du Ministère de la Culture ni pour l'Agence photographique de la RMN, qui regroupe pourtant les bases de plusieurs musées.⁹⁸ Dans cette dernière, on trouve bien des mentions de

⁹⁴ Disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm>.

⁹⁵ Disponible sur <http://www.musee-orsay.fr/fr/collections/catalogue-des-oeuvres/recherche-simple.html>.

⁹⁶ Disponible sur http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=crt_frm_rs&langue=fr&initCritere=true.

⁹⁷ Disponible sur <http://collection.centrepompidou.fr/Navigart/index.php?db=minter&q=1>.

⁹⁸ Disponibles sur <http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections> et sur <https://www.photo.rmnm.fr/C.aspx?VP3=CMS3&VF=Home>.

provenance dans le champ intitulé « mode d'entrée » mais il s'agit de zones non indexées, et qui ne sont pas toujours renseignées. Enfin, on remarque une diversité dans les pratiques et dans la manière dont sont signalées les provenances : historique, mode d'entrée, etc.

Les grands enjeux autour des données de provenance dans les musées

Observer les pratiques des musées relatives aux provenances peut enrichir la réflexion portant sur les collections des bibliothèques car des similitudes existent et les enjeux sont semblables. En outre, le mouvement de sensibilisation aux enjeux des provenances en musées remonte, véritablement, à un peu plus d'une dizaine d'années, tout comme en bibliothèque.

Une sensibilisation accrue des professionnels des musées

La responsabilité professionnelle et la déontologie sont au cœur de la question des provenances des collections de musées, comme l'a expliqué Didier Schulmann lors d'un colloque organisé à l'INP.⁹⁹ Son intervention avait pour vocation de sensibiliser les futurs conservateurs de musée à la vigilance nécessaire lors de l'acquisition d'un bien culturel et au travail de recherche indispensable pour établir le parcours historique d'une œuvre. Depuis 2015, Vincent Lefèvre, conservateur travaillant à la sous-direction des collections au Ministère de la Culture, propose un séminaire sur la question des provenances des collections de musées à l'École du Louvre.¹⁰⁰ La formation initiale des futurs professionnels des musées intègre depuis quelques années la question des provenances à son programme.

Par ailleurs, le Ministère de la Culture publie régulièrement des rapports et des recommandations pour encourager les professionnels à garantir les provenances des collections de musée. Ces recommandations ont surtout semblé nécessaires pour deux types de biens culturels : d'une part les objets archéologiques, qui peuvent avoir une origine illicite et qui font l'objet d'un trafic international, d'autre part, les spoliations des biens des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il a paru important dans cette étude de consacrer quelques lignes à cette problématique des biens de Juifs spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale ; problématique partagée par les musées et les bibliothèques. Depuis plusieurs années, un groupe interministériel, encadré par le Ministère de la Culture, s'est emparé de la question.¹⁰¹ A la suite du relais par les médias de quelques restitutions à des descendants des victimes de ces spoliations, un travail à l'échelle

⁹⁹ Didier Schulmann, « La recherche des origines : enjeux liés à la provenance des collections des musées », *La déontologie. Rôle et responsabilités du conservateur*, colloque organisé par l'INP, 17 juin 2015, enregistrement disponible sur <http://www.inp.fr/Mediatheque-numerique/Colloques/La-deontologie.-Role-et-responsabilites-du-conservateur/La-recherche-des-origines-enjeux-lies-a-la-provenance-des-collections-des-musees>

¹⁰⁰ Propos recueillis lors de l'entretien mené avec Vincent Lefèvre le 26 novembre 2015. Le programme de cet enseignement consacré aux provenances est disponible sur <http://www.ecoledulouvre.fr/webmaster/newsletter/Lettre102015.html#provenance>.

¹⁰¹ Ministère de la Culture et de la Communication, *Rapport définitif du groupe de travail sur les provenances d'œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale*, 2014, disponible en ligne sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Rapport-definitif-du-groupe-de-travail-sur-les-provenances-d-oeuvres-recuperees-apres-la-seconde-guerre-mondiale>. / Un site internet est consacré à cette question <http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm>.

nationale est en cours. On recense actuellement 2 000 biens identifiés sous la cote MNR comme étant susceptibles de faire l'objet de restitution. Un mécénat de compétences avec une société de généalogistes vient d'être mis en place, afin de retrouver, à partir du possesseur spolié, les éventuels survivants ou ayants-droit. Ces biens n'appartiennent pas aux collections publiques, il n'est donc pas nécessaire d'enclencher une procédure de déclassement pour les restituer. Cette question est également abordée à l'étranger et donne lieu souvent à des rapports et des enquêtes ministériels, en Suisse et en Allemagne, par exemple.¹⁰² Quant aux bibliothèques, elles-aussi concernées, ce sujet a été abordé de manière plus récente. L'ouvrage de Martine Poulain, publié en 2008, a fait date. Son action auprès des bibliothèques, concernées par l'intégration de livres spoliés dans leurs collections, commence à porter ses fruits.¹⁰³ Elle est à l'initiative de la diffusion des noms des personnes et des institutions spoliées.¹⁰⁴ Ces travaux sont présentés, au même titre que les œuvres d'art spoliées, sur le site « Rose Valland - Musées Nationaux Récupération », développé par le Ministère de la Culture.¹⁰⁵ Les provenances, en tant que moyen d'identifier les possesseurs de droit, sont un enjeu fort pour cette problématique touchant la déontologie professionnelle.¹⁰⁶

La particularité de la recherche de provenances dans les musées par rapport aux bibliothèques : l'absence de marques de possession

Beaucoup de projets de recherche ont pour thème les provenances, surtout pour les collections de Beaux-Arts. De grands chantiers de bases de données existent, parfois depuis le début du XX^e siècle. On peut citer le *Répertoire des catalogues de ventes publiques intéressant l'art ou la curiosité* de l'historien de l'art et collectionneur néerlandais, Frits Lugt. Ce répertoire compile en trois volumes les catalogues de ventes aux enchères d'objets d'art et de collections de 1600 à 1900.¹⁰⁷ Y sont indiquées les annotations, tels les noms des acquéreurs et les prix réalisés. Plus récemment, des bases de données institutionnelles permettent de retrouver les provenances comme le « Getty Provenance Index ». Des bases privées ont également vu le jour, comme « Artprice » qui retrace les ventes aux enchères en France et à l'étranger depuis les années 1990.¹⁰⁸

L'impression d'une plus grande avancée des musées dans ce domaine est à nuancer : il n'existe pas de guide général dédié à la question des provenances mais seulement un ensemble de recommandations concernant surtout les modalités

¹⁰² Office Fédéral de la Culture, *Guide à l'usage des musées suisses pour les aider à mener leurs recherches de provenance, celles en particulier concernant la problématique de l'art spolié à l'époque du national-socialisme en Suisse*, juin 2013, Genève. On peut citer également la base de données allemande « Lostart » disponible sur <http://www.lostart.de/Webs/DE/Start/Index.html>.

¹⁰³ Martine Poulain, *Livres Pillés, Lectures Surveillées Les Bibliothèques Françaises Sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008.

¹⁰⁴ Ses listes sont disponibles sur http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/.

¹⁰⁵ La base de données hébergée sur le site du Mémorial de la Shoah est disponible sur http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/.

¹⁰⁶ Martine Poulain, « De mémoire de livres : des livres spoliés durant la Seconde Guerre mondiale déposés dans les bibliothèques : une histoire à connaître et à honorer », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, janvier 2015.

¹⁰⁷ Cette base est disponible sur <http://fr.artprice.com/>.

¹⁰⁸ Pour consulter ces bases en ligne : <http://www.getty.edu/research/tools/provenance/>; <http://fr.artprice.com/>.

d'acquisition et d'entrée d'un bien culturel dans la domanialité publique.¹⁰⁹ Ceci s'explique par la grande variété des biens culturels, qui induit des champs de recherches très divers. On utilise par exemple des catalogues de vente ou des inventaires de collections privées pour les tableaux et les sculptures. Pour les objets archéologiques, le contexte de découverte et de production est important, c'est donc la provenance géographique qui prime.

Encore plus que les objets d'art, les livres et les manuscrits ont fait l'objet d'une appropriation par leur possesseur comme le prouve la pratique de l'ex-libris très ancienne et largement répandue chez les collectionneurs et les bibliophiles. Le support papier des collections des bibliothèques se prête bien à la marque de possession ; on ne retrouve pas d'équivalent pour les collections de musée, si ce n'est pour des supports similaires, tels que les dessins et les estampes, où des marques de collectionneurs peuvent avoir été apposées. On pourrait penser que la recherche de provenance est plus aisée à partir de livres.

LA NECESSITE DE DEVELOPPER L'HISTOIRE DES COLLECTIONS EN BIBLIOTHEQUE

Il est essentiel que les bibliothèques participent à l'écriture de leur histoire. La bibliothèque est un lieu de mémoire et de médiation. Les journées d'étude de l'association BiblioPat, en novembre 2013, qui avaient pour titre « Mémoire en Bib », ont permis d'éclairer cette mission des bibliothèques, qui se doivent de conserver, de gérer, de transmettre et de valoriser les collections.¹¹⁰ Or les professionnels ont souvent peu conscience de l'intérêt de transmettre leurs pratiques, ils produisent peu de supports pour documenter leurs tâches quotidiennes et les collections dont ils ont la responsabilité.

L'histoire des bibliothèques, en tant qu'institution culturelle, a beaucoup progressé ces dernières décennies, donnant lieu à des publications¹¹¹ et à des enseignements.¹¹² Il faut cependant distinguer l'histoire de l'institution et l'histoire des collections, même si l'une et l'autre sont intimement imbriquées : à l'origine d'une bibliothèque se trouve un fonds. Il y a donc d'une part, l'histoire d'une institution et de son statut, d'autre part, l'histoire de ce qui la constitue.

La provenance est une information de contexte : « contextual information » en anglais.¹¹³ C'est une mention indispensable pour construire l'histoire des collections souvent peu documentée. Elle participe à la mémoire. Elle informe sur l'intérêt qu'a eu par le passé tel document, elle permet de recréer des ensembles qui font sens et qui ont une logique propre. Il est possible ainsi de reconstituer la

¹⁰⁹ Les guides existants consacrés aux provenances comme celui de l'Office Fédéral de la culture en Suisse ne concernent que le cas des collections spoliées pendant la Seconde Guerre mondiale. Il n'existe pas à ce jour de guide général prenant en compte tous les types de biens culturels.

¹¹⁰ Le programme de cette journée d'étude est disponible sur <http://www.bibliopat.fr/programme-des-journees-detude-bibliopat-2013> ; son compte-rendu est disponible sur <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/2013/11/transmission-memoire-bibliotheques-bibliothecaires/>.

¹¹¹ On peut citer par exemple *l'Histoire des bibliothèques françaises*, en plusieurs volumes publiées par Promodis-Cercle de la librairie, à Paris.

¹¹² Annie Charon, Isabelle Diu et Élisabeth Parinet. « L'histoire des bibliothèques à l'École nationale des chartes », *BBF*, n° 2, 2005 disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0023-004>.

¹¹³ Jürgen Weber, « ProvenanceFinder – preparing a search engine for retrieval of provenance data », in *CERL : Books and Their Owners*, Londres : CERL Papers, V, 2005. p. 71.

bibliothèque d'un collectionneur, d'un enseignant ou d'un écrivain. L'histoire des collections est un terrain d'investigation qui ouvre une démarche réflexive sur la pratique de la collection et de la lecture. Au-delà de ces prolongements scientifiques possibles, à partir des données de provenance, qui feront l'objet d'un développement en dernière partie, c'est la notion de profondeur des collections qui intéresse ici.

Les collections publiques des bibliothèques sont issues de strates différentes : dépôts révolutionnaires, dons, achats, legs, saisies, spoliations, etc. La connaissance de cet empilement est primordiale car une collection vit et évolue au gré des périodes et des pratiques des professionnels.

Certains événements historiques majeurs pour l'histoire des collections des bibliothèques sont parfois très peu étudiés. Hormis quelques travaux pionniers comme ceux de Dominique Varry¹¹⁴, il a fallu attendre une thèse soutenue en 2013 pour avoir une étude approfondie des dépôts littéraires parisiens issus des confiscations révolutionnaires.¹¹⁵ À l'IRHT, en décembre 2015, une journée d'étude a été proposée sur le même sujet, durant laquelle a été présentée la mise en ligne des inventaires révolutionnaires ; reste maintenant aux bibliothèques à identifier les livres de leurs collections mentionnés sur ces listes.¹¹⁶ La grande majorité des 54 bibliothèques municipales classées, depositaires de ces confiscations est encore incapable de distinguer avec précision dans les fonds anciens l'ensemble de ces documents : leur provenance n'ayant souvent pas été consignée.

Ce constat se répète pour d'autres moments historiques comme les confiscations des biens ecclésiastiques à la suite de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État.¹¹⁷

En France, seul un établissement comme la Bibliothèque nationale de France a véritablement la capacité – en termes de moyens et d'effectifs - de documenter l'histoire de son institution et de ses collections et d'y consacrer le temps nécessaire, et ce depuis le XIX^e siècle. Dans un article, Valérie Neveu indique que « la Bibliothèque nationale pour sa part a dès la fin du XIX^e siècle engagé des études sur sa propre histoire, qui ont mis en lumière les processus d'élaboration des catalogues et la personnalité de grands bibliothécaires [...]. »¹¹⁸

Néanmoins, de nos jours, l'ensemble des professionnels des bibliothèques s'emparent de l'histoire de leurs collections et documentent de plus en plus celles-

¹¹⁴ Dominique Varry, *Sous la main de la Nation : Les Bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française*, Fernay Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2005, 285 p. / Dominique Varry, *Guide des sources de l'histoire de la Révolution française dans les bibliothèques*, Paris, ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, 1988, 52 p.

¹¹⁵ Cécile Robin, *Au purgatoire des utilités : les dépôts littéraires parisiens (an II - 1815)*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Dominique Margairaz, soutenue le 30 mars 2013 à Paris 1, dans le cadre de l'École doctorale d'Histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

¹¹⁶ Recenser les « richesses littéraires de la nation » : pour une moisson des inventaires révolutionnaires, journée d'étude organisée par les Archives nationales, l'IRHT, l'EPHE et l'ÉquipEx Bibliissima, 11 décembre 2015, IRHT, Paris. Le programme est disponible sur <http://www.irht.cnrs.fr/fr/agenda/recenser-les-richesses-litteraires-de-la-nation>.

¹¹⁷ Isabelle Westeel, « Premiers jalons pour une histoire des confiscations de bibliothèques ecclésiastiques en 1905 », *Revue française d'histoire du livre*, n°104-105, 1999, pp. 349-368.

¹¹⁸ Valérie Neveu, « Catalogues et classifications à l'âge de l'imprimé » in *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues*, catalogue d'exposition, Paris : Editions des cendres : Bibliothèque Mazarine ; Genève : Bibliothèque de Genève, 2015, p. 63-77.

**LES ENJEUX DU SIGNALEMENT SYSTÉMATIQUE DE LA PROVENANCE DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES**

ci sous la forme d'expositions, de publications ou de contenus en ligne. Cet aspect de la valorisation des provenances est un point abordé plus tard dans cette étude.

ÉTAT DES LIEUX : LA PROVENANCE DES COLLECTIONS EN BIBLIOTHÈQUE

Après la présentation des enjeux de la question des provenances des collections des bibliothèques, il est nécessaire d'aborder les données elles-mêmes. Comment sont-elles structurées et signalées dans les catalogues et les bases de données ? Quelles sont les possibilités d'interrogation pour les usagers ? Comment améliorer l'accès de ces données aux chercheurs ?

UNE MENTION PRESQUE TOUJOURS ABSENTE DES CATALOGUES ET DES BASES DE DONNÉES

Les données de provenances sont actuellement dispersées. Néanmoins, il est possible de les retrouver selon différentes requêtes plus ou moins complexes dans les catalogues locaux et les catalogues collectifs des bibliothèques.

Quelques données chiffrées sur la provenance dans les catalogues collectifs

Dans un premier temps, il a paru utile d'aborder l'accès et le signalement des provenances dans les catalogues informatisés. Premier constat : les index – lorsqu'ils existent – sont souvent imparfaits. Il a été nécessaire s'adresser directement aux gestionnaires de ces outils afin d'obtenir des données chiffrées sur les provenances. En effet, sonder la base en profondeur est l'unique manière de connaître leur volumétrie.

Les données de provenance dans le Sudoc¹¹⁹

Le Sudoc regroupe les documents de toute nature des bibliothèques de l'enseignement supérieur et des bibliothèques spécialisées ; à ce réservoir de 10 millions de notices bibliographiques, il faut ajouter les périodiques des établissements hors enseignement supérieur. La production mutualisée du Sudoc repose sur une culture catalographique commune : le respect des normes, un format commun, l'Unimarc, et l'utilisation de la liste d'autorités Rameau.¹²⁰ Ce réseau, qui existe depuis vingt ans, doit relever un certain nombre de défis. Selon Jérôme Kalfon, directeur de l'ABES, le Sudoc n'est pas exhaustif et n'est pas le reflet des ouvrages physiques : la synchronisation des données est parfois difficile.¹²¹

Dans l'interface publique, il est possible de chercher les données de provenance en mode recherche avancée à partir de l'index « reliure, provenance,

¹¹⁹ Voir l'ANNEXE 4. Pour une présentation du catalogue du Sudoc, voir la page de l'ABES disponible sur <http://www.sudoc.abes.fr/>.

¹²⁰ « UNIMARC (acronyme pour UNIVERSAL MARC) est le format développé par l'IFLA pour permettre l'échange de l'information bibliographique informatisée et servir d'interface entre les formats MARC nationaux. », source : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/f_um/s.format_unimarc_notices_bibliographie.html. / Voir l'ANNEXE 3 : glossaire technique.

¹²¹ Intervention de Jérôme Kalfon, « L'ABES et ses réseaux : réalisations et projets » lors de la formation initiale des élèves-conservateurs à l'enssib le 4 septembre 2015.

conservation ». Cet onglet de recherche, parce qu'il recouvre plusieurs zones dont certaines ne sont pas du tout liées aux provenances, n'est pas très efficace.¹²² Pourtant les données concernant les provenances sont présentes dans le Sudoc, même si, en septembre 2015, au regard de la volumétrie totale des notices, elles ne représentent qu'un peu plus de 6% de l'ensemble.¹²³ Le principal écueil du champ Unimarc réservé aux provenances - E317 - est qu'il s'agit d'une zone de note libre donc difficile à cadrer. Laissée à l'interprétation du catalogueur, son traitement est, par conséquent, très différencié d'un établissement à l'autre, puisqu'aucune norme n'est disponible actuellement. La recherche de provenance repose également sur des répertoires d'autorité – personnes physiques ou collectivités – ayant des codes de fonction en lien avec la provenance, comme par exemple « ancien possesseur » et « donateur ». Il est donc possible d'effectuer des recherches à partir de ces notices d'autorité.

Des progrès sont également à souligner. Une nouvelle zone a été créée : l'indexation géographique de la provenance, validée assez récemment par le comité français d'Unimarc. En revanche, les documents récents ne présentent que très rarement une mention de provenance. Au regard de la ventilation des données de provenance, en fonction des périodes des documents, on peut observer qu'actuellement les collections anciennes sont encore prédominantes.¹²⁴ En effet, « on voit bien que le livre ancien est logiquement surreprésenté pour ce qui a trait au renseignement des E317, de même que le XIX^e siècle, tandis que les collections plus récentes et courantes possèdent beaucoup moins souvent ce type de mentions d'exemplaires ».¹²⁵

Le Sudoc est l'un des réservoirs importants de données de provenance. Cependant, leur interrogation n'est pas efficace, en raison notamment de la structuration du champ de recherche ; en raison également de l'absence de norme de catalogage. Le Sudoc, centré pendant longtemps sur les données bibliographiques, peine à proposer des solutions efficaces pour les données d'exemplaires, même si des évolutions sont en cours avec la rédaction de recommandations et l'apparition du champ « Provenance géographique ».¹²⁶

Les données de provenance dans Calames¹²⁷

Calames - CAtalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur – est un catalogue plus récent que le Sudoc, construit selon un autre format : l'EAD.¹²⁸ Ce format est plus adapté et plus souple pour décrire des archives, des manuscrits ou des recueils factices et surtout les

¹²² Pour des explications détaillées du fonctionnement de cet index, voir l'ANNEXE 4.1.

¹²³ Voir l'ANNEXE 4.1 pour les données chiffrées du Sudoc.

¹²⁴ Voir en ANNEXE 4.1 les tableaux 2 et 3 sur la ventilation chronologique des zones et la répartition en pourcentage par siècle.

¹²⁵ Entretien avec Jean-Marie Feurtet, conservateur en charge de l'Application Calames et qui travaille au Département des Services aux Réseaux de l'ABES, le 9 décembre 2015.

¹²⁶ ABES, BnF, MCC et MESR, *Recommandations pour l'échange de données d'exemplaire en format UNIMARC*, mai 1998, disponible sur http://www.abes.fr/content/download/1948/8316/version/4/file/Recommandations_echanges_donnees_exemplaires-1.pdf.

¹²⁷ Voir l'ANNEXE 4.2.

¹²⁸ « L'EAD - Encoded Archival Description - est un format basé sur le langage XML qui permet de structurer des descriptions de manuscrits ou de documents d'archives. », source : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage/a.f_ead.html. / Voir ANNEXE 3 le glossaire technique pour les balises en EAD.

particularités d'exemplaire. Selon Jean-Marie Feurtet, « la normalisation archivistique - ISAD(G) notamment - et ses traductions en formats de métadonnées – EAD - sont en effet plus attentives aux informations de contexte ».¹²⁹ Si on le compare au Sudoc, les données de provenance sont plus nombreuses. « On dénombre 60 061 niveaux descriptifs dans l'index « Provenance », ce qui représente presque 10% de la base tout entière. »¹³⁰ Si on ajoute la balise <origination> – qui n'est pas interrogeable par le public –, la proportion des notices concernées serait bien plus élevée et pourrait représenter près de la moitié de la base. En effet, « tous les niveaux descriptifs comportant des éléments EAD susceptibles de contenir des informations de provenance sont bien indexés, mais pas les niveaux descriptifs descendants ».¹³¹ L'index « Provenance » de Calames ne gère donc pas l'héritage. Il est possible d'interroger, dans l'interface publique, les mentions de provenance grâce à ce champ spécifique en mode recherche avancée. Les balises EAD interrogées par ce champ concernent à la fois les modalités d'acquisitions – dons, legs, etc. – mais aussi l'historique de la conservation, qui inclut les changements successifs de possesseurs. Enfin, Calames utilise des balises <persname>, <corpname> ou <famname> : Nom de personne, Collectivité, Nom de famille, qui sont des éléments d'indexation. A ce titre, ces balises peuvent contenir des valeurs normalisées qu'on retrouve de manière privilégiée dans des répertoires d'autorités, comme IdRef.¹³² Ce sont des « éléments de points d'accès ».

Plus riche en données de provenance, Calames dispose d'un format plus adapté pour traiter celles-ci. Des progrès sont encore à réaliser, entre autres, en ce qui concerne l'efficacité du champ de recherche « Provenance ».

La recherche des mentions de provenance dans le CCFr

Il n'a pas été possible d'obtenir des données chiffrées pour le Catalogue Collectif de France administré par la BnF, à cause notamment de la masse des données gérées par ce catalogue collectif.¹³³ Celui-ci regroupe, en effet, plusieurs catalogues, certains concernent les données des bibliothèques municipales, d'autres sont propres à la BnF. Y sont regroupés plus de 30 millions de documents provenant de réservoirs divers : fonds rétroconvertis de bibliothèques municipales, Catalogue Général des Manuscrits, mais aussi Sudoc et Calames, etc. Le CCFr est actuellement le plus grand catalogue collectif, qui permet d'interroger conjointement le plus grand nombre de documents.

Un entretien avec Camille Poirêt, coordinatrice du programme national de signalement des manuscrits du CCFr à la BnF, nous a cependant permis de comprendre les possibilités de recherche des mentions de provenance dans cet outil. Si une recherche fédérée est possible à partir des auteurs et des titres,

¹²⁹ Voir l'ANNEXE 4.2 pour la retranscription complète de l'entretien avec Jean-Marie Feurtet, conservateur en charge de l'Application Calames au Département des Services aux Réseaux de l'ABES.

¹³⁰ Voir en ANNEXE 4.2 le tableau.

¹³¹ Entretien avec Jean-Marie Feurtet, conservateur en charge de l'Application Calames au Département des Services aux Réseaux de l'ABES, le 9 décembre 2015.

¹³² Merci à Jean-Marie Feurtet de m'avoir expliqué le fonctionnement de ces balises. / « L'application Idref-Autorités Sudoc permet d'interroger les autorités de la base Sudoc, d'enrichir et/ou de corriger des notices autorités existantes, de créer de nouvelles entités. Idref-Autorités Sudoc est une interface connectée au Sudoc professionnel. » source : site internet d'IdRef, disponible sur <http://www.idref.fr/autorites/autorites.html>.

¹³³ Pour une présentation plus précise du CCFr, consulter la page de présentation du site, disponible sur https://prezi.com/r_t7nyrmbnvx/catalogue-collectif-de-france-presentation/?utm_campaign=share&utm_medium=copy.

l'interrogation des données de provenance reste très difficile, car les réservoirs de données ont parfois des formats différents : Unimarc, Interarc et EAD. Il faut interroger séparément les catalogues pour espérer collecter des données de provenance. La « base manuscrits », construite en EAD, propose un index de recherche spécifique pour les provenances.¹³⁴ Néanmoins, les données sont très disparates car la plupart des notices, surtout celles du Catalogue Général des Manuscrits, sont issues de rétroconversions anciennes, qui n'ont pas toujours pris en compte les données de contexte.

Sans entrer plus en détail dans la complexité du CCFr, qui fonctionne comme un méta catalogue permettant d'interroger efficacement des données bibliographiques, il faut noter que les données de provenance ne bénéficient pas des possibilités de la recherche fédérée sur l'ensemble de ces réservoirs catalogographiques. Leur signalement est encore disparate et leur interrogation par le public bien compliquée. Enfin, puisque beaucoup de notices du CCFr sont issues de rétroconversions, les données de provenance n'y sont pas toujours consignées.

Pour l'ensemble de ces catalogues collectifs, les provenances ne concernent encore qu'une infime partie des documents signalés. L'interrogation du champ « Provenance » demeure difficile via l'interface publique. Les données sont parfois cachées et peu normalisées.

Les ressources disponibles : quels supports et quelles pratiques ?

Dans un second temps, il a paru logique de s'intéresser aux pratiques en interne et à la manière dont sont consignées les provenances dans les bibliothèques.

L'enquête du groupe de travail sur la fédération des données de provenance en 2013¹³⁵

Les résultats de l'enquête, menée en septembre 2013, par le « groupe de travail sur la fédération des données de provenance » via la liste de diffusion de BiblioPat, permettent d'appréhender la multiplicité des situations locales et de dresser un état des lieux des pratiques. Trente-cinq bibliothèques de toute nature (universitaire, territoriale, privée) ont répondu à cette enquête. Notons qu'une enquête similaire a été menée par deux universitaires américaines, dès 1996, auprès des bibliothèques conservant des fonds anciens aux États-Unis.¹³⁶ Les constats de ces enquêtes sont assez proches : les provenances des documents

¹³⁴ La base « Manuscrits » est disponible sur http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/portail/index.jsp?action=jsp/ccfr/search/search_form_ccfr_manuscripts.jsp?menuSelected=search_simple&portalMenu=ccfr_menu_manuscripts. Voir également l'ANNEXE 4.3 pour la liste des balises.

¹³⁵ Voir l'ANNEXE 5 pour consulter le questionnaire, la liste des établissements ayant répondu et la synthèse des résultats de cette enquête. Ces ressources sont également disponibles sur <http://www.bibliopat.fr/provenances/provenances-introduction>.

¹³⁶ Le questionnaire ainsi que les résultats de l'enquête sont présentés dans l'article de Judith A. Overmier, Elaine M. Doak, « Provenance Records in Rare Book and Special Collections », *Rare Books and Manuscripts Librarianship* 11, 1996, n°2, p. 91-99.

bénéficient de traitements disparates ; les interrogations dans les catalogues restent ardues.

Selon l'enquête de 2013, la grande majorité des établissements considère la notion de provenance à travers la marque de provenance. Il s'agit, pour eux, essentiellement, de consigner le possesseur identifié. Dans beaucoup de cas, une partie des données relatives aux provenances sont disponibles dans les catalogues locaux. En effet, les bibliothèques enrichissent majoritairement leur SIGB et utilisent également les réservoirs d'autorités. Ces données de provenance n'ont parfois pas été informatisées et existent beaucoup sur d'autres supports : fichiers papier, catalogues imprimés et manuscrits, etc. Au sein d'un même établissement, les données sont souvent dispersées entre plusieurs sources : une base de données, un fichier Excel et un catalogue imprimé, par exemple. Il n'existe donc pas de point d'entrée unique, exception faite de deux bibliothèques qui disposent d'un outil propre. Cette coexistence d'outils est le reflet d'une part, des changements de pratiques professionnelles notamment pour le catalogage, d'autre part, de l'histoire des collections. Les supports sont donc multiples. Il n'est pas toujours aisé d'avoir la volumétrie totale de ces données. Ajoutons qu'un peu moins d'un tiers des bibliothèques interrogées enrichit ces données par une image associée de la marque de provenance.

Outre cette question de signalement très disparate, il faut souligner que « [t]outes les institutions se sont préoccupées à un moment ou un autre de récolter leurs marques de provenances. La quasi-totalité des questionnaires fait apparaître des collègues confrontés à des demandes de chercheurs portant sur les provenances des collections ». ¹³⁷ Une convergence d'intérêt pour l'amélioration du signalement de ces données et pour leur diffusion auprès du public est donc en cours.

*Un exemple local : la Bibliothèque municipale de Dijon*¹³⁸

Le cas de la Bibliothèque municipale de Dijon apparaît comme exemplaire et illustre bien les résultats de cette enquête. ¹³⁹

En tant que bibliothèque municipale classée, elle conserve une collection importante de fonds anciens : manuscrits, incunables, archives, imprimés, collection de menus, etc. L'équipe en charge des collections accorde une attention particulière à la provenance et considère que l'ensemble des fonds est concerné. Pourtant, les données de provenance des documents ne concernent qu'une infime partie des collections et sont dispersées dans plusieurs bases. ¹⁴⁰ Certains fonds ont bien fait l'objet d'un traitement systématique de cette donnée : les incunables, les manuscrits et la collection des menus. Malgré tout, certaines provenances de manuscrits demeurent inconnues ou non identifiées à ce jour.

Le catalogue de la bibliothèque et les bases de données permettent néanmoins d'effectuer une recherche à partir de la provenance des documents. ¹⁴¹

¹³⁷ Voir « Provenances des collections : Synthèse de l'enquête lancée sur BiblioPat, 12 décembre 2013 » présenté en ANNEXE 5.2.

¹³⁸ Voir ANNEXE 6 la transcription de l'entretien mené auprès de Mathilde Siméant chargée des fonds anciens de la Bibliothèque patrimoniale et d'étude à la BM de Dijon.

¹³⁹ La bibliothèque municipale de Dijon fait partie des établissements ayant répondu à l'enquête.

¹⁴⁰ Voir le tableau en ANNEXE 6 .

¹⁴¹ Voir ANNEXE 6.

L'histoire des collections de cet établissement est assez complexe. Ce qui se traduit par des provenances sont consignées dans plusieurs outils : catalogues manuscrits, catalogue imprimé, inventaires divers, tableau Excel. D'une part, les ressources papier sont nombreuses et diverses, comme le souligne Mathilde Siméant : « des fiches papier classées par ordre alphabétique de noms de possesseurs relevés - sur chaque fiche, un nom/un établissement en tête, la cote du document sur lequel la marque a été repérée, et, éventuellement une description de la marque de possesseur - et des mémoires d'étudiants réalisés dans les années 1980, avec des sujets précis, tels qu'identifier des possesseurs de la cote X à la cote Y. Ce dernier travail n'a, à ma connaissance, pas été versé dans notre catalogue ». ¹⁴² D'autre part, est tenu à jour un état des fonds en format EAD, disponible en ligne pour le public. ¹⁴³ Quant aux notices des imprimés anciens, elles sont enrichies au coup par coup, « avec une description de la marque de provenance dans le champ Unimarc 316 et la création d'un champ possesseur personne en 906 ou collectivité en 907 ». ¹⁴⁴

La Bibliothèque municipale de Dijon bénéficie par ailleurs de nombreux dons, en particulier de menus, dont elle conserve l'une des plus grandes collections en France. Elle consigne alors systématiquement la trace de ces provenances. Une procédure a été mise en place : un dossier administratif est créé, le don est consigné dans l'état des fonds en ligne et la notice est enrichie du champ possesseur. Enfin, le personnel en charge des fonds anciens est particulièrement sensible à faire progresser et diffuser l'histoire des collections. Ainsi, une partie des catalogues manuscrits et des inventaires des confiscations révolutionnaires ont été numérisés. La bibliothèque organise également des manifestations pour mettre en valeur cet héritage des collections, comme par exemple une exposition consacrée aux ex-libris en 2008.

A Dijon, il y a un indéniable intérêt pour l'histoire des collections et, par conséquent, une sensibilité aux données de provenance. Pourtant, ces dernières sont dispersées dans plusieurs outils et leur mise à disposition du public n'est pas aisée. Le travail d'intégration de ces données dans le catalogue ou les bases de données est encore à poursuivre.

Des pratiques professionnelles pas toujours efficaces

L'enquête de 2013 indique que les pratiques professionnelles ne sont pas toujours unifiées. Plusieurs pistes peuvent être avancées, afin d'expliquer pourquoi le traitement des données de provenance n'est pas satisfaisant.

Les documents des collections des bibliothèques sont de formats et de natures très divers : manuscrits, fonds d'archives, imprimés, incunables, etc. Il est donc difficile de faire entrer dans un même système les spécificités propres à chacun d'eux. Dans certains cas, il a paru plus satisfaisant de traiter distinctement ces fonds et d'avoir un outil propre pour chacun. En outre, la répartition du travail en

¹⁴² Entretien avec Mathilde Siméant, en charge des fonds anciens Bibliothèque patrimoniale et d'étude à la Bibliothèque municipale de Dijon, 15 décembre 2015.

¹⁴³ L'état des fonds de la bibliothèque municipale de Dijon est disponible sur [http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/eade.html?id=FR212316101_etat_fonds#!{%22content%22:\[%22FR212316101_etat_fonds_e000010%22,true,%22%22\]}](http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/eade.html?id=FR212316101_etat_fonds#!{%22content%22:[%22FR212316101_etat_fonds_e000010%22,true,%22%22]}).

¹⁴⁴ Entretien avec Mathilde Siméant, en charge des fonds anciens Bibliothèque patrimoniale et d'étude à la Bibliothèque municipale de Dijon, 15 décembre 2015.

interne et l'histoire des collections peuvent parfois expliquer le signalement dans plusieurs outils. Historiquement, ces fonds ont été consignés dans des fichiers et des inventaires distincts. Aujourd'hui, avec une certaine continuité, le spécialiste des manuscrits catalogue dans Calames, le spécialiste des imprimés anciens dans le Sudoc. Cette situation entraîne une dissémination des informations de provenance.

Un autre facteur peut expliquer ces problèmes liés au signalement des provenances dans les catalogues : les recommandations et les règles sont souvent détaillées – quoique de manière assez récente – dans les manuels de catalogage pour les livres anciens mais elles sont souvent absentes des manuels pour les fonds courants. Le guide diffusé par le CILIP, mis à jour en 2007, pour le signalement des fonds anciens et rares, contient un chapitre entier consacré aux provenances, intitulé « Provenance and binding information: recording and indexing ». ¹⁴⁵ L'association américaine, ACRL, a publié, dès 1988, un thésaurus dédié aux provenances pour améliorer leur description dans les catalogues. ¹⁴⁶ La situation est similaire en France. Par comparaison, la littérature professionnelle pour le signalement des provenances pour les documents récents est bien plus laconique. Seules quelques lignes concernent le champ E317, défini de manière très succincte : « Cette zone contient une note sur la provenance de l'exemplaire ». ¹⁴⁷ Cette zone est d'ailleurs facultative et ne contient aucune indication quant au vocabulaire à employer.

La normalisation des données de provenance dans les catalogues n'est pas perçue par les instances professionnelles comme étant la plus grande des priorités, eu égard à l'absence de signalement informatisé de certains fonds. L'informatisation des collections est un chantier encore en cours. Les opérations de rétroconversions sont encore nombreuses, comme l'explique Jean-Marie Feurtet :

« L'ABES n'a jusqu'alors pas pu être contraignante au sujet du traitement des items : la focalisation se faisait sur "le gros" des chantiers rétrospectifs, c'est-à-dire sur les données bibliographiques plus que d'exemplaires. Le curseur tend à se déplacer depuis quelques années, cependant les chantiers de rétroconversion cofinancés par l'ABES ne font pas davantage l'objet d'une surveillance de leurs données d'exemplaires, qui sont sous la responsabilité de chaque établissement. L'éventail des traitements est ainsi très variable selon les établissements : certains ont procédé à des chantiers systématiques sur tout ou partie de leurs exemplaires, d'autres ont renseigné les notices au hasard des communications et chantiers internes, d'autres enfin négligent de renseigner ces informations. » ¹⁴⁸

Les pratiques professionnelles sont certes à améliorer lors du signalement des provenances, mais c'est surtout l'évolution de la structure des catalogues et la rédaction d'une recommandation commune à tout type de collection, qui

¹⁴⁵ Rare Books and Manuscripts Group, *Guidelines for the Cataloguing of Rare Books*, 2007, disponible sur <http://www.cilip.org.uk/rare-books-and-special-collections-group/bibliographic-standards/advice-and-guidance>;

¹⁴⁶ Association of College and Research Libraries, *Provenance Evidence: Thesaurus for Use in Rare Book and Special Collections Cataloguing*. Chicago: Association of College and Research Libraries, 1988.

¹⁴⁷ Le manuel UNIMARC est disponible en ligne sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_formats/a.unimarc_manuel_format_bibliographique.html. / Voir également l'ANNEXE : glossaire des termes techniques pour une description de la zone E317 d'après les recommandations de l'ABES <http://documentation.abes.fr/sudoc/formats/loc/zones/E317.htm>.

¹⁴⁸ Entretien avec Jean-Marie Feurtet, responsable de l'application Calames à l'ABES mené le 14 septembre 2015. Voir également l'ANNEXE 5.

permettront de faire progresser ce champ. « Enfin, si l'on considère aujourd'hui la plupart des catalogues, collectifs ou non, donnant à voir du livre ancien, et notamment le CCFr, on observera une grande diversité de présentation, de complétude et donc de pertinence des notices. »¹⁴⁹

DES DONNEES DISPERSEES : L'ENJEU DE L'INTEROPERABILITE

Évolutions et changements dans l'histoire des catalogues

Des catalogues informatisés mal conçus pour prendre en charge des données historiques

Les catalogues informatisés des bibliothèques, notamment les catalogues collectifs, ont été constitués avec pour horizon prioritaire la localisation des documents d'une bibliothèque et le Prêt entre bibliothèques. Logiquement, les efforts se sont concentrés sur la normalisation des données bibliographiques.¹⁵⁰ Les catalogues n'ont donc pas été conçus pour prendre en charge un historique des collections. C'est pourquoi, il est souvent difficile de décrire et d'interroger la notion de fonds dans un catalogue en Unimarc.

La mention de provenance est souvent une donnée unique, qui a pu être considérée comme une « pollution » dans les catalogues collectifs centrés davantage sur les données bibliographiques. Si une mention de provenance peut être partagée par un ensemble de documents, dans le cadre d'un don de plusieurs ouvrages à une bibliothèque par exemple, il s'agit malgré tout souvent d'une donnée spécifique et propre à un document. Les catalogues ont du mal à prendre en charge ces données isolées. Selon Christophe Vellet, responsable du patrimoine imprimé à la Bibliothèque Mazarine, le problème principal réside dans le fait que les champs concernés par les provenances ne sont pas des données pour lesquelles des recoupements et des comparaisons sont possibles à l'instar des titres, des auteurs et de toutes les autres données bibliographiques.¹⁵¹ Il est donc difficile de faire des vérifications et des recoupements pour contrôler la qualité des notices sur ces champs. Dans la structuration générale des notices, ce qui relève des exemplaires – les champs Unimarc E316 et E317 - données purement locales, revient en zone de notes. Il n'y a pas de séparation des données locales et des données bibliographiques dans la plupart des SIGB locaux.

Les catalogues des bibliothèques n'ont pas été conçus au départ pour gérer de telles données, comme le précisent Judith Overmier, professeur à l'Université d'Oklahoma pour l'école des bibliothécaires, et Elaine Doak, spécialiste des fonds anciens à l'Université Truman State dans le Missouri :

¹⁴⁹ Martine Delaveau, Yann Sordet et Westeel, Isabelle Westeel, « Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique », *BBF*, n° 4, 2005, disponible sur: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0052-011>.

¹⁵⁰ « [L'] histoire [des catalogues] est marquée aussi bien par l'évolution interne de la description, que par des processus d'unification et de normalisation. » : Yann Sordet, « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages », in *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues*, catalogue d'exposition, Paris : Editions des cendres : Bibliothèque Mazarine ; Genève : Bibliothèque de Genève, 2015, p. 41.

¹⁵¹ Ce témoignage a été recueilli lors d'un entretien mené auprès de Yann Sordet et de Christophe Vellet, à la Bibliothèque Mazarine, le 24 novembre 2015.

« Because this type of record is not one of the basic or standard catalog entries, the facilitation of access by scholars depends upon the voluntary efforts of rare books and special collections personnel to include provenance information in catalog records or to maintain special files. »¹⁵²

L'histoire de l'informatisation des catalogues s'inscrit dans une continuité. Il s'agit avant tout de pouvoir mettre en commun des données et de s'assurer que l'ouvrage possédé par telle bibliothèque est le même que celui conservé par une autre. Les efforts de normalisation et de description se sont donc concentrés sur les auteurs et les titres des documents avant, de s'intéresser aux particularités des exemplaires. Une remarque d'Isabelle Westeel le souligne :

« Il est souvent difficile de saisir et donc d'interroger la richesse des données d'exemplaires et on peut regretter le manque de normalisation dans ce domaine précis malgré les efforts faits dans certains catalogues, par exemple dans le Sudoc (Système universitaire de documentation) en France. »¹⁵³

Les données de provenance, en tant que données locales et parfois uniques, n'ont pas été prises en compte lors de la constitution des catalogues informatiques. Or, aujourd'hui, grâce à certaines évolutions, il est possible de les inclure.

L'histoire récente du signalement : une prise en compte accrue des données de contexte

Actuellement, plusieurs zones catalographiques sont dévolues à la provenance des documents.¹⁵⁴ Ces zones dédiées n'étaient pas présentes en tant que telles dans les premières versions des catalogues collectifs. Au départ, simple zone de note intégrée à tort dans le corps des données bibliographiques, le champ sur la provenance s'est déplacé dans la zone d'exemplaire.¹⁵⁵ De plus, avec l'apparition de codes fonctions pour les données d'autorité, comme « ancien possesseur » et « donateur », il a été possible d'indexer les personnes physiques et les collectivités. Enfin, dernière avancée : l'apparition récente d'un champ consacré à la provenance géographique. La prise en compte accrue des données de contexte dans les catalogues progresse.

Cet intérêt croissant pour les données de contexte est surtout vrai pour les manuscrits et les incunables, en raison de leur caractère unique. Il n'existe pas deux manuscrits ou deux incunables identiques, à cause non seulement du caractère artisanal de leur production – y compris pour les débuts de l'imprimerie

¹⁵² Judith A. Overmier, Elaine M. Doak, « Provenance Records in Rare Book and Special Collections », *Rare Books and Manuscripts Librarianship* 11, 1996, n°2, p. 91-99.

¹⁵³ Isabelle Westeel, « Patrimoine et numérisation : la mise en contexte du document », communication au colloque *Le numérique : impact sur le cycle de vie du document*, 2004, Montréal, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1215-patrimoine-et-numerisation-la-mise-en-contexte-du-document.pdf>.

¹⁵⁴ Voir en ANNEXE 3 le glossaire technique.

¹⁵⁵ Par le passé, il est arrivé que les mentions de provenance soient indiquées dans la zone 305 - note sur l'édition et l'histoire bibliographique – et la zone 327 - note de contenu et de dépouillement – des catalogues en Unimarc. Aujourd'hui, ce serait une erreur de procéder ainsi car c'est la zone E317 qui est le champ le plus approprié pour les provenances. Cela montre bien qu'il y a eu un glissement d'affectation des zones au fur et à mesure de la structuration des catalogues.

– mais aussi pour toutes les marques qui y ont été faites après leur réalisation. L'ensemble des particularités d'exemplaire permet de dater et de situer la production d'un document. Le mémoire d'étude de Sabine Maffre, consacré aux incunables, insiste bien sur l'importance des données d'exemplaires, qui se sont étoffées et précisées au cours de ces dernières années. Une partie de son étude vise à démontrer la précision de plus en plus fine des données de provenance dans les notices de catalogue :

« Les particularités d'exemplaire ont de plus en plus retenu l'intérêt des catalogueurs, qui, contrairement aux bibliographes, décrivent non des éditions, mais des exemplaires. Les éléments qui rendent un exemplaire unique sont multiples : variantes de composition (émissions, états, cartons), marques de provenance (reliures aux armes du possesseur, estampilles, ex-libris manuscrits, gravés, imprimés), reliure ou encore tout décor qui a pu être ajouté [...]. »¹⁵⁶

En effet, le spécialiste de fonds anciens s'attache autant au contenu intellectuel qu'à l'objet matériel lors du signalement de ces types d'ouvrages.

Cet intérêt récent des données de contexte est dû, en partie à l'influence des archivistes et des chercheurs. Selon Lucy Hughes, le regard des archivistes a joué son rôle dans la nécessité de décrire les provenances :

« This regard for context could be seen as influenced by the archival tradition [...]. Context has been a crucial concept for key archival thinkers, who have tended to see the special quality of the archival fonds as deriving from the position of the individual record within the record series. »¹⁵⁷

Le format EAD utilisé dans Calames pour décrire certains documents n'est-il pas un format conçu, au départ, pour les archives ?

Les progrès de l'histoire du livre et l'apparition de la bibliographie matérielle en sont une autre explication. Les nouveaux besoins des chercheurs dans ces disciplines ont conduit les professionnels en charge des collections étudiées à améliorer le signalement des exemplaires. Un article du *BBF*, à propos du catalogage du livre ancien, explique bien cela :

« La naissance de l'histoire du livre après les travaux fondateurs de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, les apports désormais incontournables de la bibliographie matérielle, les exigences accrues du chercheur, qu'il soit bibliothécaire ou universitaire, lecteur savant ou honnête homme, ont contribué à l'évolution des pratiques des catalogueurs du livre ancien, alors que se mettait en place le traitement automatisé de l'information. Le titre long, l'adresse complète, le colophon ou l'achevé d'imprimer, la collation complète (avec bien souvent le relevé des signatures), mais aussi la part croissante de la zone des notes, les accès normalisés, les particularités

¹⁵⁶ Sabine Maffre, *Bibliographies et catalogues à l'époque contemporaine : les incunables*, mémoire DCB, sous la direction de Raphaële Mouren, Villeurbanne : enssib, 2012, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56680-bibliographies-et-catalogues-a-l-epoque-contemporaine-les-incunables.pdf>, p. 27-28.

¹⁵⁷ « The 'rediscovery' of provenance is part of a recognition that collections need to be defined in ways that reflect their origins, and that this sometimes means cutting across format and record-type. » : Lucy Hughes, *Shared Vocabulary and Shared Practice in the Domains of Rare Books Custodianship and Archives, with Particular Reference to the Concept of 'Provenance'*, Université d'Aberystwyth (département « Information Studies»), 2014, p. 50-51.

d'exemplaires font partie désormais d'une notice courante du livre ancien. »¹⁵⁸

Ces avancées en matière de signalement profitent aux provenances, mais elles ne concernent avant tout que les fonds anciens. Des progrès sont à faire en ce qui concerne les fonds plus récents.

Une dispersion des ressources : une multiplicité d'initiatives propres à chaque établissement

La bibliographie des ressources sur les provenances, publiée par Lionel Chénéde, dans le cadre du groupe de travail sur la fédération des données de provenance, permet d'avoir une cartographie complète des répertoires et bases de données disponibles à l'échelle mondiale.¹⁵⁹ Force est de constater que, les bases, très nombreuses, sont diverses dans leur présentation. Aucun pays ne dispose d'un outil unique, même si des projets et des réflexions sont en cours dans ce sens.¹⁶⁰ A l'échelle de la France, la multiplicité des initiatives, propres à chaque établissement, est flagrante. Il est nécessaire de relier ces réservoirs de données entre eux, car, isolés, leur intérêt est amoindri. En effet, face à la spécificité propre à chaque base, la prise en main de ces outils n'est pas toujours évidente, même pour le spécialiste.

La dispersion des données de provenance est accrue par la réalisation de bases externes. Ces données n'ont pas toujours été incluses dans les catalogues locaux des bibliothèques, parce que les catalogues ne permettaient pas toujours d'être très précis, parce que certaines bibliothèques disposaient de fichiers spécifiquement consacrés aux provenances en interne, ou encore parce qu'on a voulu privilégier l'ajout d'une image de la marque de possession. La solution de créer une base de données séparée a parfois été retenue. Paradoxalement, c'est aussi à la suite de chantiers de catalogage rétrospectifs ou de reprises des données des fonds anciens que ces bases ont vu le jour.

La présence de bases de données externes aux catalogues a pu être considérée par certains comme une perte. En effet, si l'on considère que seule la notice de l'ouvrage fait foi, au sens où c'est l'endroit où toutes les données doivent être rassemblées (exemplaires, numérisation, autorités, etc.), le fait de devoir sortir du catalogue pour aller chercher la provenance sur une base externe ou de se référer à la notice du catalogue à partir de la base des provenances pour vérifier les données bibliographiques, complexifie la recherche. La notice devrait pouvoir être enrichie au fur et à mesure des entreprises de signalement. Les données relatives à la provenance devraient pouvoir s'y insérer, mais les requêtes sont si malaisées que la recherche est plus efficace dans un outil séparé.

¹⁵⁸ Martine Delaveau, Yann Sordet et Isabelle Westeel, « Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique », *BBF*, n° 4, 2005, disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0052-011>, p. 53

¹⁵⁹ Lionel Chénéde : « Marques de provenance : webographie et bibliographie », version du 12 juin 2015, disponible sur <http://www.bibliopat.fr/provenances/provenances-des-collections-aide-a-la-description-et-au-signalement>.

¹⁶⁰ James Knowles, « Towards a national provenance project ? The database of book owners and collectors in Early Modern Scotland », in CERL: *Books and Their Owners*, Londres: CERL Papers, V, 2005. p. 11-23. On peut évoquer également les travaux sur les provenances de l'Equipex Bibliissima.

La reprise des données anciennes : la rétroconversion

A la différence du catalogage rétrospectif, qui se fait toujours livre en main et pour lequel il est possible alors, de relever les provenances, la rétroconversion se fait à partir de fichiers déjà existants. Elle consiste en la reprise de ces données dans les catalogues informatisés. Les fichiers ou les catalogues imprimés et manuscrits d'origine, choisis comme source pour cette entreprise, présentent souvent des descriptions incomplètes, dans lesquelles la provenance figure rarement, voire des informations erronées. Pourtant, par gain de temps et de moyens, et au regard du retard de signalement, il est nécessaire de procéder à ces rétroconversions, qui sont souvent externalisées et font l'objet d'un marché public.¹⁶¹ En effet, l'enquête sur le patrimoine des bibliothèques de l'enseignement supérieur a révélé en 2004 que seuls 41% des imprimés patrimoniaux – souvent riches en marques de provenance – étaient signalés dans les catalogues informatiques.¹⁶² Face à cette situation, la priorité est donc de poursuivre ces chantiers de rétroconversion car il vaut mieux un document signalé – même sans provenance – qu'un document absent des catalogues informatisés. Néanmoins, cette entreprise va nécessairement entraîner la correction ou la reprise des notices, tâche de longue haleine.

Lors d'un colloque, Isabelle Westeel a établi un constat similaire sur les problèmes posés par les rétroconversions : les notices créées de cette manière ne permettent pas au chercheur de faire des recherches efficaces. Elle explique :

« De nombreux catalogues collectifs comprenant des notices de livres anciens ont été constitués à la suite de programmes importants de « Rétroconversion ou conversion rétrospective » ou autrement dit de saisie informatisée des données se trouvant dans les catalogues papier imprimés ou sur fiches. Même si de nombreuses vérifications ont pu être faites livres en main, ces programmes d'envergure ont soit repris telles quelles les informations inscrites sur les anciens catalogues, soit ont procédé à des « dérivations » à partir de réservoirs bibliographiques composites ».

Or pour offrir aux chercheurs et au public en général des possibilités de recherche efficaces, il faut que les informations saisies soient bien sûr indexées et mieux encore normalisées, ce qui était loin d'être le cas pour les fiches catalographiques établies au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle même si au cours du siècle la normalisation progressa assez rapidement. Pire quand l'indication sur le catalogue papier est erronée – par exemple pour une date – il est possible que l'erreur soit reproduite dans l'enregistrement informatique et cela peut aboutir à la présence dans les catalogues informatisés d'éditions n'ayant jamais existé. Ce risque est toujours possible malgré les systèmes de contrôle mis en place à l'occasion des programmes de rétroconversion. »¹⁶³

¹⁶¹ Présentation de Xavier Borda, responsable de la politique documentaire et du système d'information à la Bibliothèque Mazarine, « De la rétroconversion au portail : l'informatisation des fonds patrimoniaux », formation initiale des conservateurs des bibliothèques, *enssib*, 2015.

¹⁶² Valérie Néouze, « Enquête sur le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », *BBF*, n° 6, 2008, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0016-003>.

¹⁶³ Isabelle Westeel, « Patrimoine et numérisation : la mise en contexte du document », communication au colloque *Le numérique : impact sur le cycle de vie du document*, 2004, Montréal, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1215-patrimoine-et-numerisation-la-mise-en-contexte-du-document.pdf>.

Si les responsables des fonds anciens sont majoritairement acquis à la nécessité de faire figurer les données d'exemplaires dans les notices, les chantiers de rétroconversion en cours vont à l'encontre de ce principe. On part d'une description existante, incomplète et succincte, sans recourir au document brut, que l'on intègre dans un outil informatique. En dépit du contrôle qualité, il n'est pas possible de vérifier livre en main, pour chaque notice, si les mentions saisies sont correctes et, si la provenance a bien été renseignée.

METTRE EN PLACE DES RECOMMANDATIONS POUR LA STRUCTURATION ET L'INTERROGATION DES DONNEES

Aujourd'hui, les provenances constituent une masse importante de données. Le problème majeur est de gérer leur dispersion. Le groupe de travail sur la fédération des données de provenance, qui participe depuis à l'Equipex Bibliissima, s'est formé à partir de la question cruciale du regroupement de ces données. L'actualité est forte sur le sujet, une base de connaissances commune se construit depuis une dizaine d'années ; reste maintenant à harmoniser les pratiques.

Rendre possible l'interrogation conjointe de ces ressources : l'interopérabilité

L'enjeu principal est de faire des liens entre ces unités, pour le moment disséminées dans plusieurs entrepôts, donc de les rendre interopérables. L'interopérabilité est le « fait de mettre en relation des données qui sont contenues à l'intérieur de bases de données distinctes, de les décloisonner pour offrir un espace commun de navigation et de recherche au sein d'un réseau ».¹⁶⁴ Il faut décloisonner ces silos afin de permettre à l'utilisateur, en une seule recherche, d'obtenir les résultats de tous ces entrepôts de données. L'interopérabilité fonctionne à partir de normes et de standards, qui permettent la mise en commun de ces données et leur fonctionnement conjoint. Le modèle, qui offre actuellement la plus grande interopérabilité, est Internet, qui repose sur des standards pratiqués par tous et que tout le monde implémente de la même manière.

En mars 2015, lors d'une journée d'étude sur les provenances à Londres, Béatrice Delestre a rappelé que l'interopérabilité était au cœur du projet du groupe de travail de fédération des données de provenances et donc de l'Equipex Bibliissima.¹⁶⁵ Elle a présenté également les enjeux de la normalisation des données et la question du choix du niveau d'interopérabilité. L'interrogation conjointe des données pourrait se faire à partir de plusieurs entrées ou niveaux : à partir du nom du possesseur ou de la collectivité, à partir de l'activité du possesseur ou de la collectivité, associée à des données biographiques, à partir du document qui comporte une marque de possession et à partir des autres preuves de provenance.¹⁶⁶ Pour que l'interopérabilité soit effective, il faut que ces points d'accès soient structurés et normalisés.

¹⁶⁴ Emmanuelle Bermès, adjointe scientifique et technique au directeur des Services et réseaux, BnF, « L'interopérabilité : définition et enjeux pour les bibliothèques », support vidéo, 2015, CNFPT – CTFOAD, disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_pro_videos/a.video_cnfpt_interoperabilite.html.

¹⁶⁵ Béatrice Delestre, « Metadata and interoperability », intervention à la journée d'étude *A coordinated approach to recording and searching provenance records and images: moving forward*, Londres, mars 2015, support de présentation disponible sur http://www.cerl.org/services/seminars/powerpoint_presentations_warburg.

¹⁶⁶ Voir le tableau en ANNEXE 7.1.

La nécessité d'un vocabulaire commun et de normes

Face à la diversité typologique du patrimoine écrit, il faut à la fois maîtriser des normes et des modèles de description et savoir sur quoi repose les accès. Selon Jérôme Kalfon, la production mutualisée des données de provenance est soumise à des conditions : une culture catalographique commune qui respecte des normes, un format commun des données, l'utilisation de listes d'autorité et des pratiques lissées entre elles.¹⁶⁷ La norme indique les éléments à retenir dans une ressource pour l'identifier et générer des accès ; elle précise également comment organiser et séquencer cette information. Or, pour le moment il n'existe pas encore de norme, seulement des recommandations communes – surtout concernant le livre ancien. Les remarques de Sabine Maffre, à propos du signalement des incunables, s'appliquent tout autant aux provenances : « Petit à petit, des usages se sont imposés de façon empirique, sans être sanctionnés par une norme ».¹⁶⁸

Notons tout de même une avancée pour le livre ancien. La précédente norme de catalogage des monographies anciennes vient d'être révisée et ne porte plus le nom de norme mais de « recommandations ».¹⁶⁹ Uniquement disponible en ligne, « elle a tenu compte de travaux du groupe de travail sur les provenances pour s'aligner et se faire porteur de nouvelles recommandations ».¹⁷⁰

Le groupe de travail sur la fédération des données de provenance œuvre pour émettre des recommandations et un vocabulaire contrôlé de description, commun à tous. Ce groupe de travail met à disposition des professionnels des thésaurus et des terminologies à utiliser pour décrire les provenances des documents. Pour autant, aucun groupe AFNOR, dédié à ce sujet, n'est constitué. Le CERL propose également des informations sur la structuration des données en Marc, permettant aux professionnels de modéliser leurs données de provenance, de façon à ce qu'elles soient interopérables dans sa base de données.¹⁷¹ Il existe, par ailleurs, un thésaurus de référence pour la description des provenances publié aux États-Unis en 1988.¹⁷² Ce dernier a été largement utilisé et traduit dans les projets de Lyon et de la Bayerische Bibliothek.¹⁷³ L'ensemble de ces démarches témoigne des efforts déjà fournis par la profession.

La normalisation des données de provenance concerne plusieurs niveaux descriptifs. La base tchèque « Provenio », mise en place par la Bibliothèque du

¹⁶⁷ Intervention de Jérôme Kalfon, « L'ABES et ses réseaux : réalisations et projets » lors de la formation initiale des élèves-conservateurs à l'enssib le 4 septembre 2015.

¹⁶⁸ Sabine Maffre, *Bibliographies et catalogues à l'époque contemporaine : les incunables*, mémoire DCB, sous la direction de Raphaële Mouren, Villeurbanne : Enssib, 2012, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56680-bibliographies-et-catalogues-a-l-epoque-contemporaine-les-incunables.pdf>, p. 27-28.

¹⁶⁹ L'ensemble des normes de catalogage sont disponibles sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/normes_catalogage_francaises/a.normes_afnor_catalogage.html.

¹⁷⁰ Béatrice Delestre, entretien par mail du 18 décembre 2015.

¹⁷¹ Voir sur le site Internet du CERL : <https://www.cerl.org/resources/provenance/marc> et <https://www.cerl.org/collaboration/work/provenance/main>.

¹⁷² Association of College and research Libraries, *Provenance Evidence: Thesaurus for Use in Rare Book and Special Collections Cataloguing*. Chicago: Association of College and Research Libraries, 1988.

¹⁷³ HULVEY Monique, « Provenance Studies in a European Context : re-defining the history of the collections of the Bibliothèque municipale de Lyon », in *Beiträge zum Buch- und Bibliothekswesen*, vol. 53, Harraowitz Verlag, Wiesbaden, 2007, p. 147.

musée Narodni servira d'exemple.¹⁷⁴ Elle reflète le système utilisé par d'autres bases. La classification des types de provenance proposée par la Bibliothèque du musée Narodni correspond à celle utilisée par d'autres bases car celle-ci s'est inspirée de projets existants comme la base « Provenance » de la Bibliothèque municipale de Lyon. « Provenio » utilise un vocabulaire précis circonscrit à dix termes ou expressions pour décrire les caractéristiques générales de chaque provenance. La formalisation de ce vocabulaire contrôlé en anglais et en tchèque est suffisamment générale et précise pour convenir à la typologie des provenances.¹⁷⁵ Sa terminologie permet d'envisager la multiplicité formelle des provenances. Elle tient compte des marques de censures, des fausses provenances et des provenances déduites par un document ou une source externe, ce qui est un plus. La base « Provenio » montre l'importance du partage de règles et de vocabulaire contrôlé pour décrire et structurer ces données, ainsi que la nécessité de la collégialité.

Comme les données de provenance sont issues de supports multiples, il faut faire converger des formats, des normes et des pratiques. Ainsi, sur le plan international, on a séparé d'un point de vue normatif le livre ancien et le livre récent ou courant. La musique imprimée, les ressources continues et les images fixes possèdent leurs propres normes.¹⁷⁶ Pour les manuscrits, il n'existe pas de norme ; les pratiques catalographiques sont propres à chaque bibliothèque, mais il existe un ensemble de recommandations publiées en 2010 sous le titre « Description des manuscrits et fonds d'archives modernes et contemporains en bibliothèque ». ¹⁷⁷ Faire converger cette multiplicité de normes et de recommandations est nécessaire pour que les données de provenance de documents différents soient interopérables.

Quelques pistes de réflexion

Le cadre de ce mémoire ne permet pas de proposer une solution pour que les données de provenance soient fédérées dans un outil de recherche unique, d'autant plus que des compétences informatiques solides sont indispensables pour y parvenir. Cependant, il a semblé utile de mettre en lumière plusieurs problématiques ou préconisations liées à la question du format et des accès aux données de provenance.

¹⁷⁴ Jaroslava Kasparova, Richard Sipek, « The Provenio project, the Provenio database and the provenance treatment in the National Museum Library », *Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013.

¹⁷⁵ Cit. Supra. La terminologie retenue est la suivante : « The controlled dictionary that emerged during the work on the project and that is to meet these needs has been subdivided into hierarchical levels, which gradually specify the characteristics of a provenance note or mark in the book. The basic, highest level has been subdivided into ten groups designated by Roman numerals I-X : I. Handwritten Note ; II. Printed Ownership Mark ; III. Ownership Blind Stamp ; IV. Seal ; V. Record in an external Source ; VI. Characteristic External Feature ; VII. Censorship ; VIII. Fake Provenance ; IX. Autograph ; X. Others. Each of these group is further characterised in more detail by subordinate categories specifying the formal as well as content aspects of a particular provenance record in a book. »

¹⁷⁶ L'ensemble de ces normes est accessible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/normes_catalogage_francaises/a.normes_afnor_catalogage.html.

¹⁷⁷ La « Description des manuscrits et fonds d'archives modernes et contemporains en bibliothèque » est disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/normes_catalogage_francaises/a.ead_demarch.html.

La question du niveau de la requête et des points d'accès

Quel type de données est intéressant pour le gestionnaire et pour l'utilisateur ?
Quels sont les points d'accès des données de provenance ?

On peut définir six points d'entrée principaux pour les données de provenance des documents anciens: 1/ les données « indexables » sur les personnes (autorités personnes physiques et collectivités) ; 2/ les types de marques ; 3/ les images ; 4/ les contenus et les données bibliographiques - texte, œuvre, auteur, édition, année - c'est-à-dire le contenu intellectuel ; 5/ ce qui n'est pas identifié et établi ; 6/ la provenance géographique.¹⁷⁸ Tous ces champs ne sont pas indexés dans les catalogues et les bases de données. Seules les données d'autorités sont reliées à un index. Il serait intéressant d'indexer les termes permettant de décrire les marques de provenance, afin de pouvoir exécuter des recherches uniquement à partir de tel ou tel type de marque. Ces points d'accès correspondent, de manière générale, aux besoins en interne et à ceux des chercheurs et sont ceux proposés notamment par la base du CERL.¹⁷⁹

En outre, il est souhaitable que certaines données ne soient accessibles qu'en interne sur identification et mot de passe, comme par exemple pour les donateurs récents souhaitant rester anonymes. Dans un article, Jürgen Weber, universitaire allemand, réfléchit à la façon dont on doit construire un moteur de recherche et comment mettre en place des accès efficaces.¹⁸⁰ Selon lui, il faut préparer l'accès à ces données de provenance, car elles sont souvent cachées et créer des liens entre ces données pour que le chercheur puisse retrouver l'information. Il évoque les services supplémentaires que l'on pourrait proposer aux chercheurs, si les points d'accès d'une base de données étaient construits sur des thésaurus (types de marques, etc.). La normalisation de la description est intimement liée à la question des points d'accès.

Une autre fonctionnalité serait intéressante à mettre en place pour les données de provenance ; cette fonctionnalité est déjà à l'œuvre dans les catalogues en EAD : la possibilité de regrouper plusieurs exemplaires d'une même provenance sous une notice chapeau qui correspondrait à un possesseur unique. L'EAD, format de description archivistique, est construit sur cette notion d'ensemble et permet de regrouper facilement des documents. La notion de fonds est fondamentale pour la description des archives, où un ensemble de documents de toute nature peut être constitué par un même producteur. Les documents décrits en EAD prennent leur sens dans une hiérarchie et une structure reposant sur les activités d'une personne.¹⁸¹

¹⁷⁸ Voir en ANNEXE 7.2 un exemple de modèle conceptuel proposé par la base des provenances de la Bibliothèque de l'Institut de France.

¹⁷⁹ Pour une histoire détaillée de ces points d'accès, voir la présentation de Cristina Dondi « The use of provenance evidence to track the movement of books across space and time, and the corollary need to gather and search images of provenance » lors de la journée d'étude *A coordinated approach to recording and searching provenance records and images*, Warburg Institute – Londres 11 mars 2015, disponible sur http://www.cerl.org/services/seminars/powerpoint_presentations_warburg.

¹⁸⁰ Jürgen Weber, « ProvenanceFinder – preparing a search engine for retrieval of provenance data », in CERL : *Books and Their Owners*, Londres : CERL Papers, V, 2005. p. 71-79.

¹⁸¹ Intervention de Vincent Boulet, BnF, « Métadonnées de documents d'archives et de manuscrits : usages de l'EAD » lors de la formation initiale des élèves-conservateurs à l'enssib le 21 septembre 2015.

Les données d'autorité un réservoir pour toutes ces bases

Les données d'autorité constituent un point d'accès essentiel à l'information dans les catalogues. Elles offrent de nombreuses possibilités de recherche et de rebond, grâce à l'indexation. Le partage des réservoirs d'autorités en France (IdRef, Rameau) et à l'échelle internationale (VIAF) permet de relier facilement les notices d'ouvrages issus de bibliothèques différentes.

Toutes les bases de données et les catalogues, qui consignent des données de provenance, puisent dans ces bases d'autorité. Il faut améliorer les liens entre ces notices d'autorité - personnes physiques et collectivités - qui ont un code de fonction en lien avec la provenance. Comme l'explique Vincent Boulet, expert en autorités noms de personne au département de l'Information bibliographique et numérique de la BnF, les données d'autorités ont une fonction majeure pour les bases de données.¹⁸² Leur rôle est d'identifier de manière univoque les entités des catalogues ; autrement dit, elles « explicitent l'implicite des notices bibliographiques ». ¹⁸³ Elles répondent à des besoins en tant qu'outil de navigation dans les ressources. En créant des liens entre des notices descriptives – bibliographiques ou archivistiques - les notices d'autorités permettent à l'utilisateur de rebondir vers de nouvelles ressources et de vérifier l'information. Les fichiers d'autorités sont contrôlés et possèdent tous un identifiant propre. Il s'agit de fournir « un noyau de données fondamentales et surtout réutilisables pour des usages différents »¹⁸⁴. Vincent Boulet explique que les données d'autorité constituent « un levier pour faire évoluer les catalogues des bibliothèques ». En tant que données d'identification, les données d'autorités ont un rôle crucial pour relier les descriptions de provenance entre elles. Ainsi, plusieurs notices bibliographiques ayant leur champ provenance alimenté et une indexation de l'ancien possesseur, renvoient à la notice du possesseur identifié - son nom, ses dates de naissance et de mort, son domaine d'activité, etc. –. L'utilisateur pourrait retrouver toutes les ressources qui correspondent à une collectivité, par exemple « les Ursulines de Paris », avec un code fonction « ancien possesseur » et reconstituer de la sorte les ouvrages de la bibliothèque de ce couvent conservés dans les collections publiques.

Les données d'autorités permettent de trouver une ressource, d'identifier une personne ou une collectivité, de contextualiser un document ou son utilisation et de justifier l'information par le recours à des normes. Elles constituent à ce titre un point d'accès essentiel notamment pour les données de contexte donc de provenance.¹⁸⁵ Par ailleurs, ces données structurées et documentées répondent bien aux besoins des utilisateurs, car elles facilitent leur navigation dans les bases de données. Établies à partir de sources précises et de normes, les notices d'autorités sont également un outil pour identifier une ressource et de croiser de manière

¹⁸² Vincent Boulet, « Les fichiers d'autorité et leur fonction dans les bases de données », formation BnF, 13 octobre 2015, disponible sur <http://doc.bibliissima-condorcet.fr/les-fichiers-dautorite-et-leur-fonction-dans-les-bases-de-donnees>.

¹⁸³ Cit. supr.

¹⁸⁴ Vincent Boulet, « Les données d'autorité : un levier pour faire évoluer les catalogues des bibliothèques », support vidéo, CNFT – CTFOAD, 2015, disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_pro_videos/a.video_cnfpt_donnees_autorite.html.

¹⁸⁵ Lorenzo Baldacchini, « Authority Control of Printers, Publishers, and Booksellers », *Cataloguing & Classification Quarterly*, vol. 38, no 3/4, 2004, p. 269-280.

fiable des données de provenance. Parce que ces dernières sont multiples, « les fichiers d'autorité constituent une réponse permettant de rassembler toutes les variantes rencontrées sous une seule forme ».¹⁸⁶

Pour illustrer ces propos sur le rôle des autorités, prenons l'exemple de la base de données « Provenio : Provenance Database of Book Owners and the Book Provenance Records in the Library of the National Museum ».¹⁸⁷ Cette base regroupe des manuscrits, des incunables, des imprimés anciens mais aussi des collections plus récentes. Les mentions de provenance des ouvrages sont associées à des notices d'autorités de personnes physiques et de collectivités. Il a fallu pour les producteurs de la base faire correspondre la liste des possesseurs relevée dans les collections aux standards des données d'autorité. Les notices d'autorité des possesseurs, dans la base « Provenio », comprennent un champ Marc – 680 : note générale – pour préciser des références biographiques et contextuelles liées au possesseur et à la marque relevée. Dans la zone de note 680, sont consignées des précisions relatives au possesseur identifié par sa notice d'autorité :

« Individual occurrences generally characterise a book, books or library of the catalogue owner (680\$a *Characteristics of the book collection*), the provenance marks and notes that he/she used (680\$a *Characteristics of the most frequent provenance records*), the current deposition of the books or library (680\$a *Location of the book collection*). The only exception is the description of the available archivalia related to the catalogued owner (680\$a *Characteristics of the documentary collection*) and its deposition (680\$a *Location of the documentary collection*) ».¹⁸⁸

Ces données inscrites dans la base « Provenio » enrichissent les notices d'autorités. Des liens renvoyant à d'autres documents conservés ailleurs sont également effectifs afin d'étoffer les relations entre les exemplaires. Les possibilités de recherche s'en trouvent accrues.

Les notices d'autorités parce qu'elles sont partagées entre les bibliothèques à l'échelle internationale constituent un point d'accès essentiel pour les données de provenance ; elles en facilitent la recherche.

L'association de l'image à la description de la provenance

Beaucoup de bases de données proposent des images associées au signalement de la provenance. L'image – reliure, marque de possession, etc. - est indispensable à l'identification du possesseur. Certains collectionneurs ont utilisé plusieurs marques de possession au cours de leur vie. L'image est d'autant plus utile lorsque le possesseur n'est pas connu ou encore lorsqu'une marque est illisible.

Les marques de provenance ne sont pas toujours aisément accessibles dans les bibliothèques numériques. C'est surtout vrai pour les premières numérisations : une prise de vue de qualité pour les reliures, les gardes et autres pages intercalaires

¹⁸⁶ Martine Delaveau, Yann Sordet et Westeel, Isabelle Westeel, « Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique », *BBF*, n° 4, 2005, disponible sur: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0052-011>, p. 57.

¹⁸⁷ Jaroslava Kasparova, Richard Sipek, « The Provenio project, the Provenio database and the provenance treatment in the National Museum Library », *Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 9-14.

¹⁸⁸ Cit. supra, p. 12. Des exemples de zones 680 sont présentées dans l'article.

n'a pas toujours été prévue. Or, pour consulter l'image d'une marque, parfois située avant la page de titre, il est nécessaire de zoomer pour bien voir les détails. Quoiqu'il en soit, l'image constitue un relai indispensable à la donnée saisie :

« Même si les exemplaires sont décrits le plus précisément possible et que les informations sont saisies de façon standardisée ou normalisée, il est quelquefois impossible de se passer de l'image pour procéder aux identifications, c'est le cas notamment pour les ex-libris et l'ornementation typographique ».¹⁸⁹

Répondre aux besoins des chercheurs

Ce point essentiel a déjà été évoqué dans la partie consacrée aux points d'accès. Les bases de données et les catalogues, souvent façonnés par des professionnels, ne sont pas toujours adaptés aux besoins des chercheurs.¹⁹⁰ Il faut donc trouver le juste milieu entre une notice suffisamment détaillée, qui contient les informations importantes pour les chercheurs, une notice succincte, qui ne renseigne pas assez, ou une notice trop longue, qui perd le lecteur. Toutefois, le relevé précis des particularités d'exemplaires et des provenances répond bien aux besoins des utilisateurs, qui plus est quand l'image est présente. S'il paraît difficile de décrire tous les éléments nécessaires au public des chercheurs, il est important de tenir compte autant que possible de leurs attentes, ne serait-ce que pour assurer aux bases de données de provenance et aux catalogues une visibilité accrue. La réflexion sur la fédération des données de provenance doit inclure les usages potentiels de ces ressources. La mise à disposition des données de provenance doit correspondre aux recherches faites par les utilisateurs. Une enquête de l'IFLA a recensé les quatre actions principales faites par un usager : trouver un document, identifier de ressources – c'est-à-dire avoir les informations pour vérifier s'il s'agit bien du document cherché –, sélectionner une ressource et affiner la recherche, obtenir le document et les données associées à l'exemplaire.¹⁹¹ Ainsi, il apparaît que la navigation entre les ressources et l'identification de celles-ci sont des actions primordiales.

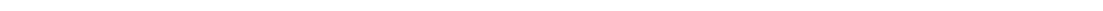
Face à la dispersion des données de provenance et à la multiplicité de leurs formats, leur organisation, leur normalisation et leur regroupement représentent une plus value autant en interne que pour le public. Les réflexions sont en cours parmi les professionnels. Le groupe de travail de fédération des données de provenance a créé une synergie sur cette question et son intégration à l'Equipex Bibliissima devrait permettre un dialogue constructif entre bibliothécaires et chercheurs.

¹⁸⁹ Isabelle Westeel, « Patrimoine et numérisation : la mise en contexte du document », communication au colloque Le numérique : impact sur le cycle de vie du document, 2004, Montréal, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1215-patrimoine-et-numerisation-la-mise-en-contexte-du-document.pdf>.

¹⁹⁰ Les exemples de bases de données collaboratives associant les bibliothécaires et les chercheurs sont peu nombreux. On peut citer à cet effet l'article d'Elisabeth Lalou « Une base de données sur les manuscrits enluminés des bibliothèques. Collaboration entre chercheurs et bibliothécaires », *BBF*, 2001 n° 4, p. 38-42.

¹⁹¹ Cette enquête de l'IFLA a été mentionnée par Agnès Simon, du département de l'information bibliographique et numérique de la BnF, lors de son intervention « Web sémantique, Web de données » pour la formation initiale des élèves-conservateurs à l'enssib le 15 septembre 2015.

ÉTAT DES LIEUX : LA PROVENANCE DES COLLECTIONS EN BIBLIOTHÈQUE



LES DONNÉES DE PROVENANCE EN BIBLIOTHÈQUE : PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES

SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES

Comment sensibiliser la profession pour que cette mention soit présente dès le traitement d'un ouvrage, indépendamment de sa rareté, de son ancienneté ou de son caractère précieux, de façon à ce qu'il ne soit pas nécessaire de reprendre la notice a posteriori ? Comment faire en sorte que la bibliothèque garde en mémoire l'histoire de ses collections et que son activité sur les collections soit documentée ?

La formation des professionnels des bibliothèques : nouvelles compétences et nouvelles pratiques ?

Plus qu'une question de compétences, c'est la formation qui est essentielle. Il faut abattre les cloisons entre les gestionnaires de collections de livres anciens et ceux des collections courantes et, au sein des fonds anciens, entre les spécialistes des manuscrits, ceux des incunables et des imprimés. En effet, les pratiques sont très divergentes concernant l'intérêt porté à la provenance.

La formation initiale et la formation continue des professionnels qui ont en charge des fonds patrimoniaux aborde la question de l'histoire des collections et de la provenance, notamment dans le cadre de sessions consacrées au signalement. Depuis 2000, une séance spécifique est consacrée entièrement aux provenances lors de la formation continue sur le catalogage du livre ancien à l'ensib. L'École nationale des Chartes, ainsi que des centres de recherche proposent également des stages sur les provenances à l'attention des chercheurs et des bibliothécaires. On peut évoquer, par exemple, le stage encadré par Annie Charron, intitulé « Identification des livres anciens » dont l'objectif est de donner des connaissances permettant d'identifier et de décrire les marques de provenance de tous types (ex-libris, reliures armoriées, annotations).¹⁹²

Les responsables de fonds anciens sont donc souvent assez bien formés à la question des provenances, à l'instar des historiens du livre, ce que souligne Monique Hulvey :

« Ces domaines totalement intégrés à l'histoire du livre s'inscrivent de plus en plus fréquemment dans l'enseignement que reçoivent les futurs bibliothécaires et conservateurs chargés des collections anciennes ». ¹⁹³

En revanche, lors des stages proposés pour les fonds courants sur le catalogage, les particularités d'exemplaires, qui plus est les provenances, ne sont presque pas abordées. Pourtant, les catalogueurs sont au cœur du circuit du document. Ils ont le document en main au moment de son intégration dans la collection. Ils sont donc les plus à même de consigner la provenance du document. Si l'on intégrerait la question des provenances lors de ces stages, cela induirait une nouvelle façon de concevoir les collections.

¹⁹² Le programme de cette formation est disponible sur <http://calenda.org/324385>.

¹⁹³ Monique Hulvey, « Provenance des livres anciens : du signalement aux reconstructions », Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 28.

De plus, la formation initiale des conservateurs des bibliothèques n'aborde pas cette question encore jugée à la marge, hormis bien entendu lors du parcours spécialisé sur le patrimoine. Les provenances sont présentées de manière indirecte pendant les cours sur le statut des collections et la domanialité publique. Sans entrer dans les détails, une présentation générale des enjeux liés aux provenances permettrait d'éveiller l'attention des futurs professionnels.

Abolir les clivages interprofessionnels est essentiel pour faire progresser la question des provenances. Il s'agit d'une part, de coordonner et d'homogénéiser des pratiques existantes, d'autre part, de sensibiliser la profession au-delà des collections patrimoniales. Pour ces dernières, la réflexion est en cours : en 2012, à Anvers, un séminaire international, organisé par la section « Manuscripts and rare books group », était consacré à la questions des nouvelles compétences exigées chez les responsables des fonds patrimoniaux.¹⁹⁴ Au cours des débats, a été soulevée la question de l'extension de la notion de patrimoine, au-delà des traditionnels manuscrits et incunables. On y a également affirmé l'importance à la fois de l'histoire matérielle des ouvrages et de l'histoire des collections.¹⁹⁵

La provenance : un outil potentiel de gestion au quotidien des collections

La provenance, lorsqu'elle renvoie aux modalités d'acquisition d'un document, renseigne sur le statut juridique de celui-ci. Le rôle joué par la provenance pour déterminer le statut d'un document a déjà été souligné. À ce titre, elle constitue un outil de gestion et d'évaluation des collections. Si les dons ont bien été signalés dans les catalogues, il est possible de faire une extraction pour connaître leur quantité et les noms des donateurs. Ce type d'information permet de transmettre l'histoire des collections au-delà des changements de personnel et d'inscrire celles-ci dans une continuité.

Parce que la bibliothèque est un service public, ces données doivent être visibles et transparentes pour tout le monde. Cette mission de service public oblige l'institution à mettre à disposition des usagers les collections et une partie des données qui leur sont associées. Par ailleurs, les professionnels doivent rendre compte régulièrement à leur tutelle de rattachement de la manière dont le budget a été utilisé. La provenance a également des conséquences administratives sur le statut des documents.

Enfin, en interne, le recours aux données de provenance est utile pour évaluer les collections. Cet usage des provenances permet d'améliorer leur connaissance et de faire progresser ainsi l'histoire des collections. Il devrait donc faire partie des bonnes pratiques professionnelles.

¹⁹⁴ Raphaële Mouren (dir.), *Ambassadors of the book : competences and training for heritage librarians*, collection « IFLA Publications » ; 160, Berlin : De Gruyter, 2012.

¹⁹⁵ Isabelle Dussert-Carbone, « Ambassadors of the book: competences for heritage librarians », Anvers, 1er et 2 février 2012, Midterm meeting « Manuscripts and rare books group » de l'IFLA », in *Actualités de la conservation*, n°33, BnF, 2015, 4 p.

La nécessaire collaboration entre les bibliothécaires et les chercheurs

Les échanges sont nécessaires entre les bibliothécaires et les chercheurs, à la fois pour construire des outils de recherche et pour l'enrichissement des données de provenance. « Les bibliothèques ont un rôle important à jouer dans la mise à disposition des chercheurs d'éléments uniques sur l'histoire de leurs collections. »¹⁹⁶ Beaucoup de marques de provenances restent à identifier, beaucoup de découvertes sont encore à faire. Les chercheurs pourraient reverser le fruit de leur travail dans les catalogues pour compléter, voire corriger les mentions de provenance. « Provenance information gleaned by researchers could be added into online catalogues (having been vetted by an editor) as a way of sharing knowledge ».¹⁹⁷ Selon Monique Hulvey, administratrice des bases documentaires patrimoniales à la Bibliothèque municipale de Lyon, intégrer les données des chercheurs dans un contexte collaboratif et participatif est essentiel.¹⁹⁸

Les réseaux sociaux constituent une aubaine. Ils sont un nouveau moyen pour encourager la participation des chercheurs à l'identification et à la description des provenances. Deux institutions déjà mentionnées ont investi les réseaux sociaux sur la question des provenances : The Penn Libraries et le CERL.

Le « Provenance Online Project » de l'Université de Pennsylvanie anime un blog destiné à la communauté d'utilisateurs des ressources sur les provenances.¹⁹⁹ Des articles scientifiques sur l'identification des provenances détaillent la démarche suivie pour retrouver un ancien possesseur sous la forme d'une photo mystère publiée tous les lundis.²⁰⁰ Ces articles, qui sont autant le fruit de bibliothécaires que d'universitaires, permettent de relayer l'actualité à travers les nouvelles identifications et d'encourager le dialogue. Depuis 2011, le POP a investi Flickr, réseau social de partage d'images et de vidéos gratuits, pour diffuser les images des marques.²⁰¹ Les albums sont classés par bibliothèque d'où provient l'image de la marque ou par types de marques. Certaines rubriques sont consacrées aux provenances non identifiées, difficilement lisibles. Chacun peut y déposer une image de la marque à identifier pour demander l'aide des spécialistes. On y trouve encore des albums thématiques consacrés à des types de marques – « Fake, Forgeries and Copies »-, à des collectionneurs – « Laurence J. Schoenberg Collection of Manuscripts »-, à des types de documents – « Incunables » - et à des marques regroupées par aires géographiques – « German Culture class Collection ». Sous chaque image, les internautes peuvent faire des commentaires, établir une comparaison avec une marque similaire, apporter une précision, aider à

¹⁹⁶ Monique Hulvey, « Provenance des livres anciens : du signalement aux reconstructions », Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 31.

¹⁹⁷ Lucy Hughes, *Shared Vocabulary and Shared Practice in the Domains of Rare Books Custodianship and Archives, with Particular Reference to the Concept of 'Provenance'*, Université d'Aberystwyth (département « Information Studies »), 2014, p. 55.

¹⁹⁸ Propos recueillis lors d'un entretien mené le 7 octobre 2015 et lors de la présentation « Provenance : recherche et description » de l'Université d'été de Bibliissima à Orléans le 10 juillet 2015.

¹⁹⁹ Le blog est disponible sur <https://provenanceonlineproject.wordpress.com/>.

²⁰⁰ Voir en ANNEXE 8.2 l'exemple « Mystery Monday: Who signed the Newberry Library's First Folio? ».

²⁰¹ Voir en ANNEXE 8.2. Le compte Flickr des Penn Libraries est disponible sur <https://www.flickr.com/photos/58558794@N07/albums>.

l'identification.²⁰² Enfin, le chercheur peut récupérer ces images de très bonne qualité et les mettre dans son propre compte Flickr. Un lien vers la notice du document dans le catalogue de la bibliothèque est également proposé. Par rapport au catalogue où l'utilisateur ne fait que consulter des références, Flickr est un outil de navigation plus souple qui permet un travail collaboratif.

De son côté, le CERL propose un blog dévolu à l'aide d'identification de marques de provenance, intitulé « Can You Help ? ».²⁰³ Une fois que l'on s'est créé un compte, cette page permet de déposer une image de marque illisible ou non identifiée pour demander la contribution de spécialistes.²⁰⁴ Bibliothécaires ou spécialistes du livre ancien peuvent faire des commentaires et aider à l'identification des marques. Les possibilités de navigation et l'interface sont plus basiques. Cette page a été conçue surtout pour déposer une photographie de la marque à identifier. Si elle n'offre pas les possibilités d'échanges et de partage des réseaux sociaux, elle a le mérite de fédérer des professionnels des bibliothèques et des chercheurs.

A notre connaissance, aucun outil ne permet encore au chercheur d'intervenir directement sur les notices pour signaler des erreurs ou des découvertes. Les possibilités offertes par « la correction participative de l'OCR », appelée également « Crowdsourcing », serait intéressante à développer pour les données de provenance.²⁰⁵ Le principe est simple : un chercheur, après avoir identifié une marque de provenance, complète cette donnée dans une base de provenances ; un professionnel des bibliothèques contrôle et valide l'information avant qu'elle soit accessible à tous.

On peut mentionner l'initiative de la BM de Lyon : elle propose aux usagers de Numélyo un « Dialogue constructif ».²⁰⁶ Via une adresse mail dédiée, il est possible à un spécialiste de proposer des informations sur des identifications, en mentionnant ses sources, ou de signaler une erreur ou une imprécision.

LA RECHERCHE APPLIQUÉE AUX PROVENANCES

« Des découvertes majeures ont lieu grâce à l'étude des provenances. Ainsi, c'est en travaillant sur un incunable de Cicéron²⁰⁷ conservé à la bibliothèque universitaire d'Heidelberg²⁰⁸ qu'Armin Schlechter²⁰⁹, a pu établir avec certitude que Mona Lisa correspondait bien à la Joconde. »²¹⁰

²⁰² Voir en ANNEXE 8.2 un exemple de commentaire..

²⁰³ Voir en ANNEXE 8.1 et sur le blog « Can You Help ? » est disponible sur <http://provenance.cerl.org/cgi-bin/canyouhelp/start.pl>.

²⁰⁴ Présentation de l'application « Can You Help ? » dans Cristina Dondi, « Provenance records in the CERL Thesaurus and in material evidence in incunabula », *Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 15-19.

²⁰⁵ Voir à ce sujet l'article de Mathieu Andro et Imad Saleh : « La correction participative de l'OCR, Le crowdsourcing au profit des bibliothèques numériques », contribution en ligne sur le site Internet du BBF, 16 juin 2015, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/contributions/la-correction-participative-de-l-ocr>.

²⁰⁶ Cette rubrique de Numélyo est disponible sur <http://numelyo.bm-lyon.fr/services.php>.

²⁰⁷ Cicéron, *Epistolae ad familiares*, Bologne, 1477, f. 11a.

²⁰⁸ Heidelberg, Bibliothèque universitaire, D 7620 gt. INC.

Au-delà de cette anecdote, qui illustre l'intérêt des provenances pour la recherche, les implications des provenances sont multiples. Ces données, au cœur de l'histoire des collections, ouvrent de nouvelles voies pour les chercheurs : cartographie et itinéraire d'un ouvrage, sociologie de la lecture et des usages du livre, histoire de la réception des textes et des échanges, transmission des idées intellectuelles et des avancées scientifiques, témoignage de la relation de la bibliothèque avec son public à travers les dons, les legs et les dations, etc. C'est parce que la provenance se situe à une intersection de préoccupations - celles des historiens, des collectionneurs, des bibliothécaires, des chercheurs en sciences sociales – que les recherches à partir de son analyse sont riches. « L'étude matérielle du livre dans sa globalité et son intégrité permet d'enrichir et d'éclairer son contenu. »²¹¹

D'ailleurs, l'intérêt accru des chercheurs pour ces mentions montre à quel point elle sont essentielles pour plusieurs disciplines. Depuis une dizaine d'années, les demandes des usagers ont augmenté à cause, notamment, des progrès de l'histoire du livre et de la bibliographie matérielle. La recherche appliquée aux provenances alimente beaucoup les débats, et permet de faire converger les intérêts des bibliothécaires et ceux des chercheurs.²¹²

Les quelques exemples qui suivent donneront une idée des différents types de recherche possibles à partir de ces données.

La reconstitution de bibliothèques dispersées

Beaucoup de bibliothèques anciennes ont été dispersées en raison des aléas historiques, souvent entre des mains publiques et privées. On peut néanmoins les reconstituer à partir des provenances ; ce qui permet ensuite d'étudier leur contenu et leur utilisation. Plusieurs études menées soit par des bibliothèques, soit par des chercheurs, démontrent le grand intérêt de cette source.

La provenance constitue une méthode pour les reconstitutions comme l'explique Marianna Czapnik.²¹³ Essentielle, la provenance associée à d'autres outils – inventaires, archives, paléographie, codicologie, etc. – éclaire la compréhension de l'histoire du livre et des bibliothèques. L'auteur démontre ensuite comment les provenances ont été utiles pour retracer le parcours des collections polonaises tellement marquées par les événements historiques. Reconstituer virtuellement les bibliothèques particulières, celles des communautés

²⁰⁹ Armin Schlechter, « Leonardo Da Vinci's "Mona Lisa" in a Marginal Note in a Cicero Incunable », in *Early printed books as material objects* [Conférence IFLA rare books and manuscripts section, Munich, 19-21 août 2009], dir. Bettina Wagner, Marcia Reed, Berlin, 2010, p. 151-173.

²¹⁰ Cet exemple est issu du mémoire de l'enssib de Sabine Maffre sur les Incunables, p. 36.

²¹¹ Monique Hulvey, « Provenance : recherche et description », présentation orale lors de l'Université d'été de Bibliissima à Orléans le 10 juillet 2015.

²¹² Lors de la journée d'étude en juillet 2015 à Munich organisée par le Zentralinstitut für Kunstgeschichte, des chercheurs et des professionnels ont échangé leurs réflexions sur les provenances. L'intervention d'Anne-Marie Eze et d'Isabella Stewart intitulée : « Bridging the gap? A comparative discussion of applied provenance research today » a permis, entre autre, de comparer les pratiques des chercheurs et des bibliothécaires. Le programme est disponible sur <http://www.hsozkult.de/event/id/termine-28412>.

²¹³ Marianna Czapnik, « Provenance research as a method for the reconstruction of historical collections », in CERL : *Books and Their Owners*, Londres : CERL Papers, V, 2005, p. 71-79.

religieuses ou encore des universités polonaises est une tâche difficile tant les ouvrages ont été dispersés en Europe et au-delà. Marianna Czapnik souligne, à cette occasion, l'importance de l'échange des données de provenance entre bibliothèques pour faciliter de telles entreprises.

En 2011, un colloque du CERL a été consacré entièrement à cette question de la reconstitution des bibliothèques dispersées, question fortement liée aux provenances.²¹⁴ Chaque intervention a été un exemple de la manière dont les provenances ont été utilisées et analysées pour regrouper virtuellement des fonds dispersés physiquement. Ces travaux de bibliothécaires sur leurs collections ont été rendu possibles grâce aux progrès du signalement des particularités d'exemplaire et aux entreprises de numérisation.

Les projets des chercheurs sont nombreux dans ce domaine. Unité propre du CNRS, l'IRHT œuvre beaucoup pour la reconstitution de bibliothèques dispersées. Dans le dernier rapport d'activité de l'institut, on trouve le programme suivant : « Reconstituer les bibliothèques d'autrefois et analyser les pratiques de la lecture » et l'ensemble de ses réalisations.²¹⁵ Ces projets concernent les manuscrits et les incunables, les collections récentes sont exclues du périmètre de la recherche.

« À l'étude des objets-livres dans leur contexte actuel, au sein d'une bibliothèque et d'une collection donnée, répond directement l'étude des livres dans leur contexte ancien et la reconstitution de leur histoire, ainsi que de celle des collections auxquelles ils ont appartenu. Une enquête de ce type ouvre des perspectives diverses : la plus évidente concerne l'histoire des livres eux-mêmes, des textes qu'ils contiennent et des bibliothèques qui les contiennent ; en cela, reconstituer les bibliothèques d'autrefois entre de plain-pied dans l'histoire de la culture et des savoirs, et plus largement dans l'histoire intellectuelle. »²¹⁶

Associé à l'Equipex Bibliissima ou à des laboratoires de recherche à l'étranger, l'IRHT participe à de nombreux projets, pour lesquels l'utilisation des provenances des documents est essentielle. Parmi ces derniers, on peut citer le Répertoire des Bibliothèques Médiévales de France qui vise à « recense[r] toute la documentation écrite attestant la présence de livres chez des personnes physiques ou morales du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime ».²¹⁷ L'édition électronique de corpus des inventaires anciens de bibliothèque est un autre exemple de programme pour lequel la provenance est une donnée fondamentale :

« Dans le cadre de l'ANR Biblifram, l'équipe de Codicologie a développé des collaborations nouvelles [...] pour mettre au point une plateforme d'édition critique électronique des inventaires anciens, qui permettra de reconstituer virtuellement des bibliothèques médiévales ; il s'agit du développement d'un environnement de saisie fondé sur la version gratuite de

²¹⁴ CERL, *Virtual visits to lost libraries : reconstruction of and access to dispersed collections* : Papers Presented on 5 November 2010 at the CERL Conference hosted by the Royal Library of Denmark, Copenhagen, édités par Ivan Boserup et David J. Shaw. Londres : CERL Papers IX, 2011.

²¹⁵ Le rapport d'activité 2008-2013 de l'IRHT est disponible sur : <http://www.irht.cnrs.fr/fr/qui-sommes-nous/l-activite-de-l-irht>.

²¹⁶ Cit. Supra, rubrique « Réalisations » p. 86, disponible sur http://www.irht.cnrs.fr/sites/default/files/images/images_contenu/images_contenu_site/pièces_jointes/2.realisations.pdf.

²¹⁷ Cit Supr, p. 86-87.

l'éditeur XML Mind. Dans le cadre de Biblissima, des développements supplémentaires permettront de créer un outil plus complet, à mettre à la disposition de tous gratuitement. Cette plate-forme open source d'édition électronique des inventaires, mise au point comme prévu à partir de la *Bibliotheca Belgica manuscripta* de Sanderus (1641-1644) en collaboration avec *L. REYNHOUT (KBR, Bruxelles), va servir, dans le cadre de l'EquipEx Biblissima, à l'édition critique électronique de la *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon (1739), au corpus des inventaires de la France médiévale (dont la Bibliothèque virtuelle du Mont-Saint-Michel, Caen), mais aussi au corpus des inventaires de bibliothèques byzantines (IRHT) et à des projets comme la nouvelle bibliothèque virtuelle de Clairvaux (Médiathèque du Grand Troyes, 2015) ou, peut-être, la reconstitution de la bibliothèque de Mazarin (projet Mazarine-BNF). »²¹⁸

Les équipes de l'IRHT sont aussi à l'origine de nombreuses bases de données et de bibliothèques numériques mises librement à disposition des chercheurs, pourvu que l'on respecte certains droits. Tous ces exemples témoignent de la vivacité de ce domaine de recherche en France : les réalisations concernent aussi des universités, des centres de recherches, des bibliothèques, etc.

En outre, tout au long de l'année, l'IRHT propose aux chercheurs tout au long de l'année des séminaires pour s'initier ou se perfectionner à l'histoire des textes et des bibliothèques, durant lesquels est abordée la question des provenances.

Les projets de recherche sont également nombreux à l'étranger. En Italie, la Biblioteca Nazionale Centrale a reconstitué, grâce aux marques de possession, les bibliothèques issues de la suppression des ordres religieux à Rome en 1873.²¹⁹ Ce projet de reconstitution de ces bibliothèques des communautés religieuses, qui constituent les fonds d'origine de la bibliothèque nationale créée en 1876 pour les accueillir a été présenté par Marina Vernier lors d'un colloque.²²⁰

En Grande-Bretagne et aux États-Unis, l'histoire du livre et la bibliographie matérielle sont, depuis longtemps, des disciplines reconnues. Plusieurs programmes de recherche ont pour objet la reconstitution de bibliothèques dispersées. La Folger Shakespeare Library, située à Washington, publie une base de données intitulée *Private Libraries in Renaissance England* (PLRE).²²¹ Ce projet éditorial en ligne donne accès à des volumes édités sous forme imprimée par le département des études des textes médiévaux et de la Renaissance du « Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies » à Tempe.²²² D'autres sources sont venues compléter cette base. Des bibliothèques de collectionneurs particuliers des XVI^e et XVII^e siècles peuvent ainsi être reconstituées en ligne.

²¹⁸ Ibidem.

²¹⁹ Marina Vernier, « The Libraries of the suppressed Religious Houses, Rome, 1876 », Biblioteca Nazionale Centrale, Rome, février 2008, document électronique disponible sur https://www.cerl.org/media/resources/provenance/religious_houses_by_m_venier_v2.pdf.

²²⁰ Marina Vernier, « The computerised archive of owners publications database of SBN : the experience of the National Central Library of Rome », Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage : Papers Presented on 12 November 2004 at the CERL Conference Hosted by the National Library of Scotland, Edinburgh. Londres: CERL Papers; n° 5, 2005, p.43-53.

²²¹ La présentation de la base de données est disponible sur <http://plre.folger.edu/>.

²²² R.J. Fehrenbach, Joseph L. Black, E. S. Leedham-Green « Private Libraries in Renaissance England - A Collection and Catalogue of Tudor and Early Stuart Book-Lists », Blog consacré au PLRE, disponible sur <http://wmpeople.wm.edu/site/page/rjfehr/home>.

La British Library est à l'origine de la reconstitution de la bibliothèque des imprimés de Sir Hans Sloane (1660-1753), scientifique, physicien, naturaliste et collectionneur anglais. Sir Hans Sloane possédait l'une des plus importantes collections d'imprimés de Grande-Bretagne avec près de 40 000 volumes, dont la majorité était des ouvrages scientifiques et de médecine.²²³ Cette bibliothèque est aujourd'hui dispersée entre plusieurs institutions anglaises et étrangères, à la suite notamment de la vente des doubles par la British Library entre 1769 et 1832. La publication en ligne du catalogue des imprimés permet de réunir virtuellement cette collection, qui peut ainsi être étudiée par les historiens des sciences.

Circulation des livres, Circulation des idées

Les objets matériels que sont les livres ont beaucoup voyagé pour des raisons économiques, intellectuelles et culturelles. La provenance permet de retracer les voyages des livres et de leurs contenus. Elle sert à dater et à localiser un document, afin de mieux connaître ses canaux de diffusion. « Les marques de provenance des livres anciens permettent d'établir l'itinéraire géographique et intellectuel en identifiant les anciens possesseurs et lecteurs ». ²²⁴ A travers l'étude des provenances, peut être approfondie l'« analyse des contextes et des circonstances historiques, des itinéraires géographiques, des causes aussi bien marchandes que politiques, intellectuelles et militaires, ainsi que des conséquences de ces voyages de livres dans l'Europe moderne ». ²²⁵

Le premier à avoir envisagé la circulation des livres et des contenus intellectuels à travers la recherche systématique des possesseurs est Seymour de Ricci (1881-1942).²²⁶ Pionnier, cet historien du livre et de l'art, collectionneur, est l'inventeur de la démarche appelée « tracking » par les Anglo-Saxons. Celle-ci consiste à retrouver tous les possesseurs d'un item depuis sa création pour retracer ainsi son itinéraire géographique. Épigraphiste et archéologue de formation, Seymour de Ricci a su tirer parti de l'observation des marques de possession, des reliures et des provenances. Très tôt, il comprit l'intérêt des catalogues de vente, qu'il collectionna, et des sources telles que les inventaires qui permettent de retrouver la trace d'un ouvrage au fil du temps.²²⁷ Plusieurs de ses publications témoignent de son apport pour l'histoire du livre et l'histoire de la circulation des ouvrages.²²⁸

Retracer l'itinéraire d'un ouvrage est, de nos jours, l'une des possibilités offertes par les provenances. A l'instar de Seymour de Ricci mais en ayant recours

²²³ Pour une présentation de la base de données voir le site consacré du « Sloane Printed Books Catalogue » par la British Library, disponible sur <http://www.bl.uk/catalogues/sloane/about.aspx>.

²²⁴ Site internet de la BM de Lyon, catalogue Numelyo, disponible sur http://numelyo.bm-lyon.fr/collection/BML:BML_06PRV01000COL0001.

²²⁵ Yann Sordet, « Le livre voyageur », Bulletin des bibliothèques de France, n° 5, 1997, disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0060-001>.

²²⁶ Pour des informations complémentaires, consulter l'article « RICCI, Seymour (de) » du *Dictionnaire critique des historiens de l'art* publié en ligne par l'INHA, disponible sur <http://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/ricci-seymour-de.html>.

²²⁷ Seymour de Ricci, « La Collection des catalogues de ventes », *Bulletin semestriel de la Société des amis de la Bibliothèque de l'Art et de l'Archéologie*, n° 3, 1er semestre 1930, p. 12-17.

²²⁸ Seymour de Ricci, *English collectors of books and manuscripts (1530-1930) and their marks of ownership*. Cambridge, The University Press, 1930. / Seymour de Ricci, « Inventaire sommaire des manuscrits légués à la Bibliothèque de l'Institut par feu Edmond-Frédéric Le Blant, à la Bibliothèque de l'Institut ». *Revue archéologique*, 3e série, XXXVI, 1900, p. 274-280.

aux outils mis en ligne, Tony Curwen et Gunilla Jonsson ont expliqué, lors d'un colloque du CERL, leur démarche de recherche.²²⁹ En prenant plusieurs exemples d'ouvrages particuliers, ils ont pu répondre aux questions essentielles : dans quelle collection est-il, quand y est-il entré ou sorti, comment a-t-il été acquis et pas qui ? Au-delà de l'identité des possesseurs successifs, la provenance géographique prend ici tout son sens.

Plusieurs projets de recherche ont pour sujet le livre en tant qu'objet intellectuel et commercial. Pour ces recherches élargies et contextuelles, dans le cas où l'on cherche à retracer les routes de circulation des livres, la provenance est une information essentielle.

L'Université de Caen, en coopération avec la maison de la recherche en sciences humaines du CNRS, a organisé plusieurs journées d'études autour des collections de livres imprimés italiens conservées en Normandie.²³⁰ En 2009, le colloque « Route du livre ancien italien en Normandie » était consacré à la circulation des livres italiens qui ont intégré très tôt les collections normandes :

« Les livres imprimés en Italie de 1470 à 1600, conservés dans les collections bas-normandes, représentent un fonds riche de plus de 550 ouvrages dont certains sont très rares. Leurs cotes indiquent souvent une provenance dans notre région qui remonte au XVI^e siècle même. Nombreux sont les livres qui, par leur typographie et leurs gravures illustrent admirablement le degré de perfection technique et esthétique atteint par les imprimeurs italiens.

Réunissant plusieurs spécialistes français et européens, le colloque vise à retracer leurs histoires car elles renvoient aux rapports entre la Normandie et l'Italie : « le livre voyageur », ses éléments matériels, le succès de leurs auteurs en France, leur liens avec les lieux et les personnes, permettent de mettre à jour un pan de l'histoire culturelle -et non seulement- de la région en la replaçant dans une dimension européenne. »²³¹

On retrouve également des programmes de ce type à l'étranger comme celui financé par l'ERC – *European Research Council* –, dirigé par Cristina Dondi : « The 15th-century Book Trade: An Evidence-based Assessment and Visualization of the Distribution, Sale, and Reception of Books in the Renaissance ».²³² Son objectif est d'étudier à partir des traces matérielles contenues dans le livre – preuves de sa possession, de son utilisation, etc. – le commerce du livre, la valeur accordée aux ouvrages, la diffusion des idées, la transmission des savoirs et l'utilisation des contenus :

« The idea that underpins this project is to use the material evidence from thousands of surviving 15th-c. Books, as well as unique documentary evidence — the unpublished ledger of a Venetian bookseller in the 1480s

²²⁹ Tony Curwen et Gunilla Jonsson, « Provenance and the Itinerary of the Book : recording provenance data in on-line catalogues », CERL : *Imprints and owners : Recording the cultural geography of Europe*, Londres : CERL Papers VII, 2007, p. 31-48.

²³⁰ Le programme du colloque de 2009, « Route du livre ancien italien en Normandie », de l'Université de Caen est disponible sur <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/laslar/700>.

²³¹ Cit. supra.

²³² Le site de ce programme de recherche est disponible sur <http://www.mod-langs.ox.ac.uk/research/15cBooktrade/>.

which records the sale of 25,000 printed books with their prices — to address four fundamental questions relating to the introduction of printing in the West which have so far eluded scholarship, partly because of lack of evidence, partly because of the lack of effective tools to deal with existing evidence. The book trade differs from other trades operating in the medieval and early modern periods in that the goods traded survive in considerable numbers. Not only do they survive, but many of them bear stratified evidence of their history in the form of marks of ownership, prices, manuscript annotations, binding and decoration styles. A British Academy pilot project conceived by the PI produced a now internationally used database, which gathers together this kind of evidence for thousands of surviving 15th-c. printed books. For the first time, this makes it possible to track the circulation of books, their trade routes and later collecting, across Europe and the USA, and throughout the centuries. The objectives of this project are to examine (1) the distribution and trade routes, national and international, of 15th-c. printed books, along with the identity of the buyers and users (private, institutional, religious, lay, female, male, and by profession) and their reading practices; (2) the books' contemporary market value; (3) the transmission and dissemination of the texts they contain, their survival and their loss (rebalancing potentially skewed scholarship); and (4) the circulation and re-use of the illustrations they contain. Finally, the project will experiment with the application of scientific visualization techniques to represent, geographically and chronologically, the movement of 15th-c. printed books and of the texts they contain. »²³³

Par ailleurs, Cristina Dondi est très impliquée dans les travaux du CERL sur les provenances. En mars 2015, son intervention au colloque de Londres, « The Use of Provenance Evidence to Track the Movement of Books across Space and Time », démontre, s'il le fallait, l'intérêt des provenances.²³⁴

Citons encore le colloque international proposé par l'Université d'Erfurt et l'Université d'Utrecht, en mai, 2014 « Books in motion in early modern Europe. Beyond production, circulation and consumption ». ²³⁵ Ce sujet a attiré l'attention des chercheurs dans le monde entier.

Pour matérialiser la circulation des livres et l'itinéraire des collections, certains spécialistes utilisent des cartes. Le *mapping* est un moyen qui permet de visualiser les collections dispersées et le mouvement des ouvrages.

Sur son site, la Bibliothèque nationale du Musée Narodni propose aux chercheurs une carte avec la localisations des collections des ordres religieux, de la noblesse et d'écoles, enrichie d'une chronologie.²³⁶ A partir de la géolocalisation

²³³ Source : page personnelle de Cristina Dondi directrice du projet disponible sur <http://www.history.ox.ac.uk/faculty/staff/profile/dondi/research.html>.

²³⁴ Cristina Dondi « The use of provenance evidence to track the movement of books across space and time, and the corollary need to gather and search images of provenance » lors de la journée d'étude *A coordinated approach to recording and searching provenance records and images*, Warburg Institute – Londres 11 mars 2015, disponible sur http://www.cerl.org/services/seminars/powerpoint_presentations_warburg.

²³⁵ Le programme de cette journée d'étude est disponible sur <https://www.uni-erfurt.de/index.php?id=31092&L=1>.

²³⁶ Voir ANNEXE 9.1. La carte des collections est disponible sur <http://www.provenio.net/index.php/en/map-of-book-collections>.

des bibliothèques dispersées, l'utilisateur peut rebondir sur une notice historique très complète, dans laquelle sont indiquées les marques de provenance associées à la bibliothèque en question, ainsi que leurs images.²³⁷ Les possibilités de rebond vers des notices d'autorité et des articles constituent une réelle plus-value.

Conservateur des bibliothèques à l'Université de Pennsylvanie, Mitch Fraas tient un blog, « Mapping Books », consacré à l'itinéraire des livres.²³⁸ Ses articles consacrés aux provenances sont illustrés de cartes et de graphiques. L'article consacré à la localisation des manuscrits pré-européens aux États-Unis et au Canada, Mitch Fraas propose une étude détaillée des mouvements des manuscrits à travers le temps. Grâce à une cartographie minutieuse, associée à des notices précises, on peut visualiser l'histoire de ces collections.²³⁹ Les cartes n'ont pas pour unique fonction d'illustrer, elles sont analysées, l'auteur y détaille les sources utilisées et sa méthode de travail.

L'histoire culturelle envisagée à travers les usages et les pratiques de lecture

L'histoire des collections est un terrain d'investigation, qui ouvre une démarche réflexive sur la pratique de la collection et de la lecture, donc sur l'histoire culturelle. La provenance permet de connaître les propriétaires successifs d'un document, au-delà, elle permet d'étudier la fortune critique d'un ouvrage, sa réception, ainsi que la circulation des idées.

« C'est sur cette riche toile de fond que peut, mieux que jamais, s'envisager à l'heure actuelle la construction de liens logiques entre la multitude des collections dispersées. L'histoire contextuelle des collections, des identités qui les ont constituées, les relations entre ces composants, les lieux qui leur sont associés, ainsi que d'autres éléments, demeurent indispensables à la compréhension de l'histoire culturelle des siècles passés. »²⁴⁰

L'environnement intellectuel d'un érudit, d'un chercheur, d'une communauté religieuse ou d'un collectionneur peut être appréhendé.

La provenance permet de sortir de la connaissance matérielle du document. Elle permet aussi d'envisager ses usages. Les annotations manuscrites produites par les lecteurs et possesseurs successifs sont à cet égard une source non négligeable. En mettant en relation le contenu du livre et le possesseur, on peut étudier les principales idées qui l'ont influencé et nourri.

Isabelle Patin souligne cet intérêt des provenances à propos des catalogues de bibliothèques privées des XVI^e et XVII^e siècles :

« A une échelle plus réduite, l'image d'une collection de livres était alors une représentation satisfaisante de l'univers intellectuel d'une personne instruite : c'est pourquoi la reconstitution d'une bibliothèque humaniste, d'une bibliothèque de l'honnête homme ou d'une bibliothèque des Lumières

²³⁷ Voir en ANNEXE 9.1 un exemple de notice.

²³⁸ Voir l'ANNEXE 9.2. Le blog est disponible sur <http://mappingbooks.blogspot.fr/>.

²³⁹ Mitch Fraas, « Mapping pre-1600 European manuscripts in the U.S. and Canada », article disponible sur <http://mappingbooks.blogspot.fr/>.

²⁴⁰ Monique Hulvey, « Provenance des livres anciens : du signalement aux reconstructions », Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 28.

est pour nous un moyen privilégié d'aborder l'histoire de l'évolution des relations entre le savoir lettré et la vie sociale, voire plus largement l'histoire culturelle. »²⁴¹

En outre, l'histoire de la lecture apparaît comme un nouveau terrain d'étude. La diffusion des idées et l'appropriation des savoirs sont, en effet, un corolaire de ce type d'études. Dans son ouvrage *La bibliothèque de l'honnête homme. Livres, lecture, collections en France à l'âge classique*, Jean-Marc Chatelain évoque l'histoire des bibliothèques à travers différents prismes : la bibliothèque physique, les contenus, la bibliothèque lieu de représentation, etc.²⁴²

Autre exemple intéressant, celui de la Bibliothèque virtuelle de Clairvaux, projet mené par la Médiathèque de Troyes en coopération avec des scientifiques.²⁴³ Cette médiathèque conserve plus de 30 000 volumes imprimés et 3 000 manuscrits provenant de la bibliothèque de Clairvaux. La reconstitution de celle-ci riche en manuscrits médiévaux et imprimés anciens achevée, l'étude des usages de ces ouvrages est en cours. Un axe de recherche entier est consacré à cette question :

« La recherche actuelle sur les bibliothèques médiévales s'attache à déterminer dans quelle mesure une collection a été utilisée, étudiée, et a servi de source à de nouveaux écrits. Au demeurant, les collections se constituent en fonction de l'usage qui en est fait, et en fonction de la fréquentation de la bibliothèque par des auteurs. Cette réflexion vaut encore de nos jours, une bibliothèque qui ne suscite aucun travail de recherche, aucune création artistique ou littéraire, aucun intérêt du public, risque de disparaître. »²⁴⁴

En 2012, à Troyes, le colloque intitulé « Les Cisterciens et la transmission des textes (XII-XVIII^e siècles) »²⁴⁵ a permis d'envisager l'utilisation des textes par cet ordre religieux non seulement à travers la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux mais

²⁴¹ Isabelle Pantin, « La place des catalogues dans la diffusion de l'information sur les livres (XVI-XVIII^e siècle) in *De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues*, catalogue d'exposition, Paris : Editions des cendres : Bibliothèque Mazarine ; Genève : Bibliothèque de Genève, 2015, p. 80.

²⁴² « Bousculant les habitudes et les représentations établies par l'humanisme savant de la Renaissance, revendiquant le patronage provocateur de Montaigne qui prétendait avoir « peu de pratique avec les livres », l'honnête homme construit un nouveau modèle de bibliothèque né de l'ambition de reconduire toujours le monde hiératique et autoritaire de l'écrit au monde changeant et mobile de la vie. Aussi la « bibliothèque de l'honnête homme » est-elle entendue ici dans un sens large, qui envisage les diverses voies qu'emprunte la résolution du conflit des lettres et du monde : elle est non seulement l'espace concret et arpentable des livres qu'on range sur les rayons d'une pièce désignée, qu'on classe en catégories (histoire et belles-lettres), qu'on distribue en genres (mémoires, livres de conversations, nouvelles galantes et historiques, etc.), qu'on relie de telle manière de préférence à telle autre, mais elle est aussi la métaphore des lectures idéales qu'on se prend à rêver d'être un prolongement naturel de l'entretien de vive voix – lectures menées, selon le mot de Montaigne, « par forme de conférence, non de régence », animées par la recherche d'une communication d'esprit au-delà de la transmission d'un savoir, comme un autre « art de conférer ». Bibliothèque réelle et bibliothèque imaginaire à la fois, la bibliothèque de l'honnête homme s'affirme ainsi l'expression d'un rapport au livre bien déterminé, apparu dans les bagages d'une morale aristocratique. »

Jean-Marc Chatelain, *La bibliothèque de l'honnête homme. Livres, lecture, collections en France à l'âge classique*, Paris : BnF, 2003. / Cette présentation du livre est disponible sur <http://editions.bnf.fr/la-biblioth%C3%A8que-de-lhonn%C3%AAt-e-homme-livres-lecture-et-collections-en-france-%C3%A0-l%C3%A2ge-classique>.

²⁴³ Le site de la Bibliothèque virtuelle de Clairvaux est disponible sur <https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/>.

²⁴⁴ Source : site de la Bibliothèque virtuelle de Clairvaux, rubrique « Usages et lectures », disponible sur <https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/savoirplus/usages-et-lectures/>.

²⁴⁵ Le programme et la présentation de ce colloque sont disponibles sur <http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/webmat/content/les-cisterciens-et-la-transmission-des-textes-xiii-xviii-siecles>.

aussi d'autres bibliothèques de l'ordre en Europe.²⁴⁶ Tout les projets autour de cette bibliothèque d'exception ont été rendu possibles grâce à l'étude des provenances et des marques matérielles contenues dans les ouvrages qui ont conservé des traces de leur lecteur.

VALORISATION DES PROVENANCES, MEDIATION DES COLLECTIONS : SENSIBILISER LES PUBLICS

Après ce parcours des recherches rendues possibles à partir des provenances, il a paru nécessaire d'élargir la réflexion à tous les publics. Ces données ne concernent pas que les chercheurs, l'intérêt des publics pour le patrimoine des bibliothèques est en constante progression. Sans faire un catalogue exhaustif des initiatives de valorisation de l'histoire des collections des bibliothèques grâce aux provenances, l'idée est de présenter des exemples de mise en valeur à destination de tous.

En effet, il est nécessaire de valoriser l'ancrage historique des institutions et la profondeur des collections. L'accessibilité du patrimoine des bibliothèques est un enjeu de service public. En outre, rendre hommage aux donateurs et aux mécènes constitue jusqu'ici trop négligé.

Dispositifs de médiation à destination de tous les publics

La plupart des bibliothèques, conservant des fonds anciens et acquises à l'intérêt des provenances, proposent à leur public un ensemble de dispositifs pour valoriser leurs collections : dossiers documentaires, expositions, bibliothèques numériques, etc. Les quelques exemples suivants, principalement circonscrits à la France, permettront d'illustrer notre propos.

Outre les bases de données spécifiques aux provenances, plusieurs bibliothèques proposent des contenus en ligne éditorialisés sous la forme de dossiers retraçant l'histoire des collections ou encore le parcours d'un fonds particulier. Les dossiers thématiques de la Bibliothèque municipale de Lyon, disponibles sur « Numelyo », sont très riches et complètent la base de données.²⁴⁷ L'un des dossiers mérite qu'on s'y arrête. Intitulé « Parcours guidé de quelques anciennes bibliothèques Lyonnaises » et rédigé par Monique Hulvey, ce dossier consiste en un parcours des lieux lyonnais d'où proviennent certains fonds anciens de la BML.²⁴⁸ Ces collections sont ainsi contextualisées et mises en valeur. Une visite guidée physique, dans les rues de Lyon, a même été conçue. Elle est aujourd'hui proposée par l'office de tourisme de la ville. Ce « Parcours guidé de

²⁴⁶ Anne-Marie Turcan-Verkerke, Thomas Falmagne, Pierre Gandil, Dominique Stutzmann, *Les Cisterciens et la transmission des textes (XII^e-XVIII^e siècles)*, actes du colloque international de Troyes, 22-24 novembre 2012, Brepols, Turnhout (*Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge*).

²⁴⁷ Voir ANNEXE 10. Pour consulter les dossiers documentaires de la BML sur le site de Numelyo disponible sur http://numelyo.bm-lyon.fr/collection/BML:BML_06PRV01000COL0001.

²⁴⁸ Monique Hulvey, « Parcours guidé de quelques anciennes bibliothèques Lyonnaises » disponible sur http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_02THMO00101parcours.

quelques anciennes bibliothèques lyonnaises » a même été proposé lors de la rencontre annuelle de l'IFLA qui s'est tenue dans cette ville en 2014.

La Bibliothèque de l'Institut de France met en ligne une liste chronologique de ses donateurs et des enrichissements, accompagnée d'articles mettant en valeur des segments de collection.²⁴⁹ La Bibliothèque municipale de Montpellier rend également hommage à ses donateurs en leur consacrant des dossiers.²⁵⁰ Enfin, à l'Institut national d'histoire de l'art, sur le blog « Sous les Coupoles », des articles mettent en valeur régulièrement l'histoire des collections comme l'article d'Anne Weber sur les ex-libris des collections Jacques Doucet.²⁵¹

Parmi les dispositifs de médiation, les expositions sont un moyen efficace de présenter les collections patrimoniales souvent cachées au grand public et de les mettre en contexte grâce à des textes explicatifs ou aux notices.

Plusieurs établissements ont monté des expositions sur le thème des marques de possession : la Bibliothèque municipale de Dijon, en 2008, sur les ex-libris²⁵² ou encore la Bibliothèque municipale de Chambéry, en 2003, avec une exposition sur le même thème, sur place prolongée par une exposition virtuelle.²⁵³

L'exposition « Traces... Ex-libris de la Bibliothèque Diderot de Lyon » présentée récemment à la Bibliothèque de l'ENS de Lyon est particulièrement intéressante.²⁵⁴ Présentée de façon thématique, cette exposition mettait en regard les ouvrages de la bibliothèque avec des textes explicatifs sur l'histoire, la fonction ou encore la technique des ex-libris.²⁵⁵ Les collections de la Bibliothèque Diderot illustraient une typologie complète de ces marques de possession. La question des utilisations possibles pour les chercheurs était également abordée.

D'autres expositions ont pour objet la présentation de bibliothèques reconstituées. La Bibliothèque Mazarine propose actuellement une exposition intitulée « Une bibliothèque retrouvée. Les livres du couvent des Jacobins de Paris du Moyen Age à la Révolution ». ²⁵⁶ Cette exposition « confronte les inventaires dressés lors de la suppression du couvent, et les manuscrits, incunables et livres imprimés provenant de ses fonds qui peuvent aujourd'hui être identifiés ». ²⁵⁷

²⁴⁹ L'historique de la Bibliothèque de l'Institut et la liste de ses enrichissements successifs est disponible sur <http://www.bibliotheque-institutdefrance.fr/historique/historique.html#enrichissements>.

²⁵⁰ Voir ANNEXE 10.2 / La page « Hommage aux donateurs » de la BM de Montpellier est disponible sur <https://mediatheques.montpellier3m.fr/MEMONUM/donateurs-accueil.aspx>.

²⁵¹ Anne Weber, « L'art de l'ex-libris : Quelques ex-libris découverts dans les collections Jacques Doucet », blog de l'INHA « Sous les Coupoles », 7 août 2015, disponible sur <http://blog.bibliotheque.inha.fr/fr/posts/ex-libris.html>

²⁵² Bibliothèque municipale de Dijon. *Ex-libris, marques de possesseurs*. Catalogue d'exposition, Dijon : Bibliothèque municipale de Dijon, [2008]

²⁵³ L'exposition virtuelle « Ex-libris » est disponible sur <http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=345>.

²⁵⁴ La présentation de cette exposition est disponible sur <http://www.bibliotheque-diderot.fr/traces-ex-libris-de-la-bibliotheque-diderot-de-lyon-281584.kjsp?RH=bdl>.

²⁵⁵ Voir ANNEXE 10.3 des photographies de l'exposition « Traces... ».

²⁵⁶ La présentation de cette exposition est disponible sur <http://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/evenements/expositions/liste-des-expositions/une-bibliotheque-retrouvee-les-livres-du-couvent-des-jacobins-du-moyen-age-a-la-revolution>.

²⁵⁷ Cit. supra.

La Bibliothèque du Musée Condé à Chantilly met en valeur l'histoire de ses ouvrages les plus rares, issus des collections du duc d'Aumale, à travers une exposition virtuelle, qui prolonge celle qui a eu lieu au château en 2000. Intitulée les « Livres imprimés rares du Cabinet du duc d'Aumale (XV^e – XIX^e siècle) », la première section de l'exposition est consacrée à l'héritage du duc d'Aumale et à sa pratique de collectionneur.²⁵⁸

Pour clore ce tour d'horizon des expositions sur le thème de la provenance et de l'histoire des collections, on peut citer deux exemples étrangers. Le premier est une exposition consacrée entièrement à la provenance et à la possession des livres, organisée par la bibliothèque Thomas Fisher de l'Université de Toronto en 1994.²⁵⁹ Le second est une exposition sur le thème des grands collectionneurs du XIX^e siècle à la Bibliothèque royale de Belgique.²⁶⁰

Les possibilités d'intéresser le public à partir des provenances et les dispositifs de médiation des collections sont donc multiples.

La mise en espace des collections : l'exemple de Troyes et la bibliothèque de Clairvaux

Le projet de la Médiathèque du Grand Troyes autour de ses collections issues de la bibliothèque du monastère cistercien de Clairvaux est suffisamment remarquable pour qu'on s'y arrête. A la suite des confiscations révolutionnaires, la Bibliothèque municipale de Troyes fut créée pour accueillir les collections de manuscrits et d'imprimés de la très riche bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux. La mise en valeur de ces collections se décline sous deux modalités qui donnent à voir la provenance et l'histoire de ces fonds : l'architecture du bâtiment, la bibliothèque virtuelle en ligne.

Le premier volet de la médiation des collections de Troyes est matérialisé par l'architecture elle-même de la bibliothèque construite par Dominique Lyon en 2002, qui d'ailleurs a remporté le Prix de l'Équerre d'argent pour cette réalisation. La médiathèque de Troyes dispose de tous les services et de tous les espaces nécessaires à une bibliothèque moderne et ouverte à tous les publics. Cette médiathèque résout parfaitement le souci d'« articuler, au sein d'une même institution, la mission de lecture publique, d'une part, et celle de mise en valeur du patrimoine d'autre part ». ²⁶¹ Le plus remarquable est la mise en œuvre de la provenance historique dans l'architecture même du bâtiment : la « grande salle » matérialise l'ancienne bibliothèque de l'abbaye en reprenant visuellement l'aspect d'une bibliothèque patrimoniale et en regroupant sur des rayonnages serrés les ouvrages anciens.²⁶² Cette salle est directement visible par le public car elle est

²⁵⁸ L'exposition virtuelle du Musée Condé à Chantilly est disponible sur <http://www.bibliotheque-conde.fr/expositions/histoire-de-ledition/livres-imprimés-rares-du-cabinet-du-duc-daumalexve-xixe-siecle/>.

²⁵⁹ *Ownership of Books: An Introduction into Provenance*, catalogue de l'exposition présentée à la bibliothèque Thomas Fisher de l'Université de Toronto, Toronto: Thomas Fisher Rare Book Library, University of Toronto, 1994.

²⁶⁰ M. De Schepper, A. Kelders, J. Pauwels, *Les seigneurs du livre. Les grands collectionneurs du XIX^e siècle à la Bibliothèque royale de Belgique*, catalogue d'exposition Bruxelles : Bibliothèque royale de Belgique, 2008.

²⁶¹ Jean-Marie Barbiche, « Le traitement architectural des fonds patrimoniaux : l'exemple des BMVR de Champagne », *Bulletin des Bibliothèques de France* : 2008 Paris, t. 53, n°4.

²⁶² Voir ANNEXE 11.1.

incluse dans l'architecture moderne de la médiathèque. Les frontières sont donc abattues entre les collections courantes et les fonds patrimoniaux accessibles à tous :

« À Troyes, le fonds patrimonial est considéré comme la vitrine de la nouvelle médiathèque de l'agglomération troyenne (MAT) ; il s'expose dès l'entrée sous deux formes : la « grande salle » qui abrite le fonds de Clairvaux et les magasins de conservation des autres documents patrimoniaux, visibles derrière la banque d'accueil. En outre, il n'y a pas de salle de lecture particulière pour les fonds spéciaux : ils sont communiqués dans la salle d'étude qui n'est qu'un des cinq espaces de la section adulte et est largement ouvert sur les autres. »²⁶³

Par cette disposition des espaces, les usagers de la bibliothèque ont la possibilité de voir les fonds de l'abbaye de Clairvaux et un nouveau rôle leur est assigné, car ils sont encouragés à consulter ce fonds, qui n'est plus, dès lors, réservé aux spécialistes.

« À Troyes, [...] les lecteurs de l'espace presse, près de l'entrée de la médiathèque, peuvent être vus comme autant de gardiens du fonds patrimonial (de leur fonds patrimonial), à peine en retrait de la façade et très proche du secteur des enfants, tandis que les lecteurs de bandes dessinées franchissent les marches du grand escalier rose pour s'installer au cœur des salles de lecture... ce que sans doute, bien qu'aujourd'hui évident, aucun organigramme n'aurait représenté. »²⁶⁴

Ce dispositif architectural encourage l'appropriation du patrimoine par tous et l'attachement des Troyens à l'histoire de la région à travers le fonds de Clairvaux. Normalement séparée des espaces jeunesse et grand public, la consultation des fonds patrimoniaux à Troyes ne se fait pas dans une salle réservée à laquelle on accède uniquement sur accréditation mais parmi les autres fonds :

« [le projet] de Troyes ne prévoit pas de salle spécifique, mais seulement une table d'une dizaine de places dans la salle d'étude. Elle n'est séparée du reste de la salle que par des étagères basses et peut être utilisée par des lecteurs qui ne commandent pas de documents des magasins. »²⁶⁵

La médiathèque de Troyes est tout à fait originale et inédite dans sa mise en valeur des fonds patrimoniaux parmi lesquels le fonds issu de l'abbaye de Clairvaux est un fleuron.

Le deuxième volet de la valorisation consiste en la « Bibliothèque virtuelle de Clairvaux », inaugurée le 13 octobre 2015, à l'occasion des 900 ans de l'abbaye.²⁶⁶ Ce fonds prestigieux, inscrit au registre Mémoire du Monde de l'UNESCO en juillet 2009, présente un intérêt pour les chercheurs comme pour le grand public. Il s'est agi de regrouper virtuellement cette bibliothèque pour en faciliter son étude et pour

²⁶³ Cit. Supra page 14.

²⁶⁴ Isabelle Crosnier, « La programmation au service de l'ambition architecturale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2007, p. 11-19, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0011-002>.

²⁶⁵ Jean-Marie Barbiche, « Le traitement architectural des fonds patrimoniaux : l'exemple des BMVR de Champagne », *Bulletin des Bibliothèques de France* : 2008 Paris, t. 53, n°4, p. 25.

²⁶⁶ Voir ANNEXE 11.2. Le site de la « Bibliothèque virtuelle de Clairvaux » est disponible sur <https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/>.

la rendre accessible au plus grand nombre :

« Le travail des chercheurs va de pair avec l'information du public. La bibliothèque de Clairvaux est mise à l'honneur en 1990 dans une exposition à la Conciergerie intitulée « Saint Bernard et le monde cistercien ». En 2006, une synthèse sur l'histoire des manuscrits de Clairvaux est publiée dans la revue *La Vie en Champagne*, sous la direction de Jean-François Genest.

L'importance exceptionnelle du fond est reconnue en juin 2009 par son inscription au registre « Mémoire du monde de l'Unesco », équivalent pour les bibliothèques du « Patrimoine mondial de l'humanité ». Sont inscrits l'ensemble des documents recensés dans le catalogue de 1472, y compris les manuscrits qui ne sont pas conservés à Troyes. L'attribution de ce label entraîne un effort sans précédent de numérisation et de valorisation de cette collection : la présente Bibliothèque Virtuelle de Clairvaux, qui conclut ce siècle et demi de travaux, propose une présentation accessible à tous des manuscrits de Clairvaux et pour les chercheurs un accès à l'ensemble des manuscrits médiévaux, troyens et non troyens, numérisés en couleurs, avec des descriptions tenant compte de l'état de la recherche sur chaque manuscrit. »²⁶⁷

La Bibliothèque virtuelle de Clairvaux « offre un accès unique et gratuit en ligne à l'ensemble du fonds médiéval de l'ancienne abbaye cistercienne fondée en 1115 et située à Ville-sous-la-Ferté (près de Troyes dans l'Aube), soient 1 150 manuscrits pour 500 000 pages en couleur ». ²⁶⁸ Cette plateforme unique réunit virtuellement l'ensemble des documents historiquement issus de la bibliothèque médiévale, dont la grande majorité est aujourd'hui conservée au sein de la Médiathèque du Grand Troyes et le reste dans plusieurs bibliothèques européennes, partenaires du projet.

Sur le site Internet de la BVC, tous les dispositifs de médiation sont présents : dossiers pédagogiques, vidéos, auto-formation en ligne, expositions virtuelles ou encore une bibliothèque numérique pour consulter les manuscrits. La présentation des manuscrits est particulièrement soignée : la navigation et la qualité des images sont remarquables ; des notices explicatives accompagnent la lecture. Certains contenus pédagogiques et ludiques ont même été conçus à destination des enfants. Cette bibliothèque virtuelle se décline également sur les réseaux sociaux et propose régulièrement des nouveautés. ²⁶⁹

AU-DELA DE L'OBJET LIVRE : LES DONNEES DE PROVENANCE ET LE NUMERIQUE

²⁶⁷ Source : présentation du projet de la Bibliothèque virtuelle de Clairvaux sur le site Internet de la médiathèque de Troyes disponible sur <http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/webmat/content/projet-bibliotheque-virtuelle-de-clairvaux>.

²⁶⁸ Clémence Jost, « La Bibliothèque virtuelle de Clairvaux est lancée : 1150 manuscrits médiévaux accessibles en ligne », *Archimag*, 23 octobre 2015, disponible sur <http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2015/10/23/bibliotheque-virtuelle-clairvaux-manuscrits-medievaux-en-ligne>.

²⁶⁹ La page Facebook de la Bibliothèque virtuelle de Clairvaux est disponible sur <https://www.facebook.com/Biblioth%C3%A8que-Virtuelle-de-Clairvaux-864267993635089/>.

Les données de provenance – au sens de marque de possession – vont-elles cesser avec la fin du livre imprimé ? Autrement dit, ces données intimement liées à la matérialité de l'objet livre sont-elles vouées à disparaître ?

L'évolution actuelle de l'édition, surtout scientifique, avec l'apparition du numérique bouleverse nos pratiques de lecture et rend plus difficile la possession physique de l'ouvrage.

En effet, de nos jours, beaucoup de livres existent seulement format électronique dans les bibliothèques. Pourtant, les pratiques d'annotations et d'appropriation se poursuivent avec le support numérique. Sur un e-book, il est possible de faire des notes marginales et de souligner des passages ou expressions, une fois le livre téléchargé. De cette façon, l'exemplaire lu et annoté par tel chercheur est différent de celui lu par un autre. L'enjeu est de pouvoir récupérer ces données de la recherche et de les archiver à des fins d'étude mais la tâche est loin d'être aisée.

Ce constat permet d'ouvrir la réflexion sur la question de l'effacement de l'histoire de la lecture et de la bibliographie matérielle, pour les ouvrages numériques en tous les cas, puisque les données de contexte propres aux exemplaires sont difficiles à obtenir à partir des documents numériques, quand elles ne disparaissent pas complètement.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, plusieurs constats s'imposent. Premièrement, si les provenances font aujourd'hui l'objet d'un intérêt pour les fonds anciens, rares et précieux et si l'actualité sur le sujet est forte, elles demeurent malgré tout encore circonscrites à un nombre très réduit de documents. Ensuite, les provenances, de formats et de natures différents, sont encore dispersées dans plusieurs outils ; elles gagneraient à être regroupées pour permettre leur interopérabilité. Enfin, les documents les plus récents sont encore exclus de ces réflexions.

Les enjeux autour de ces données ont émergé depuis une dizaine d'années. Toutefois, leur extension à tous les fonds reste une tâche encore à accomplir. Le signalement des provenances est de nos jours au cœur des préoccupations professionnelles. À partir de leur accès, les implications pour les chercheurs sont nombreuses car elles ouvrent des territoires potentiels de recherche : reconstitution de bibliothèque, étude de la circulation des livres, histoire culturelle, etc. De son côté, le grand public doit pouvoir avoir accès à ces données ; les actions de valorisation des collections sont nombreuses d'ailleurs à partir des provenances. Faire progresser l'histoire des collections fait partie des missions des bibliothèques.

Pour que ces données soient accessibles aux chercheurs et à tous les publics, il faut qu'elles soient structurées et normalisées afin d'être disponibles dans des outils de recherche adéquats. La réflexion est en cours à l'échelle nationale ; espérons que des réalisations concrètes vont suivre.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

Avertissement :

Pour cette étude, nous avons choisi de présenter ensemble les ressources imprimées et électroniques. Les manuels, les colloques et journées d'étude et la partie consacrée aux provenances des collections de musées ont été séparés pour plus de clarté au regard de la masse des ressources utilisées. Tous les liens vers les sites mentionnés ont été vérifiés le 30 décembre 2015.

ADAMS F. B., « The uses of provenance », conférence donnée à Los Angeles en 1969 à l'occasion du 9^{ème} conférence annuelle de Zeitlin & Ver Brugge (lecture in bibliography), Berkeley, 1969.

ALLAIN Anne-Laure, MONNEAU Laure, « Récit & bilan de l'École d'été "Les incunables, de l'invention de Gutenberg à la révolution numérique" », 28 août 2015, disponible sur <https://bvh.hypotheses.org/2115#more-2115>

BARBIERI Edoardo, « Entre bibliographie et catalographie : de l'édition à l'exemplaire », *Bulletin du bibliophile*, n° 2 (2002), p. 241-268.

BARBICHE Jean-Marie, « Le traitement architectural des fonds patrimoniaux : l'exemple des BMVR de Champagne », *Bulletin des Bibliothèques de France* : 2008 Paris, t. 53, n°4.

BAURMEISTER Ursula, « The Recording of Marks of Provenance in the Bibliothèque Nationale de France and Other French Libraries », *Papers of the Bibliographical Society of America*, 1997, n°91.

BOULET, Vincent, « Les fichiers d'autorité et leur fonction dans les bases de données », formation BnF, 13 octobre 2015, disponible sur <http://doc.bibliissima-condorcet.fr/les-fichiers-dautorite-et-leur-fonction-dans-les-bases-de-donnees>.

CASTAING Frédéric, « Le commerce du livre ancien et des manuscrits : la question de la provenance des œuvres », *La coopération internationale au service de la sûreté des collections* Journée organisée par la BnF dans le cadre du réseau LIBER, le 14 mai 2004, à la BnF, site F. - Mitterrand, Paris, disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_rel_int/a.cooperation_surete_collections.html#SHDC_Attribute_BlocArticle2BnF

CESTELLI Katia, GONZO Anna, Provenienze : Metodologia di rilevamento, descrizione e indicizzazione per il materiale bibliografico, documento elaborato dal Gruppo di lavoro sulle provenienze coordinato dalla Regione Toscana e dalla Provincia autonoma di Trento, Trento : Provincia Autonoma di Trento, Soprintendenza per i beni librari e archivistiche ; Florence : Regione Toscana, Giunta regionale, 2009.

CHARON Annie, PARINET Elisabeth, *Les Ventes de livres et leurs catalogues, XVIIe-XXe siècle*, Actes des journées d'étude organisées par l'École nationale des chartes (Paris, 15 janvier 1998) et l'École nationale des sciences de l'information et des

bibliothèques (Villeurbanne, 22 janvier 1998), collection « études et rencontres » n°5, Ecole des chartes, Paris, 2000.

CHARON Annie, DIU Isabelle et PARINET Élisabeth. « L'histoire des bibliothèques à l'École nationale des chartes », *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 2005 disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0023-004>.

CHOUGNET Pauline, *Histoire des collections, mémoire des institutions : un état des lieux dans les bibliothèques de recherche en sciences humaines et sociales*, mémoire DCB sous la direction d'Anne-Marie Bertrand, Villeurbanne : enssib, 2012. Disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/56677-histoire-des-collections-memoire-des-institutions-un-etat-des-lieux-dans-les-bibliotheques-de-recherche-en-sciences-humaines-et-sociales>.

COQ Dominique (dir.), *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Collection « la Boîte à outils » n°26, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2012.

CROSNIER Isabelle, « La programmation au service de l'ambition architecturale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2007, p. 11-19, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0011-002>.

De l'argile au nuage, une archéologie des catalogues : (I^{er} millénaire av. J. C. - XXI^e siècle), [ouvrage publié à l'occasion des expositions organisées par la Bibliothèque Mazarine & la Bibliothèque de Genève, Paris 13 mars - 15 mai 2015, Genève 18 septembre - 21 novembre 2015, commissariat : Frédéric Barbier, Thierry Dubois et Yann Sordet, Paris : Editions des cendres : Bibliothèque Mazarine ; Genève : Bibliothèque de Genève, 2015.

DELAVEAU Martine, SORDET Yann et WESTEEL Isabelle, « Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 2005, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0052-011>.

DELESTRE Béatrice, « Les marques de provenances à la bibliothèque de l'Institut de France », *Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 35-38.

[DE SOULTRAIT Vérène](#), « Les maisons de vente aux enchères face au commerce des œuvres volées », *La coopération internationale au service de la sûreté des collections* Journée organisée par la BnF dans le cadre du réseau LIBER, le 14 mai 2004, à la BnF, site F. - Mitterrand, Paris, disponible sur http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_rel_int/a.cooperation_surete_collections.html.

DONDI Cristina, « Provenance records in the CERL Thesaurus and in material evidence in incunabula », *Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 15-19.

DUBLIN CORE COLLECTION WORKING GROUP : « Provenance », Dublin Core metadata initiativ, 14 avril 2014, disponible sur <http://www.ukoln.ac.uk/metadata/dcmi/collection-provenance/2004-03-14/>

DUSSERT-CARBONE Isabelle, « Ambassadors of the book: competences for heritage librarians », Anvers, 1er et 2 février 2012, Midterm meeting “Manuscripts and rare books group” de l’IFLA. Dans : *Actualités de la conservation*, n°33, 2015, 4 p.

EALLES N. B., « On the provenance of some early medical and biological books », *Journal of the history of medicine* 24, 1969, p. 183-192.

FINKELSTEIN David, MCCLEERY Alistair, *The Book history reader*, Oxon : Routledge, 2006 (2^e éd.).

FRAAS Mitch, Blog « Mapping Books », article « Mapping pre-1600 European manuscripts in the U.S. and Canada » disponible sur <http://mappingbooks.blogspot.fr/>

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FEDERATION DES DONNEES DE PROVENANCES, ressources hébergées sur le site BiblioPat
<http://www.bibliopat.fr/provenances/provenances-des-collections-aide-a-la-description-et-au-signalement>

La documentation proposée a été conçue par : Lionel Chénéde (Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères), Béatrice Delestre (Bibliothèque de l’Institut de France), Monique Hulvey (Bibliothèque municipale de Lyon), Fabienne Le Bars (Réserve des livres rares, BnF), Nathalie Rollet-Bricklin (Bibliothèque Sainte-Geneviève), Jérôme Sirdey (alors au service CCFr – BnF) et Christophe Vellet (Bibliothèque Mazarine).

- Introduction
- Liste hiérarchisée de termes relatifs aux marques de provenance portées sur les livres
- Les mentions de provenances dans les notices bibliographiques UNIMARC : Manuel de catalogage des monographies anciennes (extraits)
- Provenance des collections : Questionnaire à diffuser (septembre 2013)
- Provenances des collections : Synthèse de l’enquête lancée sur BiblioPat, 12 décembre 2013
- Claire HAQUET : « Mutualiser les bases et données de provenances : quelques pistes relevées suite au débat sur la liste BiblioPat, en janvier 2013 »
- Fabienne LE BARS : « Reliures courantes et soignées » et « Typologie des reliures courantes et soignées (fin XV^e – début XIX^e s.) »
- Lionel CHENEDE : « Marques de provenance : webographie et bibliographie », version du 29 janvier 2015.
- Monique HULVEY : « Expressions de Provenance fréquemment utilisées par les anciens possesseurs » et « Provenance : Principales relations explicites ou déduites des marques »
- Jérôme SIRDEY : « Les mentions de provenance dans les instruments de recherche encodés en EAD ».
- Etienne CAVALIE : « Référentiel des marques Skos », 27 janvier 2015.
- Christophe VELLETT : « Héraldique, Identification, et description des marques de provenances », 2014.

HALLOT-CHARMASSON Mathilde, *Les fonds de séminaires dans les bibliothèques municipales classées : historique et valorisation*, mémoire DCB, sous la direction de Thierry Grognet, Villeurbanne : enssib, 2015, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65179-les-fonds-de-seminaires-dans-les-bibliotheques-municipales-classees-historique-et-valorisation.pdf>.

HELLINGA Lotte, « Records of provenance in the HPB Database », *El Libro antiguo español VI: de libros, librerías, imprentas y lectores*, ed. P. M. Cátedra y M. L. López-Vidriero. Salamanca : Ediciones Universidad de Salamanca, 2002, p. 147-152.

HOCH Philippe, « Les ventes de livres et leurs catalogues, XVIIe-XXe siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2001, disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-05-0147-013>.

HUGHES Lucy, *Shared Vocabulary and Shared Practice in the Domains of Rare Books Custodianship and Archives, with Particular Reference to the Concept of 'Provenance'*, travail universitaire, Université d'Aberystwyth (département « Information Studies»), 2014, disponible sur http://www.martynmission.cam.ac.uk/media/documents/Lucy_Hughes_dissertationShared_Practice.pdf

HULVEY, Monique, « Not so Marginal: Manuscript Annotations in the Folger Incunabula », *The Papers of the Bibliographical Society of America* 92 (2). The University of Chicago Press: 1998, p. 159–76. <http://www.jstor.org/stable/24304224>.

HULVEY Monique, « Provenance and description access », CERL Newsletter n°7, juillet 2003, p. 3-4.

HULVEY Monique, « European Printed Heritage and the Study of Provenance ». Paper given by M. Hulvey at a CERL Seminar at the National and University Library, Zagreb, Croatia, on 10 March 2005.

HULVEY Monique, « Provenance Studies in a European Context : re-defining the history of the collections of the Bibliothèque municipale de Lyon », *Katalogisierung mittelalterlicher Handschriften in internationaler Perspektive*, journée d'étude « Handschriftenbearbeitertagung » du 24 au 27 octobre 2005 à la Bayerischen Staatsbibliothek, publié dans *Beiträge zum Buch- und Bibliothekswesen*, volume 53, Harrarowitz Verlag, Wiesbaden, 2007, p. 145-153.

HULVEY Monique, « Provenance des livres anciens : du signalement aux reconstructions », *Acta Musei Nationalis Pragae*. Series C, Historia litterarum, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 28-34 et p.96.

HULVEY Monique, « Provenance : recherche et description », Université d'été « Biblissima », médiathèque d'Orléans 7-11 juillet 2015.

JONSSON Gunilla, « Provenance information and authority control – a discussion paper prepared for CERL's Advisory Task Group », mars 2005.

KASPAROVA Jaroslava, SIPEK Richard, « The Provenio project, the Provenio database and the provenance treatment in the National Museum Library », *Acta Musei Nationalis Pragae*. Series C, Historia litterarum, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 9-14.

KRAMER Ilse E., LAWLESS John M., *This is my Book: The John Carter Brown Provenance Exhibit*, catalogue de l'exposition présentée à la John Carter Brown Library, Providence, R.I. : John Carter Brown Library, 1989.

LALOU Elisabeth, « Une base de données sur les manuscrits enluminés des bibliothèques, Collaboration entre chercheurs et bibliothécaires », *Bulletin des Bibliothèques de France*, Paris, 2001, t. 46, n° 4, p. 38-42, disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-04-0038-004>.

LORENTZ Claude, *Les fonds anciens de l'Université Marc Bloch de Strasbourg : historique, essai d'évaluation et situation générale*, mémoire DCB sous la direction de Dominique Varry, Villeurbanne : enssib, 2000, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lorentz.pdf>

LUNDY Winslow, « Provenance evidence in bibliographic records: Demonstrating the Value of Best Practices in Special Collections Cataloging », *Library Resources & Technical Services*, vol. 52 n° 3, 2008, p. 164-172.

MAFFRE Sabine, *Bibliographies et catalogues à l'époque contemporaine : les incunables*, mémoire DCB, sous la direction de Raphaële Mouren, Villeurbanne : enssib, 2012, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56680-bibliographies-et-catalogues-a-l-epoque-contemporaine-les-incunables.pdf>.

MAREZ OYENS F. B. de, « ISTC and provenance » in L. Hellinga & J. Goldfinch (eds.), *Bibliography and the study of 15th century civilisation*, British Library Occasional Papers, n°5, Londres, 1987, p. 216-227.

MONNEAU Laure, « Pour une approche coordonnée autour des anciens possesseurs : compte-rendu de deux journées londoniennes sur l'étude des provenances », 17 juin 2015, disponible sur <https://bvh.hypotheses.org/2056#more-2056>.

MOUREN Raphaële, (dir.), *Ambassadors of the book : competences and training for heritage librarians*, collection « IFLA Publications ; 160, Berlin : De Gruyter, 2012.

MYERS Robin, HARRIS Michael, MANDELBROTE Giles, *Owners, Annotators, and the Signs of Reading*, Winchester : St. Paul's Bibliographies Oak Knoll Press, 2005.

OVERMIER Judith A., DOAK Elaine M., « Provenance Records in Rare Book and Special Collections », *Rare Books and Manuscripts Librarianship* 11, 1996, n°2, p. 91-99.

Ownership of Books: An Introduction into Provenance, catalogue de l'exposition présentée à la bibliothèque Thomas Fisher de l'université de Toronto, Toronto: Thomas Fisher Rare Book Library, University of Toronto, 1994.

PEARSON, David Robert Stanley, *Book as history : the importance of books beyond their texts*, Londres : British Library / New Castle : Oak Knoll Press, 2008.

PEARSON, David Robert Stanley, *Provenance research in book history : a handbook*, Londres : British Library / New Castle : Oak Knoll Press, 1994, 1998 2^e édition.

POULAIN Martine, *Livres Pillés, Lectures Surveillées Les Bibliothèques Françaises Sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008.

POULAIN Martine, « De mémoire de livres : des livres spoliés durant la Seconde Guerre mondiale déposés dans les bibliothèques : une histoire à connaître et à honorer », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 4, janvier 2015.

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY « Resources for Rare Books: An Annotated Bibliography: Provenance », juillet 2015, disponible sur <http://libguides.princeton.edu/rarebooks>

ROBIN Cécile, *Au purgatoire des utilités : les dépôts littéraires parisiens (an II - 1815)*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Dominique Margairaz, soutenue le 30 mars 2013 à Paris 1, dans le cadre de l'École doctorale d'Histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, disponible sur <http://www.theses.fr/2013PA010545>.

ROSSI Marielisa, *Provenienze, cataloghi, esemplari : studi sulle raccolte librerie antiche*, Collection Bibliografia, Bibliologia e Biblioteconomia ; Collana di Testi e studi, Rome : Vecchiarelli Editore, 2001.

SCHEPPER M. de, KELDERS A., PAUWELS J., *Les seigneurs du livre. Les grands collectionneurs du XIXème siècle à la Bibliothèque royale de Belgique*, catalogue d'exposition Bruxelles : Bibliothèque royale de Belgique, 2008.

SEIGNOBOS, Charles. « Critique de provenance », in *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Lyon : ENS Éditions, 2014, disponible sur <http://books.openedition.org/enseditions/496> .

SHAW David, « Who owned this book? Provenance studies in the European dimension », *Summer School in the Study of Old Books: Proceedings*, Zadar: Sceuciliste u Zadru / University of Zadar 2010, p. 157–171, disponible sur http://www.unizd.hr/Portals/41/elektronicka_izdanja/Summer_school_in_the_study_of_old_books.pdf

SIBILLE Claire « PROV, un modèle pour la provenance des données numériques », 20 juillet 2015, <https://siaf.hypotheses.org/418>

SORBARA, Jean-Gabriel. « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections », *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2009 [consulté le 09 novembre 2015]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0038-005>>. ISSN 1292-8399.

SORDET, Yann, « Le signalement du patrimoine de l'enseignement supérieur : une réflexion renouvelée », *Arabesques*, n° 65 janvier - février - mars 2012, p. 14-17.

VARRY Dominique (dir.), *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, collection « Papiers », Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2014.

VILLENET-HAMEL Mélanie, *Conservation et valorisation de fonds disparates de collectionneurs : l'exemple du Fonds Dutailly de la médiathèque Les Silos (Chaumont)*, mémoire DCB sous la direction de Delphine Quéreux-Sbaï, Villeurbanne : enssib, 2004, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/villenet.pdf>

WAGNER Bettina, Marcia REED, and International Federation of Library Associations and Institutions, *Early Printed Books as Material Objects: Proceedings of the Conference Organized by the IFLA Rare Books and Manuscripts Section, Munich, 19-21 August 2009*. IFLA Publications 149, Berlin ; New York: De Gruyter Saur, 2010.

WEBER Anne, « L'art de l'ex-libris : Quelques ex-libris découverts dans les collections Jacques Doucet », blog de l'INHA « Sous les Coupoles », 7 août 2015, disponible sur <http://blog.bibliotheque.inha.fr/fr/posts/ex-libris.html>

WESTEEL Isabelle, « La transmission de la mémoire des bibliothèques et des bibliothécaires » novembre 2013, Compte-rendu des journées BiblioPat, 2013, disponible sur <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/2013/11/transmission-memoire-bibliotheques-bibliothecaires/>

WESTEEL Isabelle, « Patrimoine et numérisation : la mise en contexte du document », communication au colloque *Le numérique : impact sur le cycle de vie du document*, 2004, Montréal, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1215-patrimoine-et-numerisation-la-mise-en-contexte-du-document.pdf>.

WESTEEL Isabelle, « Premiers jalons pour une histoire des confiscations de bibliothèques ecclésiastiques en 1905 », *Revue française d'histoire du livre*, n°104-105, 1999, pp. 349-368.

WIENCEK Izabela, « The Polish online Database - Libraries of dissolved monasteries : history, ownership marks, sources », *Acta Musei Nationalis Pragae. Series C, Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 39-41.

WILLISON I. R., « The treatment of notes of provenance and marginalia in the Catalogue of books printed in the XVth century now in the British Museum (BMC) » in *Buch und Text im 15. Jahrhundert, Wolfenbüttel*, 1978, pp. 169-177.

YON, Cécile. *Conservation et histoire des collections de la bibliothèque de l'Institut de France: réalisation de bases de données pour les sceaux et bulles de la collection Godefroy et les marques de provenance*. Mémoire: Master 2 Technologies numériques appliquées à l'histoire. Paris: École nationale des Chartes, 2012.

Journées d'études – conférences - colloques

7th Annual Lawrence J. Schoenberg Symposium on Manuscript Studies in the Digital Age

Collecting Histories, « Philadelphia Collects: A Panel Discussion on the Past, Present, and Future of Manuscript Collecting in Philadelphia », Université de Philadelphie, du 6 au 8 Novembre 2014

Interventions au colloque :

- Peter KIDD, Independent Scholar: « Provenance Research and the Internet »
- Toby BURROWS, King's College London: « Mapping the Provenance of Manuscripts in the Collection of Sir Thomas Phillipps »
- Mitch FRAAS, SIMS, University of Pennsylvania Libraries « Mining and Visualizing Manuscript Provenance Data at a Large Scale - Workshop »
- Megan COOK, Colby College: « Joseph Holland and the Idea of the Chaucerian Book »
- Lisa FAGIN DAVIS, Medieval Academy of America: « Gareth Hughes: A Welshman in Reno »
- Hanno WIJSMAN, Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT-CNRS): « The Bibale Database: A digital tool for researching historic collections and medieval manuscript provenance »
- Jeff CHIU, Programmer, New Schoenberg Database of Manuscripts Project: « Test-driving the Prototype of the Public User-Interface for the New Schoenberg Database of Manuscripts »
- Nigel RAMSAY, University College London: « "Project C" for the Library of Congress: Seymour de Ricci's Census of Medieval and Renaissance Manuscripts »
- Scott GWARA, University of South Carolina: « Southern Belles-Lettres: Using the Schoenberg Database to identify the first medieval books in the American South »
- Alexander DEVINE, SIMS & University of Pennsylvania: « 13th-Century Bibles and the Book Trade: Mapping their transmission and collection »
- Laura AYDELOTTE, University of Pennsylvania Libraries: « Provenance that POPs – Workshop »
- Julia VERKHOLANTSEV, University of Pennsylvania: « From Sinai to California: The history of the Greek Codex 170/347 from the UCLA Special Collections »
- William STONEMAN, Houghton Library, Harvard University: « The Linked Collections of William Bragge (1823-1884) of Sheffield and Dr. T. Shadford Walker (1834-1885) of Liverpool »
- Scott GWARA, University of South Carolina, and Eric JOHNSON, Ohio State University: « The Butcher's Bill: What the Schoenberg Database can reveal about the trade in medieval and Renaissance manuscript fragments »

BIBLIOGRAPHICAL SOCIETY OF AMERICA : *Mind the Gap: Recent Provenance and Antiquarian Material*, journées d'études organisée au Grolier Club, New York, 6 et 7 novembre 2015.

Interventions au colloque :

- Marcia REED, BSA Program Chair : « Introductory Remarks Concerning Recent Provenance »
 - Falk EISERMANN, Staatsbibliothek zu Berlin – Preussischer Kulturbesitz: « Lost in Transaction: “Discollecting” Incunabula in the 19th and 20th Centuries »
 - Milton McC. GATCH, Union Theological Seminary: « Disappearing ESS/Phillips Manuscripts »
 - Patrizia CARMASSI, Herzog August Bibliothek: « Through the hands of librarians and booksellers: Examples of recent alteration in medieval manuscripts of German collectors. »
-

- Silvia PUGLIESE, Biblioteca Marciana, Venezia: « First, loose and then, bound together: the case of Marco Polo's last will and the collection of documents in Lat. V, 58-59. »
- Caroline DUROSELLE-MELISH, Folger Library: « Anatomy of a Pamphlet Collection: From Disbinding to Reuniting »
- Hope MAYO, Houghton Library, Harvard: « From Bamberg to Cambridge: The Story of One Copy of Christopher Plantin's Polyglot Bible »
- Joseph BRISTOW, UCLA and Rebecca N. MITCHELL, Univ. of Birmingham: « Provenance and Literary Analysis: Oscar Wilde as Case Study »
- Theodore CRACKEL, Univ. of Virginia: « Provenance Lost: The Papers of George Washington »

CERL, *Books and Their Owners Provenance Information and the European Cultural Heritage* : Papers Presented le 12 novembre 2004 at the CERL Conference Hosted by the National Library of Scotland édités par David J. Shaw, Edinburgh. Londres : CERL Papers, V, 2005.

Contient :

- David Robert Stanley PEARSON, « Provenance and rare book cataloguing: its importance and its challenge », p. 1-9.
- James KNOWLES, « Towards a national provenance project? The database of book owners and collectors in Early Modern Scotland, p. 11-23,
- Marianna CZAPNIK, « Provenance research as a method for the reconstruction of historical collections », p. 25-42,
- Marina VENIER, « The computerised archive of owners publications database of SBN: the experience of the National Central Library of Rome », p. 43-53,
- Bettina WAGNER, « The incunable collection of the Bayerische Staatsbibliothek München and its provenance», p. 55-69,
- Jürgen WEBER, « ProvenanceFinder – preparing a search engine for retrieval of provenance data», p. 71-79,
- Hélène VINCENT, « Cataloguing the Fort Augustus collections: provenance in theory and practice», p. 81-94,
- Anette HAGAN, « The library collections of the St Benedict's Abbey, Fort Augustus», p. 95-102.

CERL, *Imprints and owners : Recording the cultural geography of Europe* : Papers Presented le 10 novembre 2006 at the CERL Conference hosted by the National Széchényi Library édités par David J. Shaw, Budapest. Londres : CERL Papers VII, 2007.

Contient :

- Adam HEGYI et Robert ZAWIASA, « Character encoding in the MOKKA-R », p. 1-7,
 - Istvan MONOK, « The Union Catalogue of Rare Book Collections in the Carpathian Basin: about the expert system on book history in Hungary », p. 7-14,
 - Marianne ROZSONDAI et Béla ROZSONDAI, « Cataloguing rare books in the Library of the Hungarian Academy of Sciences: problems of incunabula and copy-specific data », p. 15-30,
 - Tony CURWEN et Gunilla JONSSON, « Provenance and the Itinerary of the Book: recording provenance data in on-line catalogues », p. 31-48,
-

- Alexander JAHNKE, « Accessing the record of European printed heritage: the CERL Thesaurus as an international repository of names from the hand-press era », p. 49-66,
- Kristian JENSEN, « Old books in new libraries: democratisation of access or a digital divide », p. 67-81.

CERL, *Virtual visits to lost libraries: reconstruction of and access to dispersed collections* : Papers Presented on 5 November 2010 at the CERL Conference hosted by the Royal Library of Denmark, Copenhagen, édités par Ivan Boserup et David J. Shaw. Londres : CERL Papers IX, 2011.

Contient :

- Elmar MITTLER: « The Bibliotheca Palatina : a scattered library reconstructed », p.21-28.
- Karin ZIMMERMANN: « Bibliotheca Palatina and Bibliotheca Laureshamensis – digitised », p. 29-40.
- Graham JEFCOATE, Julia WEBER: « Reconnected the Forster Legacy: the virtual construction – and reconstruction – of a key Enlightenment collection », p. 41-56
- Monique HULVEY: « From Rome to Lyon: reconstruction of two Hebraic Renaissance libraires », p. 41-56.
- Istvan MONOK, « Scholar's libraries in Hungary in the sixteenth and seventeenth centuries: reconstructions based on owner's mark research », p. 57-70.
- Johan OOSTERMAN, « The archeology of a collection: the example of Soeterbeeck », p. 71-86.
- Matthew James DRISCOLL: « *Handrit.is* and the virtual reunification of the Arnarnagnaean Manuscript Collection », p. 87-94.
- Marina VENIER: « The monastic libraries in Rome, from the Lists of the Religious Orders for the Sacred Congregation of the Index to the Confiscation in 1873 : the reconstruction of the Eborensis Library in the Monastery of Santa Maria in Aracoeli belonging to the Friars Minor Observant. », p.95-112.
- Isabelle de CONIHOUT: « Identifying libraries and patrons bookbindings by the evidence of numbers », p.113-130.
- Karen SKOVGAARD-PETERSEN: « Gottorps books in the Royal Library of Copenhagen: methodological considerations on the possibilities of identification », p. 131-148.
- Ivan BOSERUP: « Some new ways to identify prints with a Gottorp provenance in the Royal Library, Copenhagen », p.131-168.

RARE BOOKS AND MANUSCRIPTS SECTION of IFLA, 15CBOOKTRADE, CILIP and CERL: *A coordinated approach to recording and searching provenance records and images* : Journée d'études organisée par Raphaële Mouren (Warburg Institute) and Cristina Dondi (Oxford/CERL), Warburg Institute – Londres 11 mars 2015.

Supports de présentation des intervenants disponibles sur http://www.cerl.org/services/seminars/powerpoint_presentations_warburg

- Laura AYDELOTTE, University of Pennsylvania, Kislak Center for Special Collections : « POP : Provenance Online Project »
-

- Béatrice DELESTRE, Institut de France, Paris : « Controlled terminology and the challenge to describe a coat of arms » et « Metadata and interoperability »
- Pierre DELSAERDT, Université d'Anvers, CERL : « The Historical Framework »
- Cristina DONDI, CERL/15cBOOKTRADE : « The use of provenance evidence to track the movement of books across space and time, and the corollary need to gather and search images of provenance »
- Peter KIDD, Manuscripts.org.uk, Londres : « Price-Codes and Provenance »
- Maria R. OSSUNA ALARCON et Margarita BECEDAS GONZÁLEZ, Departamento de Biblioteconomía y Documentación, Salamanca : « Provenance of Rare Books in Spanish Universities: access to the former possessors at the Historic Library of University of Salamanca. »
- Michaela SCHEIBE, Staatsbibliothek zu Berlin : « Provenance records in Germany »
- Marina VENIER, Biblioteca Nazionale Centrale, Rome/IFLA RBSCS : « Projects in Italy »
- Hanno WIJSMAN, CNRS-IRHT, Paris : « The Bibale Database: A digital tool for researching historic collections and manuscript provenance »
- Katharine KYES LEAB, American Book Prices Current : « Marked Improvements: Provenance and theft »
- Laura E. AYDELOTTE, Univ. of Pennsylvania : « The Provenance Online Project »

Manuels – Guides

ABES, BnF, MCC et MESR, *Recommandations pour l'échange de données d'exemplaire en format UNIMARC*, mai 1998, disponible sur http://www.abes.fr/content/download/1948/8316/version/4/file/Recommandations_echanges_donnees_exemplaires-1.pdf.

ASSOCIATION OF COLLEGE AND RESEARCH LIBRARIES, *Provenance Evidence: Thesaurus for Use in Rare Book and Special Collections Cataloguing*. Chicago: Association of College and Research Libraries, 1988.

CAZABON Marie-Renée, UNIMARC Manuel du catalogage, Collection « Bibliothèques », Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2005 (3^e éd.).

CESTELLI Katia, GONZO Anna, *Provenienze: Metodologia di rilevamento, descrizione e indicizzazione per il materiale bibliografico*, documento elaborato dal Gruppo di lavoro sulle provenienze coordinato dalla Regione Toscana e dalla Provincia autonoma di Trento, Trente : Provincia Autonoma di Trento, Soprintendenza per i beni librari e archivistiche ; Florence : Regione Toscana, Giunta regionale, 2009.

MOUREN Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Collection « Bibliothèques », Paris : Electre - Editions du Cercle de la librairie, 2007.

PEARSON, David Robert Stanley, *Provenance research in book history : a handbook*, Londres : British Library / New Castle : Oak Knoll Press, 1994, 1998 2^e édition.

RIVIER Alexis, *Aide-mémoire d'informatique documentaire*, Collection « Bibliothèques », Paris : Electre – Editions du Cercle de la librairie, 2007.

Les données de provenance des collections des musées

AMBOUROUE AVARO Anne, GUICHEN Gaël de, *La documentation des collections de musées : pourquoi ? comment ? Guide pratique*, Paris, UNESCO, 2006, Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001862/186234f.pdf>

AMERICAN ALLIANCE of MUSEUMS, *Vitalizing memory: international perspectives on provenance research*. International Provenance Research Colloquium and American association of museums. Washington, DC, Etats-Unis: American Association of Museums, 2005.

ARVANITIS Kostas, TYTHACOTT Louise, *Museums and restitution: new practices, new approaches*. Farnham, Surrey, Royaume-Uni, 2014.

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DU DEPARTEMENT DES CONSERVATEURS, *L'inventaire et le récolement des collections publiques*, Dossier de formation permanente réalisé pour le séminaire des 10, 11 et 12 février 2014, INP, Paris.

FEIGENBAUM Gail, JACKSON REIST Inge. *Provenance: An Alternate History of Art*. Conférence annuelle du College Art Association. Los Angeles : Getty Publications, 2012.

INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS, *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées*, Paris, édition revue de 2006.

INTERNATIONAL COUNCIL OF MUSEUMS International Committee for Documentation, *International Guidelines for Museum Object Information: The CIDOC Information Categories*, juin 1995.

LE MASNE DE CHERMONT Isabelle, SIGAL-KLAGSBALD Laurence, *À Qui Appartenait Ces Tableaux ? : la politique française de recherche de provenance, de garde et de restitution des œuvres d'art pillées durant la Seconde Guerre mondiale = Looking for owners : French policy for provenance research, restitution and custody of art stolen in France during World War Two : [exposition,] Musée d'Israël, Jérusalem, 18 février-3 juin 2008, Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Paris, 24 juin-28 septembre 2008, Paris: Réunion des musées nationaux, 2008.*

LESSING Laura, « Problems in provenance research », *Art documentation*, 2000, vol. 19, n° 2, automne 2000.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Rapport définitif du groupe de travail sur les provenances d'œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale*, 27 novembre 2014, disponible en ligne sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Rapport-definitif-du-groupe-de-travail-sur-les-provenances-d-oeuvres-recuperees-apres-la-seconde-guerre-mondiale>.

DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES - SERVICE DES MUSEES DE France, *Les archives des musées nationaux : Guide de recherche*, établi par Gilles Poizat, Chargé d'études documentaires avec la collaboration d' Elisabeth Rey-Freudenreich, Paris, 1ère édition 2005(dernière révision du PDF en mai 2011).

OFFICE FEDERAL DE LA CULTURE, *Guide à l'usage des musées suisses pour les aider à mener leurs recherches de provenance, celles en particulier concernant la problématique de l'art spolié à l'époque du national-socialisme en suisse*, juin 2013, Genève.

SCHULMANN Didier, « La recherche des origines : enjeux liés à la provenance des collections des musées », *La déontologie. Rôle et responsabilités du conservateur*, colloque organisé par l'INP, 17 juin 2015, enregistrement disponible sur <http://www.inp.fr/Mediatheque-numerique/Colloques/La-deontologie.-Role-et-responsabilites-du-conservateur/La-recherche-des-origines-enjeux-lies-a-la-provenance-des-collections-des-musees>

SIEM (Séminaire international d'été de muséologie, 2012 de l'École du Louvre), sous la direction de Claire Merleau-Ponty, *Documenter les collections de musées : Investigation, inventaire, numérisation et diffusion*, Paris : La Documentation française, 2014.

Contient entre autres - les articles cités sont ceux qui ont été utiles pour l'étude - :

- Geneviève LACAMBRE : « A propos des inventaires de musées »
- Yannick LINTZ : « De l'enquête documentaire à la recherche scientifique ou comment faire du récolement un enjeu de connaissances des collections muséales »
- Corinne JOUYS BARBELIN : « Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité »
- Stéphane LOIRE : « Le service d'Etude et de Documentation du département des Peintures du musée du Louvre »
- Sandra BOUJOT : « Etat de la documentation au musée Rodin : dossier d'œuvre et dossier documentaire sur l'œuvre »
- Hélène VASSAL : « Du projet de base de données informatisée à sa réalisation : ambitions et limites »

YEIDE Nancy H., WALSH Amy L., AKINSCHA Konstantin, *The AAM Guide to Provenance Research*, Washington, DC : American Association of Museums, 2001.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : REGLEMENTATION DE L'INVENTAIRE DES MUSEES DE FRANCE.....	96
ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS MENES ET DES PERSONNES CONTACTEES	99
ANNEXE 3 : GLOSSAIRE TECHNIQUE DES DONNEES DE PROVENANCE	100
ANNEXE 4 : LES PROVENANCES DANS LES CATALOGUES COLLECTIFS	104
ANNEXE 5 : L'ENQUETE DU GROUPE DE FEDERATION DES DONNEES DE PROVENANCE.....	110
ANNEXE 7 : INTEROPERABILITE ET STRUCTURATION DES DONNEES DE PROVENANCE.....	121
ANNEXE 8 – DES OUTILS COLLABORATIFS POUR L'IDENTIFICATION DES PROVENANCES	123
ANNEXE 9 : CARTOGRAPHIE DES PROVENANCES	127
ANNEXE 10 : DISPOSITIFS DE MEDIATION ET DE VALORISATION DES PROVENANCES.....	132
ANNEXE 11 : L'EXEMPLE TROYEN	136

ANNEXE 1 : REGLEMENTATION DE L'INVENTAIRE DES MUSEES DE FRANCE

ANNEXE 1.1 – L'ENCADREMENT JURIDIQUE DE L'INVENTAIRE

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France

Article 12 : « Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans. »

Code du Patrimoine

Article L451-2 « Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans. »

ANNEXE 1.2 – LES NORMES TECHNIQUES RELATIVES A L'INVENTAIRE

Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement

ANNEXE 1 : RUBRIQUES DE L'INVENTAIRE D'UN MUSÉE DE FRANCE

1.a. Inventaire des acquisitions d'un musée de France

L'inventaire comprend :

1. Les rubriques relatives au statut juridique du bien et aux conditions de son acquisition :

Numéro d'inventaire, ainsi qu'il est décrit en annexe 2 ;

Mode d'acquisition ;

Nom du donateur, testateur ou vendeur ;

Date de l'acte d'acquisition et date d'affectation au musée ;

Avis des instances scientifiques compétentes en matière d'acquisition ;

Prix d'achat (en euros) et mention des concours publics : acquisition subventionnée (AS) ou acquisition non subventionnée (ANS) ;

Date d'inscription au registre.

2. Les rubriques portant description du bien :

Désignation : catégorie du bien (tableau, meuble, véhicule automobile, spécimen d'histoire naturelle, etc.), suivie de son nom, sujet, titre ou décor ;

Marques et inscriptions portées sur le bien ;

Matières ou matériaux ;

Techniques; techniques de préparation (squelette, taxidermie, exemplaire séché, plastination, liquide conservateur,...) lorsqu'il s'agit de collections d'histoire naturelle; techniques de fabrication (artisanale, manufacturée, industrielle, série, prototype,...) pour les collections scientifiques et techniques ;

Mesures (avec précision des unités de mesure) ;

Indications particulières sur l'état du bien au moment de l'acquisition contribuant à son identification, telle la mention d'un manque.

3. Des rubriques complémentaires :

Des rubriques complémentaires sont remplies quand l'information est pertinente pour le bien :

Auteur; collecteur, fabricant, commanditaire, propriétaire lorsqu'il s'agit de collections scientifiques et techniques ;

Date ou époque ; date de récolte, lorsqu'il s'agit de collections scientifiques et techniques ; Fonction d'usage ;

Provenance géographique.

Une rubrique « Observations » est, s'il y a lieu, réservée aux informations suivantes : Première date de présence attestée dans le musée en cas d'origine inconnue ;

Utilisateur illustre, premier et dernier propriétaire ;

Anciens numéros d'inventaire, autres numéros d'inventaire ;

Mentions à porter, en cas de radiation, en application de l'article 4 du décret no 2002-852 du 2 mai 2002 ; Date de vol ou de disparition avérée du bien et, le cas échéant, date à laquelle le bien a été retrouvé ; Existence du sous-inventaire prévu à l'article 4 pour les ensembles complexes.

1.b. Inventaire à titre rétrospectif des biens d'un musée de France non inventoriés

Les rubriques de l'inventaire sont remplies comme il est indiqué au 1.a dans la mesure des informations rassemblées selon les méthodes de récolement mentionnées à l'annexe 5. .

1.c. Inventaire d'un ensemble complexe

L'enregistrement d'un ensemble complexe à l'inventaire du musée comporte les rubriques suivantes :

Numéro d'inventaire, la numérotation de l'ensemble complexe et de chacune de ses pièces remarquables étant réalisée conformément aux normes précisées au 2.c de l'annexe 2 ;

Mode d'acquisition de l'ensemble complexe ;

Nom du donateur, testateur, vendeur ;

Date de l'acte d'acquisition et date d'affectation au musée ;

Avis des instances scientifiques compétentes en matière d'acquisition ;

Prix en euros et mention des concours publics: acquisition subventionnée (AS) ou acquisition non subventionnée (ANS) ;

Date d'inscription au registre ;

Désignation : intitulé et éléments d'identification de la fouille ou de la collecte.

La rubrique « Observations » mentionne le nombre de registres de sous-inventaire qui lui sont annexés avec, pour chaque sous-inventaire et chacun de ses registres, le nombre de biens qui s'y trouvent inscrits.

Des rubriques complémentaires sont remplies lorsque l'information est pertinente.

Le cas échéant, la rubrique « Observations » est mise à jour dans l'inventaire et l'information est reportée dans le registre de sous-inventaire correspondant.

1.d. Edition informatisée de l'inventaire d'un musée de France

Si la gestion des collections du musée est informatisée, l'inventaire peut être constitué par une édition sélective sur papier de la base informatisée.

A partir d'un profil d'édition permettant d'extraire les rubriques définies dans la présente annexe au paragraphe 1.a ou 1.c, une édition est réalisée dans l'ordre des numéros d'inventaire, faisant apparaître l'intitulé des rubriques. Elle peut être accompagnée de photographies numériques de chaque bien.

L'édition sur papier de l'inventaire doit intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit l'année d'acquisition.

Chaque registre ainsi édité est relié, titré, daté, paginé et paraphé. Il est complété chaque année par l'impression de la liste des acquisitions de l'année précédente ajoutée à la reliure. La même présentation et le même ordre des rubriques sont observés d'une année sur l'autre. Tout changement de mode de présentation est précisément décrit et justifié.

Une copie de sécurité de l'édition réalisée par extraction de la base informatisée est déposée dans le service d'archives compétent et mise à jour une fois par an, comme les copies de tous les registres de l'inventaire et des éventuels sous-inventaires du musée.

1.e. Inventaire joint à une demande d'appellation « musée de France »

L'inventaire joint à une demande d'appellation « musée de France » comprend, au minimum, pour chaque bien ou ensemble de biens, les rubriques suivantes :

Numéro d'inventaire ;

Mode d'acquisition du bien et origine de propriété ;

Désignation ;

Matières ou matériaux ;

Techniques; techniques de préparation (squelette, taxidermie, exemplaire séché, plastination, liquide

conservateur,...) lorsqu'il s'agit de collections d'histoire naturelle; techniques de fabrication (artisanale, manufacturée, industrielle, série, prototype,...) pour les collections scientifiques et techniques ;

Mesures (avec précision des unités de mesure).

ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS MENES ET DES PERSONNES CONTACTEES

- Béatrice DELESTRE, Responsable des livres imprimés anciens - coordinatrice conservation-restauration, Bibliothèque de l'Institut de France
 - Jean-Marie FEURTET, Responsable de l'application Calames, Département des services et réseaux, Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur
 - Claire GIORDANENGO, Responsable du département Patrimoine et conservation, Bibliothèque Denis Diderot, École Normale Supérieure de Lyon
 - Monique HULVEY, Administratrice des bases documentaires patrimoniales, Bibliothèque municipale de Lyon
 - Vincent LEFEVRE, Sous-directeur des collections, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, Ministère de la Culture et de la Communication
 - Camille POIRET, Coordinatrice du programme national de signalement des manuscrits du CCFr, Bibliothèque nationale de France
 - Elisabeth PROST, Responsable des fonds patrimoniaux, Bibliothèque municipale de Montpellier
 - Fabienne QUEYROUX, Chef du Service Patrimoine, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art
 - Mathilde SIMEANT, Responsable des fonds anciens, Bibliothèque patrimoniale et d'étude, Bibliothèque municipale de Dijon
 - Yann SORDET, Directeur, Bibliothèque Mazarine
 - Olivier THOMAS, Catalogueur livres anciens et estampes, Bibliothèque de l'Institut de France
 - Dominique VARRY, Professeur des Universités, Département des études et de la recherche, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
 - Christophe VELLETT, Responsable du Patrimoine imprimé, Bibliothèque Mazarine
-

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE TECHNIQUE DES DONNEES DE PROVENANCE

Il a semblé nécessaire de faire un petit glossaire des termes techniques des données de provenance en MARC et en EAD afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces données et leur interrogation.

ANNEXE 3.1 – LES DONNEES DE PROVENANCE EN FORMAT MARC

Source : « Guide méthodologique, site d'aide aux utilisateurs professionnels du réseau Sudoc », disponible sur <http://documentation.abes.fr/sudoc/index.htm#HAUT>.

Liste et description des zones MARC concernant la provenance situées dans les données d'exemplaire :

- **Zone E316 : Note sur l'exemplaire**

La notice bibliographique est, en principe, rédigée pour un exemplaire idéal. Dans cette zone de notes, les caractères de l'exemplaire en main sont décrits : par exemple les pages manquantes, la reliure, le numéro de l'exemplaire, les notices manuscrites sur la page de titre ou dans les marges, les feuilles reliées, etc. Pour beaucoup de livres anciens, il n'est pas toujours possible de certifier que les caractères d'un exemplaire sont partagés par tous les exemplaires ; de ce fait, ce type d'information peut soit être saisi directement en zone E316 de la notice d'exemplaire, soit, si on estime qu'elle est commune à tous les exemplaires possédés par la bibliothèque, en zone [L316](#).

Cette zone est indexée par l'**index RPC** (" Reliure-provenance-conservation "). Par cet index, le public peut rechercher dans le catalogue Sudoc en ligne sur tous les exemplaires de la base. Dans WinibW, cet index interroge uniquement les exemplaires propres à l'établissement (ILN).

- **Zone E317 : Note sur la provenance**

Cette zone contient une note sur la provenance du document.

La notice bibliographique est, en principe, rédigée sur un exemplaire idéal. Dans cette zone de notes, la provenance de l'ouvrage en main est décrite dans la forme où elle apparaît dans l'ouvrage : par exemple les ex-libris, les autographes de l'auteur ou du possesseur, les sceaux, etc. Pour beaucoup de livres anciens, il n'est pas toujours possible de certifier que les caractères d'un exemplaire sont partagés par tous les exemplaires ; de ce fait, ce type d'information peut soit être saisi directement en zone E317, soit, si on estime qu'elle est commune à tous les exemplaires possédés par la bibliothèque, en [zone L317](#).

Cette zone est indexée par l'**index RPC** " Reliure-provenance-conservation ". Dans le catalogue Sudoc public, une recherche par cet index porte sur tous les exemplaires de la base. Dans WinIBW, cet index interroge uniquement les exemplaires propres à l'établissement (ILN).

- **Zone E621 : Lieu et date de provenance**

Définition : Zone propre aux exemplaires contenant un point d'accès structuré pour les lieux et dates de provenance d'un exemplaire.

Commentaires : La zone E621 permet de donner un accès (normalisé) aux lieux et date de provenance d'un exemplaire, en complément de la zone E317. Pour la saisie des lieux et dates, on pourra se référer aux recommandations mentionnées sur la page de la zone 620 dont la structure est identique à celle de la présente zone E621.

Pour la présente zone E621 cependant, toutes les zones sont facultatives.

Les trois zones suivantes sont à relier aux notices d'autorités ayant dans leur code fonction un lien avec la provenance comme « ancien possesseur » ou « donateur ». Ces zones ne sont pas spécifiques aux provenances.

- **Zone E702** : Nom de personne - Mention de responsabilité secondaire
- **Zone E712** : Collectivité - Mention de responsabilité secondaire
- **Zone E722** : Nom générique de famille - Mention de responsabilité secondaire

Les **codes de fonction** applicables en **sous-zone \$4 du bloc 7XX** bibliographique ayant un lien avec les provenances sont :

- **020 Annotateur**

"Auteur d'annotations manuscrites portées sur un ouvrage imprimé." Tout document imprimé.

- **060 Nom associé à l'exemplaire**

"Code générique pour un nom associé à un ouvrage, ou rencontré dans un ouvrage, dont on ne peut déterminer s'il s'agit du nom d'un Ancien possesseur (390), ou bien autre code spécifique indiquant une provenance."

- **280 Dédicataire**

"Personne ou collectivité à qui est dédié un ouvrage ou un manuscrit (à ne pas confondre avec le destinataire d'un don)."

- **290 Dédicateur**

"Auteur d'une dédicace." "La dédicace peut être une mention officielle ou se présenter sous forme épistolaire ou versifiée."

- **320 Donateur**

"Donateur de l'ouvrage à son possesseur actuel." "La personne qui a fait un don à un possesseur antérieur est à traiter comme Ancien possesseur (390)."

- **390 : Ancien possesseur**

"Personne ou collectivité qui a possédé un objet à un moment donné dans le passé. Cette définition inclut une personne ou collectivité à qui l'objet a été offert et qui est nommée dans une mention portée sur l'objet par une autre personne ou collectivité."

- **720 Signataire**

"À employer pour une signature qui figure dans un ouvrage sans présence d'un envoi ou autre mention indiquant une provenance."

ANNEXE 3.2 – LES DONNEES DE PROVENANCE EN FORMAT EAD

Source : « Guide des bonnes pratiques » et « Dictionnaire des balises » du groupe EAD en bibliothèque, disponible sur <http://bonnespratiques-ead.net/guide>.

Liste et description des balises EAD concernant la provenance :

- **<acqinfo> Informations sur les modalités d'entrée**

Description : Élément sur la provenance directe des unités documentaires en cours de description et les circonstances de leur entrée. Il inclut les dons, legs, donations, transferts, achats, datations, dépôts...

- **<custodhist> Historique de la conservation**

Description : Élément qui énumère les changements successifs de propriété, de responsabilité et de conservation des unités documentaires en cours de description avant leur entrée dans le lieu de conservation. On peut y préciser le statut de la propriété matérielle et intellectuelle des documents, et y décrire en détail des événements ayant affecté la propriété, la responsabilité et la conservation des documents qui peuvent avoir de l'importance en termes d'authenticité, d'intégrité, et d'interprétation.

Bien que l'historique de la conservation et la provenance se confondent parfois, les éléments Origine <origination>, Biographie ou histoire <bioghist> ou Présentation du contenu <scopecontent> peuvent être jugés plus adaptés pour décrire la provenance du fonds.

On utilise l'élément Informations sur les modalités d'entrée <acqinfo> pour décrire la provenance directe des documents et les circonstances de leur entrée dans l'organisme responsable de l'accès intellectuel.

- **<note @type="provenance">**

Cet élément est hérité de la rétroconversion du Catalogue général des manuscrits : la distinction entre des cas de <acqinfo> ou de <custodhist> n'était pas automatisable.

- **<origination> Origine**

Description : Élément qui fournit des informations sur la personne physique ou morale qui a produit, rassemblé ou constitué les unités documentaires décrites, avant leur intégration dans une institution responsable de l'accès intellectuel.

L'élément <origination> peut être utilisé pour désigner des agents tels que des correspondants, des producteurs de documents, des collectionneurs, des marchands ... L'usage de l'attribut LABEL peut aider le lecteur d'un instrument de recherche à identifier le rôle de la personne à l'origine des unités documentaires décrites, par exemple "producteur", "collectionneur" ou "photographe". Il est aussi possible d'attacher l'attribut ROLE aux éléments noms propres disponibles à l'intérieur de <origination>, c'est-à-dire Collectivité <corpname>, Nom de famille <famname>, Nom <name> et Nom de personne <persname>.

- Les balises **<persname>**, **<corpname>** ou **<famname>** : Nom de personne, Collectivité, Nom de famille

Ces balises peuvent renvoyer à une provenance lorsqu'elles sont associées à une balise spécifiant leur rôle. Ce sont des « Eléments de points d'accès ». Elles ne sont donc pas utilisées que pour les provenances à moins qu'un élément associé spécifie leur rôle. Ainsi, une collectivité, une personne physique ou une famille peuvent avoir été à l'origine d'une donation d'un document, etc.

ANNEXE 4 : LES PROVENANCES DANS LES CATALOGUES COLLECTIFS

ANNEXE 4.1 – LES DONNEES DE PROVENANCE DANS LE SUDOC

Annexe 4.1.1 – La structuration et l’interrogation des données de provenance dans le Sudoc

Il s’agit ici de la retranscription des réponses fournies par Jean-Marie Feurtet, conservateur en charge de l’Application Calames et qui travaille au Département des Services aux Réseaux de l’ABES, le 14 septembre 2015.

Où se situent les données de provenance dans le Sudoc ? Quelles zones Unimarc sont concernées ?

« Les zones E317 et L317 – c’est-à-dire les données locales applicables à un ou plusieurs exemplaires, à l’échelle d’un établissement tout entier-, sont les zones les plus pertinentes et représentatives du traitement des provenances dans l’état actuel du Sudoc. Elles sont au nombre de **87 4018** au 11 septembre 2015, ce qui représente un peu plus de 6% de l’ensemble des notices du Sudoc.

Les zones E317 ne sont en rien l’apanage des documents anciens, bien au contraire. Dans les notices de documents récents, on y trouve de nombreuses mentions de "dons Dépôt légal", des codes locaux qui signifient l’acquisition au titre de Cadist ou de pôle associé, etc. »

Comment fonctionne l’index « RPC » - reliure, provenance, conservation- qui permet d’interroger les données de provenance via l’interface publique du catalogue ?

« L’index RPC interroge les zones d’exemplaires suivantes:

E012 : empreinte ;

E316 : note sur l’exemplaire, d’un emploi plus générique que E317, d’où des approximations de catalogage et un sous-emploi de E317, par exemples pour les mentions d’ex-libris ;

E317 : note sur la provenance ;

E318 : note sur les actions de préservation ;

E702, E712, et E722 -quels que soient les rôles- ;

Y a récemment été ajoutée la zone d’exemplaire E621 : lieu et date de la provenance, à la suite des travaux du groupe de refonte de la norme Z44-077 : ce champ marque un pas en direction d’une définition plus rigoureuse des "données de provenances" et peut permettre de rendre les recherches plus efficaces. http://multimedia.bnf.fr/unimarc_b trad/B621-6-2011.pdf

L’index reste hétérogène, et le risque de bruit dans RPC est au moins aussi élevé que le risque de silence : d’une part du fait du mélange entre points d’accès normalisables et zones de saisie libre, d’autre part du fait du "C" de "conservation". Par exemple, si on saisit "Condé", on peut aussi bien y trouver la mention que tel document a été restauré suite à une exposition au musée Condé, et que sur tel autre document on a les armes du Grand Condé, etc. On a cherché à y comprendre tout

ce qui peut intéresser l'histoire d'items signalés. Un exemple limite au passage : qu'en est-il d'anciennes cotes (qui dans Calames sont mieux isolées, puisqu'on dispose en EAD français de l'élément <unitid type="ancienne_cote">), d'anciennes marques de classement, y compris dans le sein de l'actuel établissement responsable ? Ce sont là des témoins de l'histoire du document, même si cela ne renseigne pas stricto sensu sur une provenance. »

Le manuel de catalogage en Unimarc pour les fonds courants n'indique aucune consigne précise sur la manière dont il faut renseigner la zone E317. Avez-vous des interrogations à ce sujet de la part des catalogueurs ou des demandes de professionnels de bibliothèque ? Avez-vous fait des constats intéressants sur les pratiques de catalogages ? Comment vont évoluer les pratiques concernant ce type de données ?

« Vous le soulignez bien dans votre projet de recherche, ces renseignements sont actuellement trop aléatoires ou subjectifs (dans quels cas est-ce "intéressant" : bien des personnes et bien des établissements auront des réponses divergentes).

C'est une zone de note, de saisie libre, donc difficile à cadrer. Il est vrai qu'on pourrait recommander la saisie a minima de telles informations (ou donner davantage d'exemples, dont des exemples très structurés sur lesquels pourraient s'aligner les établissements en mesure de et intéressés à les suivre), encore faut-il que le catalogueur dispose de ces informations au moment de son intervention. Il n'est pas rare d'avoir des mentions d'indices et d'incertitudes en E317, qui restent à vérifier ou corroborer. La mise en place de la zone E621 est davantage structurée et structurante - <http://documentation.abes.fr/sudoc/formats/loc/zones/E621.htm> - mais il faudrait quasiment imaginer un chantier rétrospectif à part pour espérer la voir significativement renseignée, au vu de son arrivée très tardive.

L'ABES n'a jusqu'alors pas pu être contraignante au sujet du traitement des items : la focalisation se faisait sur "le gros" des chantiers rétrospectifs, c'est-à-dire sur les données bibliographiques plus que d'exemplaires. Le curseur tend à se déplacer depuis quelques années, cependant les chantiers de rétroconversion cofinancés par l'ABES ne font pas davantage l'objet d'une surveillance de leurs données d'exemplaires, qui sont sous la responsabilité de chaque établissement. L'éventail des traitements est ainsi très variable selon les établissements : certains ont procédé à des chantiers systématiques sur tout ou partie de leurs exemplaires, d'autres ont renseigné les notices au hasard des communications et chantiers internes, d'autres enfin négligent (sciemment) de renseigner ces informations.

La seule information à vocation locale qui soit et ait toujours été structurante et obligatoire au niveau du réseau - et c'est compréhensible, puisque c'est une des origines du Sudoc - a trait aux codes PEB.

Les provenances ne sont sans doute qu'un exemple des nouveaux regards "orientés données" qui se projettent de plus en plus sur les informations que les professionnels de l'IST doivent gérer. Jusqu'à ce stade, les réponses les plus normées ont mis en jeu des données d'autorités, mais parions que la question s'élargira. Vous avez bien repéré, dans votre projet de recherche, le projet lauréat à l'appel à projets Bibliissima 2015 autour des données de provenance, qui fait suite aux réflexions du groupe de travail réuni à l'initiative de Béatrice Delestre :

<http://www.bibliissima-condorcet.fr/fr/donnees-provenance-collections-bibliotheques-francaises.> »

Annexe 4.1.2 – Quelques données chiffrées pour le Sudoc

L'ensemble de ces données nous a été fourni par Jean-Marie Feurtet qui a pu effectuer des sondages en profondeur de la base miroir du Sudoc en UnimarcXML.

Tableau 1 : Répartition des zones E317 présentes dans le Sudoc (876 049 données) par types de documents au 14 septembre 2015.

Type de document	Nombre d'occurrences
Ressources textuelles (sauf manuscrits)	861 850
Ressources électroniques	6 430
Ressources graphiques en 2D (images fixes)	3 048
Musique notée (sauf manuscrits)	2 080
Ressources cartographiques (sauf mss.)	1 476
Ressources textuelles manuscrites	361
Ressources multimédia	285
Enregistrements sonores (non musicaux)	38
Ressources projetées ou vidéos	22
Enregistrements sonores musicaux	18
Ressources cartographiques manuscrites	6
Musique notée manuscrite	2
Objets (3D)	2

Tableau 2 : Ventilation chronologique des zones E317 dans le Sudoc en date du 11 septembre 2015.

Période historique	XV ^e s.	XVI ^e s.	XVII ^e s.	XVIII ^e s.	1450-1810	XIX ^e s.	XX ^e s.	XXI ^e s.
Nombre d'occurrences E317 Sudoc	2 792	28 383	48 800	87 283	184 792	292 854	335 942	78 860

Tableau 3 : Répartition en pourcentage des zones E317 dans le Sudoc par siècle en fonction de la volumétrie totale des notices en date du 9 décembre 2015.

Période historique	Pourcentage des notices bibliographiques dans le Sudoc	Pourcentage des notices ayant le champ E317 alimenté
XV ^e siècle - 1810	4,33%	21,12 %
XIX ^e siècle	10,04%	33,47%
XX ^e siècle	63,39%	38,39%
XXI ^e siècle	22,5%	9,01%

Tableau 4 : Points d'accès s'appliquant à des exemplaires : données d'autorités concernant les provenances (décembre 2015)

Zone concernée et type d'autorité	Nombre d'occurrences concernées par les provenances
E702 \$4390 (personne / ancien possesseur)	45 528
E712 \$4390 (collectivité / ancien possesseur)	33 325
E722 \$4390 (famille / ancien possesseur)	204
E702 \$4060 (personne / nom générique associé à la provenance de l'exemplaire)	110
E702 \$4720 (personne / signataire)	16
E702 \$4220 (personne / compilateur)	83
E702 \$4320 (personne / donateur)	3 403
E712 \$4320 (collectivité / donateur)	1 891

ANNEXE 4.2 – LES DONNEES DE PROVENANCE DANS CALAMES

Annexe 4.2.1 – La structuration et l'interrogation des données de provenance dans Calames

Il s'agit ici de la retranscription des réponses fournies par Jean-Marie Feurtet, conservateur en charge de l'Application Calames et qui travaille au Département des Services aux Réseaux de l'ABES, le 14 septembre 2015.

Quelle est la volumétrie des données de provenance dans Calames ?

« On dénombre 60 061 niveaux descriptifs (composants <c>) dans l'index «Provenance », ce qui représente presque 10% de la base tout entière. Or cette indexation, contrairement à d'autres - celles des points d'accès par exemple - se fait sans prise en compte de l'héritage de l'information au bénéfice des niveaux descriptifs subordonnés. Si on le prenait en compte, on aboutirait à une proportion beaucoup plus élevée, de l'ordre de la moitié de la base peut-être (cela ne serait efficient dans le catalogue public que pour des recherches croisées). »

Il me semble que le format EAD de Calames est plus approprié pour interroger la provenance des documents que le format Marc. Cette impression est-elle juste ?

« La normalisation archivistique (ISAD(G) notamment) et ses traductions en formats de métadonnées (EAD) sont en effet plus attentives aux informations de contexte. Un bémol : jusqu'alors, Calames ne gère pas les données EAC (traduction en schéma XML de la norme ISAAR(CPF) pour la description des contextes de production des archives) ; ce sont les éléments <bioghist>, <origination>, les points d'accès avec des rôles appropriés, qui jouent de fait leur office dans nos données EAD. »

Sur quelle norme de catalogage ou quel langage est construit l'onglet de recherche « provenance » dans le mode « recherche avancée » de Calames ? Comment fonctionne cet index de recherche ?

« La base de données de Calames est une base SQL Server (Microsoft) ; l'index des "provenances" est alimenté sans prise en compte de l'héritage (contrairement à ce qui se pratique pour d'autres données, notamment les points d'accès) par tous les niveaux descriptifs (généralement des composants <c>) qui comportent au moins l'un des éléments suivants : <persname>, <corpname> ou <famname> de rôle "ancien possesseur" (rôle unimarc 390), <acqinfo>, <custodhist>, ou <note @type="provenance"> (élément hérité de la rétroconversion du Catalogue général des manuscrits : la distinction entre des cas de <acqinfo> ou de <custodhist> n'était pas automatisable). L'élément <origination> aurait pu à la rigueur être également compris, mais ce choix n'a pas été fait. »

Annexe 4.2.2 – Quelques données chiffrées pour Calames

Au 11 septembre 2015, dans Calames :

	Nb de niveaux descriptifs (composants <c>)	Nb de fichiers EAD publiés	Nb d'établissements concernés
Point d'accès CPF de rôle « 390 » Collectivités (<corpname>), Personnes (<persname>), Familles (<famname>)	11265	360	43
<custodhist>	39957	288	42
<note type="provenance"> : Élément hérité de la rétroconversion du Catalogue général des Manuscrits, et qui mélangeait les notions couvertes par <custodhist> et <acqinfo>	2128	38	16
Ces 3 premiers cas réunis	47235	477	51
<acqinfo>	17693	671	50
Les 4 premiers cas réunis (correspondant à l'index public « Provenance »)	60061	758	58
<origination> (non compris dans l'index public « provenance »)	1726	585	28
Les 5 cas réunis	61262	860	58
Pour comparaison : totaux de Calames au 11 sept. 2015	628862	1200	68

Quelques exemples :

- (note de type provenance / CGM) : <http://www.calames.abes.fr/pub/ms/UNIC13034>
- Acqinfo + Custodhist : <http://www.calames.abes.fr/pub/ms/D45030399> (/ emplois approximatifs : <http://www.calames.abes.fr/pub/ms/Calames-20139111199158121>)

- Rôles 390 : <http://www.calames.abes.fr/pub/ms/PA2010141> (famille),
<http://www.calames.abes.fr/pub/ms/UNIA17411> (collectivité),
<http://www.calames.abes.fr/pub/ms/IF3010060> (personnes + custodhist)

ANNEXE 4.3 – LE SIGNALEMENT DES PROVENANCES DANS LA BASE « MANUSCRITS » DU CCFR

Tableau : Liste des balises interrogées par l'index de recherche « provenance » de la base « Manuscrits » du CCFr.

<acqinfo>
<custodhist>
<origination>
<note type ="Provenance">
<persname role ="320">
<persname role ="390">
<famname role ="320">
<famname role ="390">
<corpname role ="320">
<corpname role ="390">

ANNEXE 5 : L'ENQUETE DU GROUPE DE FEDERATION DES DONNEES DE PROVENANCE

Merci à Béatrice Delestre de la Bibliothèque de l'Institut de France de m'avoir donné accès directement aux résultats de l'enquête menée en septembre 2013 et de m'avoir permis de publier la synthèse dans son intégralité.

Publiés le 12 décembre 2013, les résultats sont disponibles sur le site internet de l'association BiblioPat via l'adresse <http://www.bibliopat.fr/provenances/provenances-introduction>.

ANNEXE 5.1 – PROVENANCES DES COLLECTIONS : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

« Différents échanges ont eu lieu sur la liste de discussion BiblioPat en janvier 2013, témoignage d'un intérêt certain porté à la question du signalement des provenances des collections, dont vous trouverez en Annexe 1 une courte synthèse.

Pour avancer sur cette question du signalement à l'échelle nationale, un groupe de bibliothèques projette de faire un état des lieux de l'existant, ainsi qu'un recensement des projets ou des besoins.

Nous vous serions donc reconnaissants de consacrer quelques minutes à ce questionnaire, quel que soit le type de bibliothèque dans lequel vous travaillez. Vous pouvez vous aider des informations données en Annexe 2 *État des lieux*.

Afin d'en faciliter le dépouillement, merci de retourner ce questionnaire (5 p.) renseigné, uniquement par mail à beatrice.delestre@institut-de-france.fr

La date de retour souhaitée est le **lundi 30 septembre 2013**.

Une synthèse des réponses sera proposée.

1. Identification

Votre établissement :

Votre nom :

Votre fonction au sein de votre établissement :

Votre structure est :

Universitaire

Territoriale

Etat

Autre type ; à préciser :

2. Etat des lieux

2.1. Demandes de chercheurs

2.1.1. Etes-vous sollicités par des chercheurs au sujet de l'identification des provenances de vos collections ?

Oui Non

2.1.2. Si oui, pourriez-vous nous donner un ordre de grandeur du nombre de demandes (10, 50, 100, etc.) par an :

.....

2.2. Recensement des provenances dans votre structure :

Les informations liées à la provenance des collections font-elles ou ont-elles fait l'objet d'un recensement dans votre bibliothèque ?

Oui Non

Si non, rendez-vous directement au **3. Perspectives**

Si oui, veuillez renseigner les points 2.3 à 2.10 :

2.3. Quels outils utilisez-vous (plusieurs réponses sont possibles) ?

Des notes manuscrites

Un fichier manuel

Un fichier informatique de type traitement de texte

Un fichier informatique de type tableur

Une base de données, précisez le logiciel :

.....

Une bibliothèque numérique,

précisez le logiciel :

précisez le format des métadonnées :

Le champ notes sur l'exemplaire (316 ou 317) de la notice bibliographique

Ou éventuellement le champ 300 (dans le cas où il s'agit du seul champ de notes indexé)

Des notices autorité dans votre catalogue avec des champs notes détaillés ou non concernant la marque de possession

2.4. Ces informations sont-elles disponibles pour le public ?

- Oui Non

Si vos informations ne concernent que les agents de la bibliothèque, rendez-vous directement à la question 2.6. Volumétrie

2.5. Si ces informations sont mises à disposition du public, les informations sont-elles consultables :

Uniquement sur place dans la bibliothèque (fichier manuel, fichier informatique mis à disposition sur ordinateurs en salle par ex.)

A distance :

Via votre catalogue en ligne,

merci de nous préciser l'URL :

Via une bibliothèque numérique,

merci de nous préciser l'URL :

.....

2.6. Pouvez-vous donner une indication de la volumétrie (ordre de grandeur, par ex. 50, 100, 200, 1000, etc.) :

Nombre de possesseurs :

Et/ou

Nombre de marques de provenance :

2.7. Pouvez-vous lister les types d'informations recensées :

- Nom du possesseur (personne ou collectivité)
- Dates du possesseur
- Type de marque concernée
- Description détaillée de la marque
- Emplacement de la marque
- Cote d'un livre
- Cotes de tous les livres concernés
- Références bibliographiques
- Autres

Précisez :

2.8. Définition des types de marque

2.8.1 Avez-vous élaboré une liste d'autorité adaptée à vos besoins pour définir le type de marque ?

Oui Non

2.8.2 Ou avez-vous adopté une liste existante ?

Oui Non

Précisez laquelle :

.....
.....

2.9. En cas d'outil informatique, est-il illustré ?

Oui Non

Si oui, veuillez renseigner les points 2.9.1 à 2.9.4:

2.9.1. Exécutez-vous un ou plusieurs clichés de chaque marque ?

Oui Non

Si oui, y a-t-il une reproduction précisant l'emplacement de la marque ?

Oui Non

2.9.2. Quel est le format numérique ?

.....

2.9.3. Quelle est la résolution ?

2.9.4. Comment nommez-vous les fichiers ?

.....

2.10. Merci de nous envoyer en pièces jointes des modèles et des copies de notices ou de fiches, etc., pour illustrer l'outil utilisé.

3. Perspectives

3.1. Avez-vous un projet concernant la création ou l'évolution d'un outil de signalement des provenances ?

Oui Non

Si vous n'avez pas de tel projet, rendez-vous directement à la question 3.5.

3.2. Si oui, ce projet figure-t-il dans les objectifs de votre établissement ?

Oui Non

Si oui, quel niveau d'exigence vous êtes-vous fixés (plusieurs réponses possibles) ?

- Relever et étudier ces informations
- Augmenter le niveau de signalement des marques (détail de la description, notices d'autorité par ex.)
- Mettre ces informations à disposition du public se rendant dans votre bibliothèque
- Mettre ces informations à disposition plus largement, c'est-à-dire en ligne

Si oui :

- Via votre catalogue
- Via une base en ligne ou une bibliothèque numérique
- En versant vos informations autorités dans le thesaurus du CERL
(*Consortium of European Research Libraries* – cf. fin de l'annexe 2)

3.3. Précisez l'échéance envisagée :

3.4. Dans la perspective de la mise en place d'un outil fédérateur grâce à des formats interoperables, préféreriez-vous :

- Un outil géré par votre établissement
- Un outil hébergé par un établissement tiers

4. Indiquez ici tout autre renseignement dont vous souhaiteriez nous faire part, et notamment votre intérêt pour une ouverture des projets au niveau international (CERL notamment).

Merci pour le temps que vous nous avez consacré.

Nous nous permettons d'insister sur le fait qu'il serait très profitable pour le groupe de travail de disposer de copies de notices ou de fiches pour illustrer le cas échéant l'outil que vous utilisez. »

ANNEXE 5.2 – PROVENANCES DES COLLECTIONS : SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE LANCÉE SUR BIBLIOPAT (SEPTEMBRE 2013)

1. Remarques préalables

- Le taux de réponse n'est pas calculable : il y a plus de 1 400 abonnés à la liste BiblioPat, mais plusieurs abonnés peuvent appartenir à la même institution.
- 35 bibliothèques ont répondu à l'enquête initialement conduite sur 3 semaines, et quelque peu prolongée à la demande de certains établissements.

2. Examen des réponses

Les chiffres donnés sont toujours sur le total des 35, il ne s'agit pas d'une proportion des réponses fournies.

Point 1. Identification

Toutes les structures de rattachement administratif identifiées ont participé à la consultation. Les établissements territoriaux sont majoritaires avec près des 2/3 des réponses : 22 réponses sur 35.

A noter : 2 services d'Archives départementales ont répondu, ainsi que 2 bibliothèques privées.

Point 2. Etat des lieux

2.1. Demandes de chercheurs

La quasi-totalité des questionnaires fait apparaître des collègues confrontés à des demandes de chercheurs portant sur les provenances des collections. Toutefois, pour plus de la moitié d'entre eux, ces sollicitations sont modestes car elles ne dépassent pas 10 demandes par an. Seules 8 bibliothèques reçoivent davantage de demandes, 5 de 20 à 50 et 3 de 50 à 100.

2.2. Recensement

Toutes les institutions se sont préoccupées à un moment ou un autre de récoiler leurs marques de provenances. Certaines bibliothèques ont pris la peine de préciser que ce signalement est partiel, en cours, ou non systématique.

2.3. Outils

Il s'avère que les bibliothèques ont développé des outils différents au cours des années, reflétant ainsi l'évolution des techniques et des méthodes de travail. Elles disposent le plus souvent de 3 réservoirs de données, difficiles à confronter. Seules deux bibliothèques disposent d'un outil unique.

Les bibliothèques enrichissent majoritairement leur SIGB (28 réponses en ce sens). Les champs 316 et 317 sont les plus utilisés. On recense 8 bases de données (accessibles ou non) et 9 bibliothèques numériques avec des solutions technologiques et des formats différents.

2.4. et 2.5. Usage des outils

Les outils sont presque tous mis à la disposition du public (parfois même des fichiers Excel sur les postes en salle de lecture) et majoritairement en ligne. Le

choix a été fait d'enrichir les catalogues plutôt que de développer de nouveaux outils.

2.6. *Volumétrie*

Seulement 4 bibliothèques n'ont communiqué aucun chiffre. Il semble qu'il ait été compliqué d'établir une volumétrie en différenciant les possesseurs et leurs marques. 2 façons de donner les chiffres ont été utilisées :

- une estimation globale, assez large (plusieurs centaines, plusieurs milliers),
- la volumétrie de l'existant référencé (souvent le cas des bibliothèques disposant de bases de données ou de bibliothèques numériques).

Quant au nombre de marques, certaines bibliothèques l'ont compris comme toutes les occurrences d'une même marque, multiplié par le nombre de marques différentes, et d'autres comme le nombre de modèles différents. Tout ceci explique la très grande disparité des résultats.

2.7. *Type d'information*

Les possesseurs sont toujours identifiés. Les autres informations le plus souvent relevées sont le type de marques (28 réponses), la cote de l'ouvrage concerné (22 réponses), puis l'emplacement des marques (21 réponses).

En cas d'autres informations renseignées que celles proposées par le questionnaire, se trouvent quelques informations biographiques sur le possesseur, la date de la marque, leur description et si besoin leur transcription.

2.8. *Listes d'autorité - thesaurus*

Les bibliothèques utilisant une liste d'autorité existante (5 réponses) ou ayant créé leur propre liste d'autorité (7 réponses) sont minoritaires. Une explication à cela doit résider dans le fait que peu de bases de données ont été développées. Mais cela soulève des questions, lorsqu'en regard nous constatons que le type de marque est référencé pour 28 bibliothèques.

Le groupe de réflexion a décidé de ce fait d'entreprendre un travail sur la terminologie afin de proposer un guide.

2.9. *Images*

11 bibliothèques enrichissent leurs outils (en majorité publics) avec des images.

Une grande hétérogénéité dans le nommage des fichiers existe.

2.10. *Pièces jointes*

Les copies d'écran ou liens transmis en illustration ont été relativement peu nombreux (9 transmissions).

Point 3. Perspectives

3.1. *Projet en cours*

Il s'agit de la question du questionnaire dont le résultat est le plus partagé. Le manque de temps des bibliothécaires pour se lancer dans ce type d'étude, les sollicitations modestes des usagers et l'absence de cadre normé peuvent offrir une explication à cela.

17 bibliothèques ont répondu oui (dont 3 projets bien démarrés depuis plusieurs années).

18 bibliothèques ont répondu non.

3.2. *Objectif de l'établissement*

L'état identifié au point précédent est renforcé par les réponses à celui-ci. Les établissements ayant inscrit parmi leurs objectifs le recensement et la mise en ordre des informations de provenance sont largement minoritaires.

8 bibliothèques ont répondu oui.

7 bibliothèques ont répondu non.

Soit 20 non-réponses.

3.3. *Exigences*

Les différentes propositions pour avancer dans les établissements sur la question du signalement des provenances ont reçu moins de 10 réponses chacune, à l'image des réponses pour les points 3.1 et 3.2.

Les priorités sont données d'abord à la poursuite du recensement, ensuite à la mise à disposition à distance via les catalogues.

5 bibliothèques projettent un versement sur le site du CERL.

3.4. *Echéance*

Pour les quelques bibliothèques dont le projet est envisagé, les échéances ne sont pas nécessairement fixées. Une fourchette de 2 à 4 ans se dégage.

3.5. *Type d'outil à développer*

De nombreux questionnaires sont revenus non renseignés sur ce point. La faute en incombe sans doute à sa présence au terme d'une longue série de questions pouvant être considérées comme facultatives si une réponse négative a été donnée à une question préalable.

Parmi les réponses obtenues,

3 bibliothèques disent être indifférentes.

18 bibliothèques privilégient la solution d'un recours à un outil externe, notamment dans l'intérêt d'un partage d'information.

6 bibliothèques expriment plus nettement leur préférence pour un outil interne.

Point 4. Commentaires des établissements

20 bibliothèques ont fourni des commentaires pour préciser leurs réponses. La question de la distinction imprimés / manuscrits a émergé à trois reprises.

3. Commentaires généraux sur les résultats

Les messages lors de l'envoi des questionnaires ont parfois fait part de l'intérêt des bibliothèques pour ce projet, même si rien n'était encore entrepris dans les structures.

Malgré le nombre limité de réponses, des grandes conclusions émergent :

- La difficulté pour les établissements et leur personnel de consacrer du temps pour le signalement des provenances.
 - La variété des technologies utilisées au-delà des catalogues.
-

- La coexistence d'outils variés et « maison » dont l'interrogation peut être plus ou moins aisée et confidentielle.
- Un consensus semble se dégager pour une solution collective, au moins dans ses normes de partage et d'ouverture.

ANNEXE 5.3 – LISTE DES ETABLISSEMENTS AYANT RÉPONDU À CETTE ENQUÊTE

- Bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence
 - Médiathèque municipale de Bayeux
 - Archives départementales de l'Oise, Beauvais
 - BM de Besançon
 - PRES de Bordeaux, Département documentation, Université de Bordeaux
 - BM de Chambéry : Médiathèque Jean-Jacques Rousseau
 - Bibliothèque et archives du château de Chantilly
 - BM de Dijon
 - BM de Lille
 - Musée Médard de Lunel
 - BM de Lyon
 - Bibliothèque Casa de Velazquez (établissement français), Madrid
 - Bibliothèque Louis Aragon du Mans
 - Médiathèque centrale Emile Zola (Médiathèques de l'agglomération de Montpellier)
 - BM de Mulhouse
 - Bibliothèque-Médiathèque de Nancy
 - BMVR de Nice
 - Médiathèque d'Orléans
 - Ministère des Affaires étrangères (direction des Archives, département de la bibliothèque), Paris
 - Bibliothèque de la Cour Cassation, Paris
 - Bibliothèque Historique de la Ville de Paris
 - BIU Santé - Pôle Pharmacie, Paris
 - Bibliothèque de l'INHA, Paris
 - Bibliothèque de l'Institut de France, Paris
 - Bibliothèque Mazarine, Paris
 - Bibliothèque Sainte Geneviève, Paris
 - Bibliothèque Thiers - Fondation Dosne-Bibliothèque Thiers, Paris
 - Médiathèque de Perpignan
 - SCD Université de Poitiers
 - Archives départementales de l'Ardèche, Privas
 - Bibliothèque de l'Agglomération de Saint-Omer
 - Médiathèque protestante de Strasbourg
 - Service interétablissements de coopération documentaire de l'Université de Toulouse
 - BM de Versailles
 - BM de Vichy - Médiathèque Valery-Larbaud
-

ANNEXE 6 : UN EXEMPLE LOCAL : LE SIGNALEMENT DES PROVENANCES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DIJON

Il s'agit ici de la retranscription des réponses fournies par Mathilde Siméant en charge des fonds anciens Bibliothèque patrimoniale et d'étude à la Bibliothèque municipale de Dijon, le 12 novembre 2015 et le 15 décembre 2015.

Toutes les collections de la Bibliothèque municipale de Dijon sont-elles concernées par l'inscription de la donnée de provenance ou seulement certains fonds (incunables, manuscrits, fonds patrimoniaux, etc.) ? Disposez-vous déjà d'une base de données en interne (fichier ancien, catalogue imprimé avec des mentions de provenance, tableau excel) ?

« Toutes les collections sont concernées - notamment les docs que nous traitons actuellement : fonds d'archives, manuscrits, menus - mais tout n'est pas signalé dans la base. Certains fonds particuliers ont été préservés et le nom du possesseur figure dans la cote des docs imprimés mais d'autres ont été éclatés et intégrés au fonds général. L'histoire des collections est assez complexe. A noter : les notices des incunables sont assez complètes et comportent un champ possesseur. »

« Nous faisons effectivement très attention à la provenance des manuscrits, mais certaines d'entre elles restent inconnues. »

« Et j'ajoute plusieurs ressources papier : des fiches papier classées par ordre alphabétique de noms de possesseurs (sur chaque fiche, un nom/un établissement en tête, la cote du doc sur lequel la marque a été repérée, et éventuellement une description de la marque de possesseur) relevés, j'ai l'impression, au petit bonheur la chance sur les imprimés anciens (assez peu documentés, parfois juste un nom de famille), et des mémoires d'étudiants réalisés dans les années 1980, avec des sujets précis, tels qu'identifier des possesseurs de la cote X à la cote Y : ce travail n'a, à ma connaissance, pas été versé dans notre catalogue. En revanche, mon stagiaire avait commencé un travail à partir des fiches papier. »

Quelles sont vos pratiques en interne concernant la provenance des documents ?

« Nous disposons de plusieurs outils en interne, assez éclatés : dossiers papier, catalogues manuscrits de la BM des 18^e et 19^e siècles, catalogue imprimé des fonds particuliers, inventaires divers et variés, tableau Excel pour la collection des menus (nous recevons des dons assez régulièrement), [état des fonds](#) en ligne dressé à partir de ces différentes informations. Nous enrichissons les notices au coup par coup. »

« Concernant les imprimés anciens, cela se fait effectivement au coup par coup, avec une description de la marque de provenance dans le champ Unimarc 316 et la création d'un champ possesseur personne en 906 ou collectivité en 907. »

« Enfin, à titre d'info, nous avons numérisé une partie de nos catalogues manuscrits & inventaires des confiscations révolutionnaires, car nous considérons

que ce sont des éléments importants pour l'histoire de nos collections et des provenances, de fait ! »

Tableau : Volumétrie des notices ayant un champ ancien possesseur alimenté parmi les collections de la bibliothèque municipale de Dijon (novembre 2015)

Type de fonds	Possesseur personne physique	Possesseur collectivité	Outils de signalement
Collections d'imprimés	14 966	3 407	Catalogue de la bibliothèque de Dijon en Unimarc: http://www.bm-dijon.fr/opacwebaloes/index.aspx?idpage=109
Manuscrits	tous	tous	Base de données spécifique « manuscrits et fonds d'archives » en EAD : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/subset.html?name=sub-fonds
Collection de menus	tous	tous	Base de données spécifique en EAD : http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/ead.html?id=FR212316101-menus_026

ANNEXE 7 : INTEROPERABILITE ET STRUCTURATION DES DONNEES DE PROVENANCE

ANNEXE 7.1 : LES NIVEAUX D'INTEROPERABILITE DES DONNEES DE PROVENANCE

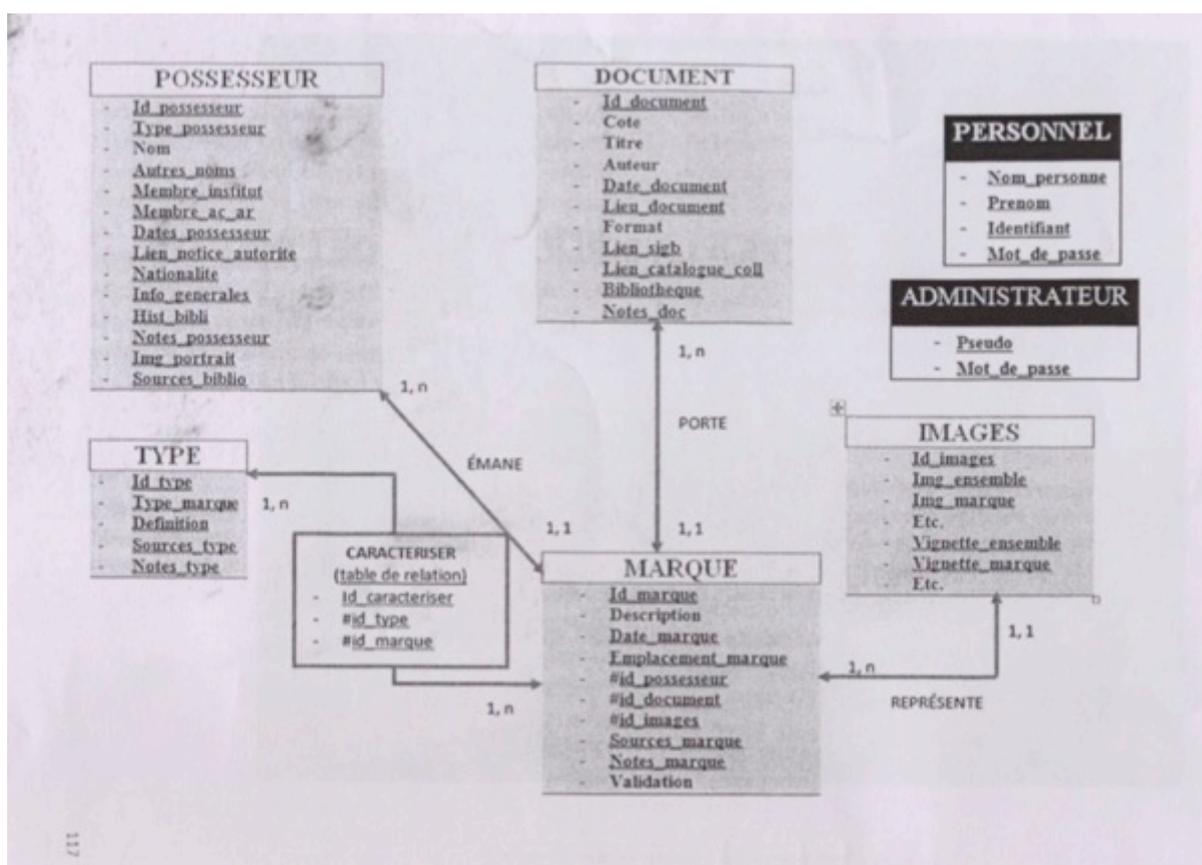
Le tableau ci-dessous, qui a été réalisé par Béatrice Delestre, de la Bibliothèque de l'Institut de France et Nathalie Rollet-Briklin, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, permet de comprendre les différents niveaux d'interopérabilité des données de provenance. Il a été présenté lors de la journée d'études sur les provenances organisée à Londres en mars 2015, durant l'intervention de Béatrice Delestre, intitulée « Metadata and interoperability ». Ce support de présentation est disponible sur http://www.cerl.org/services/seminars/powerpoint_presentations_warburg.

Copy records like CT	<ul style="list-style-type: none"> - Possessor's name is linked with bibliographic and copy records. 	<ul style="list-style-type: none"> - libraries - Illustrations of the mark - Description of the mark
Denominator: facility into	<ul style="list-style-type: none"> - Possessor's name - The description of the mark - The document holding the mark - MARC 	<ul style="list-style-type: none"> - More harmonization - More indexation - Illustrations of the mark

ANNEXE 7.2 – MODELE CONCEPTUEL DE DONNEES DES MARQUES DE PROVENANCE

Le tableau ci-dessous, qui a été réalisé par Béatrice Delestre, modélise les points d'accès possibles pour une base de données et permet de visualiser les relations entre les données de provenance. Il s'agit de l'exemple de la base de données « Provenance » de la Bibliothèque de l'Institut de France.

Source : Béatrice Delestre, « Les marques de provenances à la bibliothèque de l'Institut de France », *Acta Musei Nationalis Pragae*. Series C, *Historia litterarum*, volume 58-2013. n°3-4, Narodni Museum, Prague, 2013, p. 35-38, tableau annexe n°9 p.177.



ANNEXE 8 – DES OUTILS COLLABORATIFS POUR L'IDENTIFICATION DES PROVENANCES

ANNEXE 8.1 – LE CERL ET L'APPLICATION « CAN YOU HELP ? »

Disponible sur : <http://provenance.cerl.org/cgi-bin/canyouhelp/start.pl>

Captures d'écran datées du 17 décembre 2015.

Page d'accueil du blog :

Can You Help?

identifying provenance evidence

Most Recent Queries



Initials RSP in Garter with Coronet
Identification of ownership is sought

asked by [TheBookplateSociety](#), 2015-12-17



Ink Stamp in Aldine Oratores Graeci
Can anyone identify this ink stamp?

asked by [davidimurphy](#), 2015-11-24



Inscription in manuscript once owned by Donato Silva (1690–1779)
Can anyone help me read the 2nd line of this?

asked by [PJKidd](#), 2015-09-22

Exemple de demande d'aide à l'identification d'une marque de provenance :

Thomas James Hatfield, d. 1819



Title:
Unidentified armorial bookplate

Query:
Whose arms are these?

Created:
2015-11-01 (last changed: 2015-11-19) by [John Lancaster](#)

Description:
On front pastedown; binding is 18th-century "Cambridge"-style paneled calf.

Bibliographic Details:
John Ray, *The wisdom of God manifested in the works of the creation*. 6th ed.
London: Printed for William Innys, 1714.

Holding Institution:
Mortimer Rare Book Room, Smith College

Identified as:
Thomas James Hatfield, d. 1819

Identified by: [The Bookplate Society](#)

Discussion et résolution de l'identification :

Discussion

Please [sign in](#) to post a comment on this query.

User John Lancaster wrote on 2015-11-19

Many thanks for this reference. I suspect the actual Franks number is 14069 (anonymous, and described as "Pictorial armorial"; the other Hatfield bookplates appear to have his name). There's a catalogue of the sale of Hatfield's library (1820), which gives no biographical details beyond "late of Manchester". Unfortunately, the only copy of Ray's work listed in the catalogue is recorded with the date 1727. But definitive identification is provided by a biographical note in Sir Thomas Baker's "Memorials of a dissenting chapel ... being a sketch of the rise of nonconformity in Manchester" (London and Manchester, 1884), in which no. 112 (which happens to be on page 112) is devoted to Thomas James Hatfield, who died October 2nd, 1819, age 31 (1810 elsewhere would appear to be a typographical error - 1819 accords with the sale date of 1820), and whose bookplate is described as "pictorial ... showing a mailed glove and a naked dagger-shaped sword, with sheath beside it upon the ground, a star in the foliage above, and a military belt with a buckle in it lying in front; above the shield, which is in a reclining position in the midst of foliage, is a breastplate and helmet in part open, upon which is a crest, a mullet or upon a wreath with a plume above it. The arms on the shield are ermine on a chevron gules, three mullets or. On this plate there is no name."

User TheBookplateSociety wrote on 2015-11-18

See The Bookplate Journal for Autumn 2014, pages 86 & 87. This bookplate (F.14067 in the Franks Collection) is known with the name Thomas Ja[me]s Hatfield written below. An internet reference declares that in 1797 Hatfield was the occupant of Travis Isle House (or Mill) at Cheetham. Axon (in Annals of Manchester, 1886) states that 'Mr Thomas James Hatfield died 2 October 1810, aged thirty-one, and was buried at Cross Street Chapel'. This bookplate carries a faint signature WB which has not been identified.

ANNEXE 8.2 – LE « PROVENANCE ONLINE PROJECT » ET LES RESEAUX SOCIAUX

Le blog

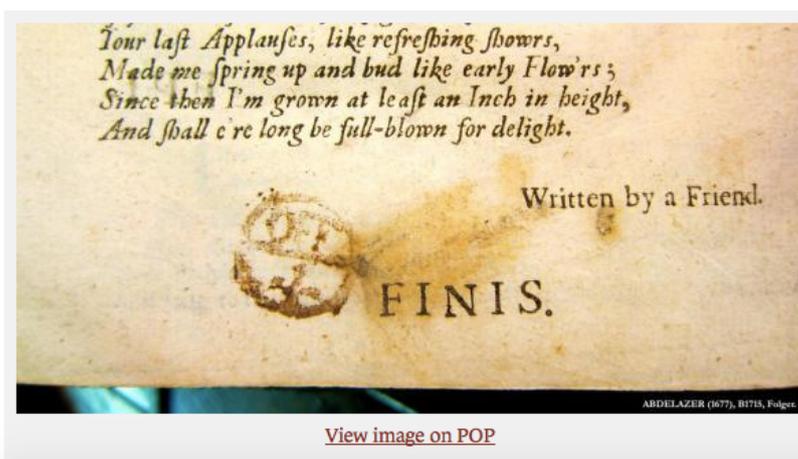
Le Blog du Provenance Online Project des bibliothèques de l'université de Pennsylvanie est disponible sur <https://provenanceonlineproject.wordpress.com/>.

Ci-dessous, l'article « OFF Stamp from the Folger » de Laura Aydelotte, publié le 11 mars 2015. Il s'agit d'un exemple de la rubrique « Mystery Monday » relative à l'identification d'une provenance. Captures d'écran datées du 15 décembre 2015.

Mystery Monday: OFF Stamp from the Folger

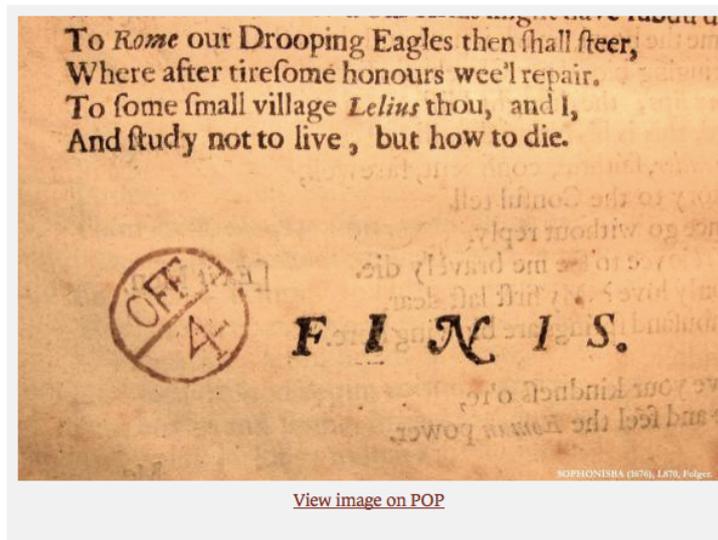
Posted on [May 11, 2015](#) by [Laura Aydelotte](#)

Today's Mystery Monday post is a pair of images contributed by researcher Claire M. L. Bourne, who came across two very similar stamps in two 17th century plays she was looking at in the collections at the [Folger Shakespeare Library](#). The first stamp appears in a play by Aphra Behn called *Abdelazer*, or *The Moor's revenge* from 1677 (Folger, [B1715](#)):



[View image on POP](#)

The nearly identical stamp appears a play called *Sophonisba, or Hannibal's overthrow* by Nathaniel Lee in 1676 (Folger, [L870](#)):



The two plays were both printed in London for J. Magnes and R. Bentley in Russell St., London within a year of each other and both have been marked with the same distinctive round stamp bearing the letters OFF in the top half and the number 4 in the bottom half.

Anyone with ideas about what this stamp is and what it can tell us about who owned these plays before should either comment on this blog or post a comment under one of the images of the stamp [here on POP](#).

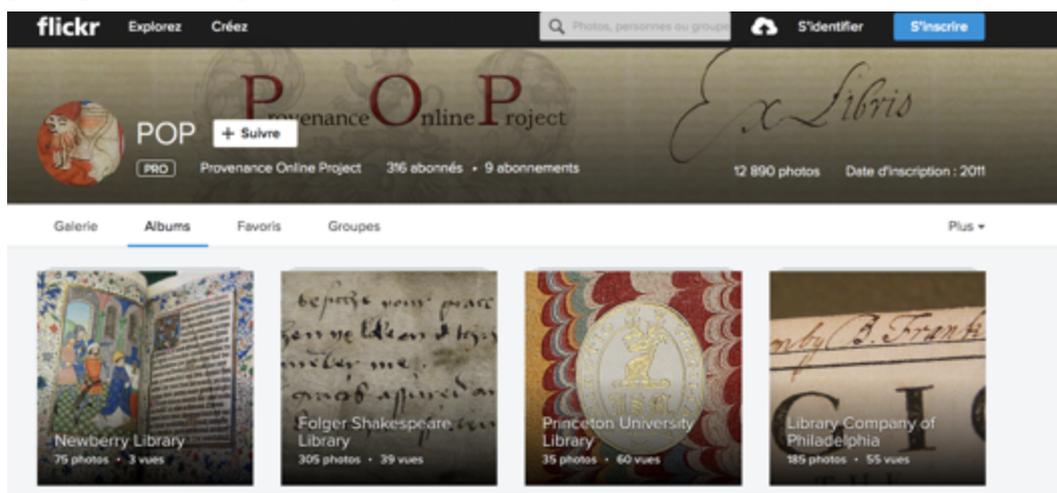
There will be more images from the Folger joining POP in the next few weeks, including provenance marks from some of the Folger's Shakespeare First Folios, so look for more interesting provenance from these collections soon.

Posted in [Uncategorized](#) | [2 Comments](#)

Le compte Flickr

Disponible sur : <https://www.flickr.com/photos/58558794@N07/albums>

Ces captures d'écran datées du 15 décembre 2015 ont pour but d'illustrer le compte Flickr, outil participatif, du « Provenance Online Porject » utilisé pour partager des images de marques et aider à l'identification.





POP + Suivre

GrC Ar466 T17.5 1606



Penn Libraries call number: GrC Ar466 T17.5 1606
All images from this book

Ad usum fratris Pacifici Castellarij[?]

243 vues

0 favoris

2 commentaires

Prise le 7 septembre 2012

Certains droits réservés

Cette photo est dans 1 groupe



Culture Class Collection
1,771 éléments

Cette photo figure dans 4 albums



Penn Libraries
11282 éléments



Partially identified inscriptions
414 éléments



Greek Culture Class Collection
1083 éléments



Unidentified Images in the Penn Libraries
6630 éléments



POP PRO 3 a

Title page:



Daniele Danesi 10 mo

"Ad usum fratris Pacifici Castellarij ?"

Tags **BETA**

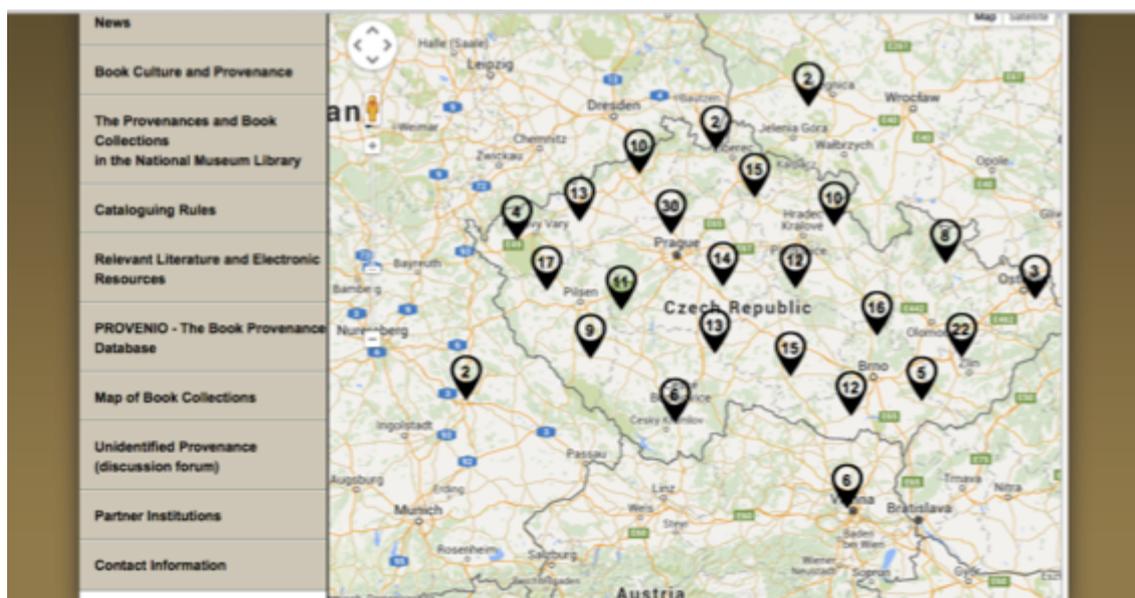
Culture Class Collection

ANNEXE 9 : CARTOGRAPHIE DES PROVENANCES

ANNEXE 9.1 – LA CARTE DES COLLECTIONS DU PROJET TCHEQUE « PROVENIO »

En plus d'une base de données sur les provenances, la Bibliothèque nationale du musée de Narodni propose à ses publics de visualiser sous la forme d'une carte les localisations des lieux d'origine des collections et, sous la forme d'une chronologie les périodes de ces bibliothèques.

Captures d'écran du site <http://www.provenio.net/index.php/en/map-of-book-collections> effectuées le 22 décembre 2015 : carte et extrait de notice historique.



tem "GRAF HARTIG´SCHE BIBLIOTHEK NIEMES" s předepsa

Mimoň
cká knihovna

ANNEXE 9.2 – LE BLOG « MAPPING BOOKS »

Mitch Fraas, « Mapping pre-1600 European manuscripts in the U.S. and Canada », article disponible sur <http://mappingbooks.blogspot.fr/>.

Captures d'écran datées du 22 décembre 2015.

Mapping pre-1600 European manuscripts in the U.S. and Canada



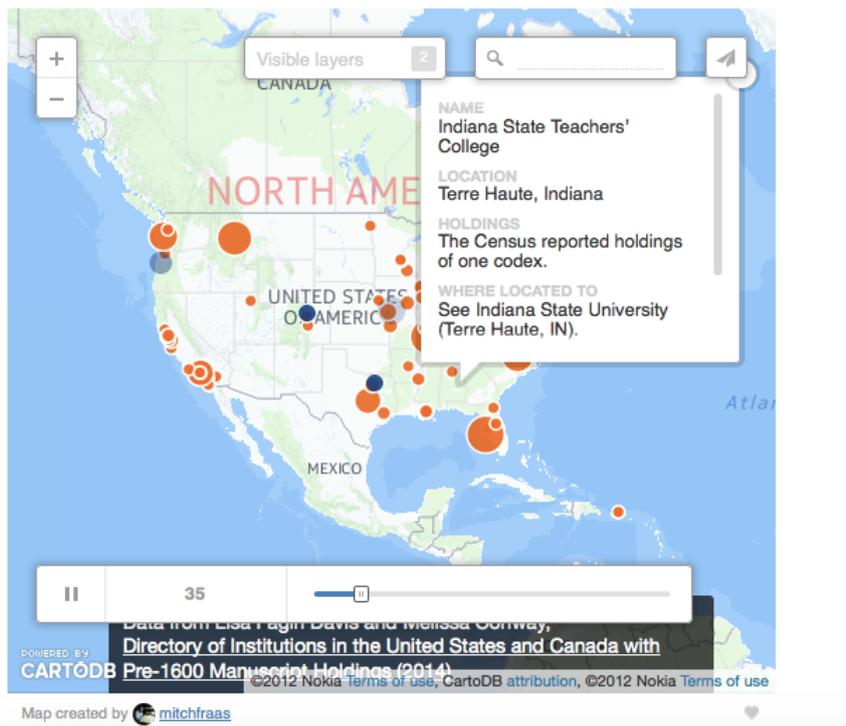
Today marks the beginning of the 7th annual Schoenberg Symposium on Manuscript Studies in the Digital Age here in Philadelphia. This year the symposium theme is "Collecting Histories" and features a line up of speakers discussing the ways in which provenance and the history of collecting informs our wider knowledge about manuscript culture. As readers of this blog know, I'm very much interested in the historical movement of books and manuscripts and I'm excited to speak during the conference on the ways in which the [Schoenberg Database of Manuscripts \(SDBM\)](#) can be used to track manuscripts over time.

For this post though I want to highlight the fantastic work done by a team of scholars whose work very much informs the SDBM project. Over the past two decades, Lisa Fagin Davis and Melissa Conway have worked to create a new directory for all institutions in the U.S. and Canada which hold European manuscripts dating to before 1600. They have published [their own excellent description of the origins and methodology of the project](#) but in short their work began as a way to update the censuses of American manuscripts created by [Seymour de Ricci from 1935-40](#) and supplemented by [Faye and Bond in 1962](#). Their census includes entries for 937 entities: historical owners of manuscripts derived from previous censuses, the former names of institutions now renamed, as well as current holders. Running to 126 pages in a [freely available PDF](#) sponsored by the Bibliographical Society of America, the census is an incredibly helpful resource and I wanted to find a way to make the data contained within it browseable in a different way than just on the printed page.

University of Notre Dame
 Snite Museum of Art
 Notre Dame, Indiana
 46556-0368
Phone: (574) 631-5466
Fax: (574) 631-8501
Website: <http://www.nd.edu/~sniteart>
Holdings: As of 6 July 2006, this collection reported holdings of three codices and 37 leaves.
Relocation notes:
Bibliography: Krochalis/Preston p. 29.

Example of a listing from the Fagin Davis & Conway Census (p.37)

I extracted the text from the PDF census and chopped it up into relevant delimited fields like "Name" "Address" "Holdings" etc. and then mapped the results using [CartoDB](#). I had to make a few decisions about display along the way, especially when it came to how to determine the size of each manuscript owning dot on the map. Most institutions provided Fagin Davis and Conway with numbers for how many manuscript codices they held as well as how many leaves, documents, and scrolls were in their collection (though others reported only an aggregate number). Most institutions with full-fledged manuscript books had a fairly well-informed count of exactly how many they had but the numbers for leaves and documents often were estimated in larger round figures. As a result, the default map view gives all locations in the census with dots on their locations by number of total manuscripts held (leaves, codices, scrolls, documents, etc.). Using the "visible layers" dropdown you can turn off and on just those locations currently holding manuscripts or just those recorded in earlier censuses which no longer hold manuscripts or both together. Of course sizing the dots by total manuscript holdings will be necessarily a bit misleading as a university with 2 codices and 37 leaves appears to have total holdings of 39 manuscripts, so there is also an option in the "visible layers" menu to view only holdings of codices.



Unsurprisingly one can see the concentration of pre-1600 European manuscript holdings along the east coast. In a league table of manuscript holders New York, Washington, and Philadelphia(!) come out on top by volume but in terms of individual institutions the Huntington and Folger with their extensive holdings of pre-1600 documents come out on top.

Name	Codices	Leaves, Documents, etc.	Total Mss.
Henry E. Huntington Library	400	5000	5400
Folger Shakespeare Library	500	3500	4000
Jewish Theological Seminary Library		3600	3600
Free Library of Philadelphia Rare Book Department	250	3000	3250
Library of Congress Rare Books and Special Collections Division	250	2500	2750
University of Kansas Dept. of Special Collections Kenneth Spencer Research Library	220	2129	2349
Hebrew Union College Klaus Library		2000	2000
University of Pennsylvania Rare Book & Manuscript Library	789	1128	1917
Yale University Beinecke Rare Book and Manuscript Library	1400	500	1900
Columbia University Rare Book and Manuscript Library	500	1150	1650
Ohio State University Rare Books and Manuscripts		1500	1500
Pierpont Morgan Library	1000	250	1250
Harvard University Houghton Library	850	200	1050
University of California-Berkeley Bancroft Library	225	734	959
Walters Art Museum		917	917

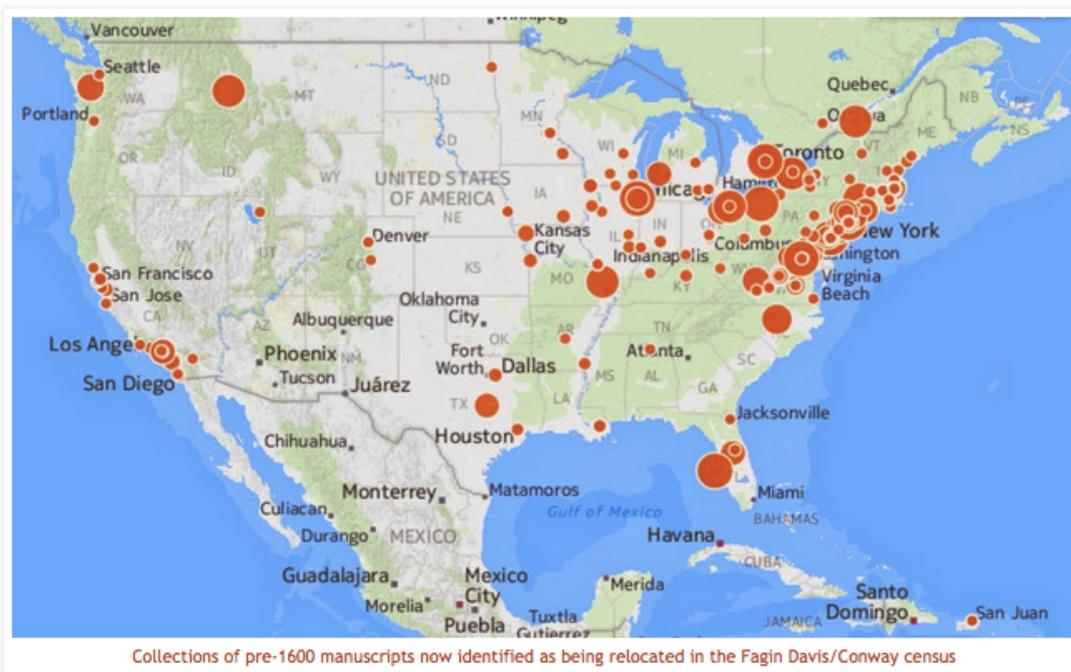
Top-15 current owners of pre-1600 manuscripts by "total" count in the Fagin-Davis/Conway census

Given the fuzziness of this catch-all "total" manuscript number it's helpful to also get a sense of institutions by number of codices held:

Name	Codices	Leaves, Documents, etc.	Total Mss.
Yale University Beinecke Rare Book and Manuscript Library	1400	500	1900
Pierpont Morgan Library	1000	250	1250
Harvard University Houghton Library	850	200	1050
University of Pennsylvania Rare Book & Manuscript Library	789	1128	1917
Folger Shakespeare Library	500	3500	4000
Columbia University Rare Book and Manuscript Library	500	1150	1650
Henry E. Huntington Library	400	5000	5400
Princeton University Princeton University Library	400	250	650
Newberry Library	325	100	425
University of Chicago Special Collections Research Center	312	12	324
Free Library of Philadelphia Rare Book Department	250	3000	3250
Library of Congress Rare Books and Special Collections Division	250	2500	2750
University of Michigan Special Collections Library 7th floor, Hatcher Graduate Library	250	38	288
University of California-Berkeley Bancroft Library	225	734	959
University of Kansas Dept. of Special Collections Kenneth Spencer Research Library	220	2129	2349

Top 15 current owners of pre-1600 manuscript codices in the Fagin Davis/Conway census

One of the advantages of using the Fagin Davis and Conway survey is that it lists private collections, and in the cases where these were dispersed or relocated, notes their current location. I don't think it would be terribly controversial to say that most collections of medieval manuscripts in the U.S. and Canada rest on substantial gifts from individual collectors or families. The remarkable extent of these private collections can be seen in part below:



Name	Codices
Schoenberg, Lawrence J. and Barbara Brizdle	430
Plimpton, George A.	290
Marston, Thomas E.	280
Garrett, Robert	136
Ricketts, Coella Lindsay	133
Bishop, Cortlandt Field	68
Hyde Collection (Mr. and Mrs. Donald Hyde)	62
Walton, Harry A., Jr.	60
Ullman, Prof. Berthold Louis	53
Scheide, John Hinsdale	51
Kane, Grenville	50
Richardson, William King	48
Gordan, Phyllis Goodhart, and John Dozier Gordan, Jr.	43
Goodhart, Phyllis W. and Howard L.	41
Mellon, Paul	41

Top 15 now-relocated collections of pre-1600 manuscript codices in the census

It's edifying to see the late Larry Schoenberg at the top of the list of codices, especially today during the conference celebrating his legacy. His manuscripts are now [here at Penn](#) but a decade ago when they were in Longboat Key, Florida they made that small community the largest holder of pre-1600 manuscript codices in the south. Others on that list will be familiar to many, including [George Plimpton](#) whose manuscripts are now largely at Columbia University and Thomas Marston whose collection is at the Beinecke, and Ricketts, whose collection is now mostly at the Lilly library.

[Read more »](#)

Posted by [Mitch Fraas](#) at [8:06 AM](#) [8 comments:](#)







[+6](#) Recommend this on Google

ANNEXE 10 : DISPOSITIFS DE MEDIATION ET DE VALORISATION DES PROVENANCES

ANNEXE 10.1 – LES DOSSIERS THEMATIQUES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

Quelques exemples de dossiers thématiques proposés sur Numelyo par la Bibliothèque municipale de Lyon disponibles sur http://numelyo.bm-lyon.fr/collection/BML:BML_00GOO01001COL0003.



Titre du dossier : L'histoire de la bibliothèque épiscopale

Auteur du dossier : Monique Hulvey

La bibliothèque a été formée sous l'action des grands évêques qui se succédèrent au IX^e siècle : Leidrade (798-816), Agobard (816-840), Amolon (841-852) et Rémi (852-875).



Titre du dossier : Aux origines de la Bibliothèque municipale de Lyon

Auteur du dossier : Yves Jocteur-Montrozier, Monique Hulvey et Yann Kergunteuil

L'histoire du livre à Lyon se reflète particulièrement bien dans les collections qui y ont été assemblées au fil des siècles et constituent maintenant les fonds anciens de la bibliothèque.



Titre du dossier : "A l'Anticaille, des livres vous en verrez cent ..." : la bibliothèque humaniste de Pierre Sala

Auteur du dossier : Monique Hulvey

Antiquaire, humaniste et homme de lettres lyonnais. Il a composé des vers, remanié des romans de chevalerie, écrit sur les antiquités de Lyon.



Titre du dossier : Parcours guidé de quelques anciennes bibliothèques Lyonnaises

Auteur du dossier : Bibliothèque municipale de Lyon

Les collections maintenant rassemblées à la bibliothèque à la Part-Dieu ont vu le jour au fil des siècles dans différents quartiers de la ville. Bibliothèques personnelles ou assemblées par des institutions religieuses, leur histoire est indissociable de celle de l'ancienne cité de Lyon.

ANNEXE 10.2 – L’HOMMAGE AUX DONATEURS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTPELLIER

La page « Hommage aux donateurs » de la bibliothèque numérique de la BM de Montpellier est disponible sur <https://mediatheques.montpellier3m.fr/MEMONUM/donateurs-accueil.aspx>. A partir du portrait de chaque donateur, on peut accéder à une notice biographique et à des informations sur les collections concernées par le don.

HOMMAGE AUX DONATEURS

Tout au long de son histoire, la médiathèque a bénéficié de la générosité de nombreux donateurs. Au cours du XIXe siècle en particulier, quatorze grandes donations se succèdent.

Ces belles opportunités d'enrichissement sont le fait de personnalités variées : grands collectionneurs, figures emblématiques de l'histoire ou de la littérature, mais aussi simples amateurs voire même anonymes. Tous méritent pourtant de sortir de l'oubli tant la richesse des collections publiques est indissociable de leur prodigalité.

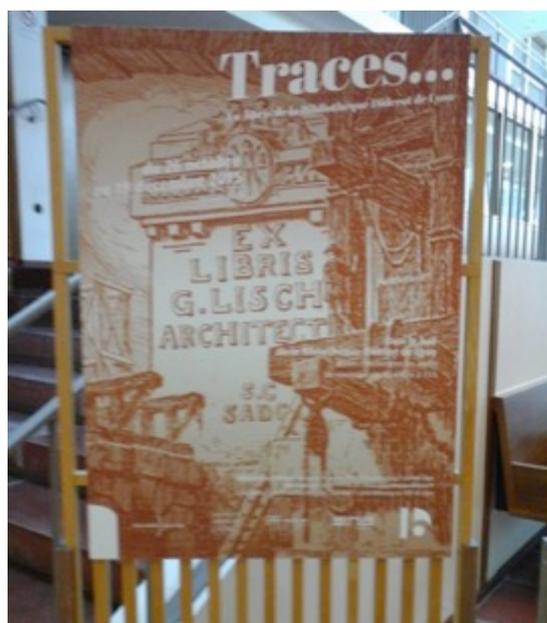
Pour en savoir plus :

"Des bienfaiteurs de la Bibliothèque municipale de Montpellier", une communication d'Edouard Mourgue-Molines faite à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier le 27 février 1967.



ANNEXE 10.3 – L'EXPOSITION SUR LES EX-LIBRIS DE LA BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT DE LYON

L'exposition « Traces... Ex-libris de la Bibliothèque Diderot de Lyon » s'est déroulée du 26 octobre au 19 décembre 2015 dans le hall de la Bibliothèque Diderot de Lyon. Celle-ci n'a donné lieu à aucune publication mais une présentation est disponible sur le site de la bibliothèque via le lien suivant <http://www.bibliotheque-diderot.fr/traces-ex-libris-de-la-bibliotheque-diderot-de-lyon-281584.kjsp?RH=bdl>. Il s'agit de présenter ici des photographies de l'exposition visitée en novembre 2015. Crédits photographiques : Claire Josserand.



Quelques exemples de panneaux explicatifs :



Esthétiques de l'ex-libris

L'ex-libris, lorsqu'il est figuratif, entretient des rapports étroits avec les courants artistiques de son temps.

Des contraintes techniques

Il impose à la représentation des contraintes de forme : c'est en général une petite pièce. L'ex-libris devant figurer sur plusieurs livres, il doit relever de techniques qui permettent la reproduction en grand nombre (gravure, impression), ce qui impose également des contraintes de couleur, la gravure étant essentiellement en noir et blanc. Certaines techniques (lithographie, tampons, pochoirs...) permettent la couleur mais celle-ci reste assez marginale.

La prédominance des armoiries

Les premiers ex-libris imagés sont des ex-libris armoriés. Ils dominent sans concurrence jusqu'au XVIII^e siècle et demeurent encore très nombreux durant tout le XIX^e siècle. Ils obéissent alors aux codes de l'héraldique, beaucoup plus accessibles au public d'autrefois.

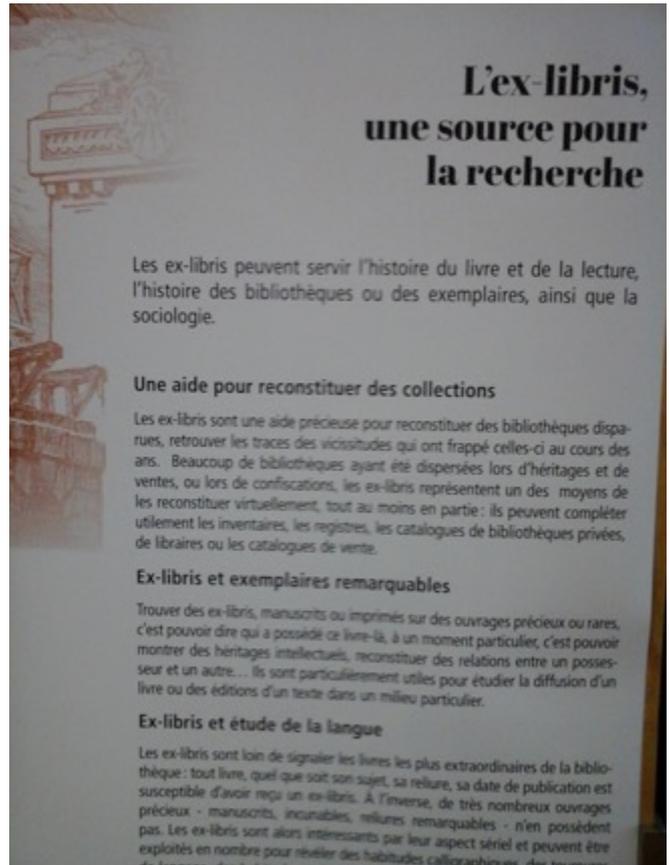
Des motifs de plus en plus diversifiés

De nouveaux motifs apparaissent à partir du XVIII^e siècle ; ils suivent sans grande surprise les courants esthétiques de leur temps : motifs rocaille, romantiques, symbolistes embaissent les ex-libris... Globalement, celui-ci évolue vers une diversification des motifs esthétiques, jusqu'à devenir très éclectique durant tout le XIX^e siècle.

De façon curieuse aucune étude globale n'étudie dans le détail les relations de l'ex-libris avec les courants artistiques généraux. On remarque juste qu'il y a peu d'ex-libris cubistes ou peu d'ex-libris art nouveau en France ou que des thèmes comme les livres et les bibliothèques y sont plus fortement représentés que dans l'art en général... Certains motifs comme les ceinturons au XIX^e siècle, les chouettes, les ruines ou les paysages champêtres se rencontrent assez fréquemment.

Ex-libris de fonction et ex-libris de collection

C'est à partir de la fin du XIX^e siècle également que l'ex-libris a perdu une partie de sa fonction première, marquer la possession, pour devenir un objet esthétique en soi. Les collectionneurs les ont recherchés, fait dessiner et graver, parfois par des artistes illustres, pour les collectionner, sans les avoir parfois jamais placés sur aucun livre, ou sans même posséder une bibliothèque. La Bibliothèque Diderot de Lyon ne possède pas ce genre d'ex-libris qui circulent dans le monde des collectionneurs et du marché de l'art sans passer par le support livre : ils échappent en effet assez largement aux bibliothèques publiques.



L'ex-libris, une source pour la recherche

Les ex-libris peuvent servir l'histoire du livre et de la lecture, l'histoire des bibliothèques ou des exemplaires, ainsi que la sociologie.

Une aide pour reconstituer des collections

Les ex-libris sont une aide précieuse pour reconstituer des bibliothèques disparues, retrouver les traces des vicissitudes qui ont frappé celles-ci au cours des ans. Beaucoup de bibliothèques ayant été dispersées lors d'héritages et de ventes, ou lors de confiscations, les ex-libris représentent un des moyens de les reconstituer virtuellement, tout au moins en partie : ils peuvent compléter utilement les inventaires, les registres, les catalogues de bibliothèques privées, de libraires ou les catalogues de vente.

Ex-libris et exemplaires remarquables

Trouver des ex-libris, manuscrits ou imprimés sur des ouvrages précieux ou rares, c'est pouvoir dire qui a possédé ce livre-là, à un moment particulier, c'est pouvoir montrer des héritages intellectuels, reconstituer des relations entre un possesseur et un autre... Ils sont particulièrement utiles pour étudier la diffusion d'un livre ou des éditions d'un texte dans un milieu particulier.

Ex-libris et étude de la langue

Les ex-libris sont loin de signaler les livres les plus extraordinaires de la bibliothèque : tout livre, quel que soit son sujet, sa reliure, sa date de publication est susceptible d'avoir reçu un ex-libris. À l'inverse, de très nombreux ouvrages précieux - manuscrits, incunables, reliures remarquables - n'en possèdent pas. Les ex-libris sont alors intéressants par leur aspect sériel et peuvent être exploités en nombre pour révéler des habitudes calligraphiques, des tournures de langage, des habitudes orthographiques.

ANNEXE 11 : L'EXEMPLE TROYEN

ANNEXE 11.1 – LES FONDS DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX DANS L'ARCHITECTURE DE LA MEDIATHEQUE

L'extérieur de la médiathèque de Troyes, architecture Dominique Lyon, Crédits photographiques : Ville de Troyes.



La « grande salle » où sont abrités les fonds de la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux : crédits photographiques le bog « Bibliomab » et la Ville de Troyes.





ANNEXE 11.2 – LES FONDS DE L’ABBAYE DE CLAIRVAUX DANS LA BIBLIOTHEQUE VIRTUELLE

Il s’agit de captures d’écran du site Internet de la « Bibliothèque virtuelle de Clairvaux » disponible sur <https://www.bibliotheque-virtuelle-clairvaux.com/>.

Actualités

- 15 Oct: Nouvel article : la Bible latine conservée à Mons
- 25 août: Un nouveau partenaire : la British Library

Voir tout

Jeu Facebook

Retrouvez l'univers de la bibliothèque de Clairvaux dans un jeu d'indices passionnant, rendez-vous sur notre page Facebook

Jouer

Patrimoine UNESCO

La bibliothèque médiévale de Clairvaux est inscrite au registre « Mémoire du monde » de l'Unesco.

En savoir plus

Partenaires

- Bibliothèque nationale de France
- Biblioteca Medicea Laurenziana
- British Library
- Bibliothèque nationale Szechényi de Hongrie
- Bibliothèque Universitaire de Montpellier
- Bibliothèque Sainte Geneviève
- Université de Mons
- Bibliothèque municipale de Laon
- Médiathèque de Bar sur Aube
- Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

Dernières Actualités

- 15 octobre 2015 - Nouvel article : la Bible latine conservée à Mons
- 25 septembre 2015 - Un nouveau partenaire : la British Library
- 1 août 2015 - Découverte d'un feuillet de manuscrit hébreu

Informations

7 Rue des Filles Dieu, 33000 Troyes

03 25 43 56 20

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 12h - 19h
- Mardi : 9h30 - 19h
- Mercredi : 9h30 - 19h
- Judi : 12h - 19h
- Vendredi : 9h30 - 19h
- Samedi : 9h30 - 19h

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION	9
LES ENJEUX DU SIGNALEMENT SYSTÉMATIQUE DE LA PROVENANCE DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES.....	11
Définition de la provenance : présentation matérielle et typologie.....	11
<i>La provenance : définitions et enjeux</i>	<i>11</i>
Un concept issu de la tradition bibliophile et du monde de l'art pour qualifier l'ancien possesseur	11
Pour une typologie des provenances	12
<i>La mention de provenance souvent absente ou lacunaire ne concerne qu'un type de collections</i>	<i>14</i>
<i>L'importance d'étendre le concept à tous les documents</i>	<i>15</i>
L'élargissement de la notion : une vision extensive	15
La question des provenances récentes	16
La provenance et le statut des collections en bibliothèque	17
La propriété des collections et la domanialité : la responsabilité de la bibliothèque.....	17
L'importance des provenances pour la sûreté et la protection des collections	18
Un intérêt récent en bibliothèque mais circonscrit aux fonds anciens, rares et précieux	19
<i>Un domaine d'investigation récent en France</i>	<i>19</i>
Avant les années 2000	19
Trois initiatives pionnières	20
La mobilisation des professionnels : le groupe de travail sur la « fédération des données de provenance » depuis 2013	22
Un projet national d'ampleur : les « Données de provenance des collections des bibliothèques françaises » de l'Equipex Bibliissima	23
<i>Les réalisations à l'étranger</i>	<i>24</i>
Une tradition plus ancienne dans la sphère anglo-saxonne	24
Quelques exemples européens	26
<i>Les instances internationales : le CERL et l'IFLA.....</i>	<i>27</i>
Le signalement de la provenance des collections : une pratique théoriquement acquise dans les musées	29
<i>Le signalement des collections de musées : pratiques et réglementation</i>	<i>29</i>
La provenance consignée au moment de l'entrée de l'œuvre dans la collection : l'inventaire et le dossier d'acquisition.....	29

La provenance dans le dossier d'œuvre.....	30
Les causes de ce signalement a priori complet et encadré par la loi..	31
<i>Les bases des collections de musées : la diffusion des données de provenance</i>	<i>32</i>
<i>Les grands enjeux autour des données de provenance dans les musées</i>	<i>33</i>
Une sensibilisation accrue des professionnels des musées.....	33
La particularité de la recherche de provenances dans les musées par rapport aux bibliothèques : l'absence de marques de possession.....	34
La nécessité de développer l'histoire des collections en bibliothèque. 35	35
ÉTAT DES LIEUX : LA PROVENANCE DES COLLECTIONS EN BIBLIOTHÈQUE	38
Une mention presque toujours absente des catalogues et des bases de données.....	38
<i>Quelques données chiffrées sur la provenance dans les catalogues collectifs</i>	<i>38</i>
Les données de provenance dans le Sudoc	38
Les données de provenance dans Calames	39
La recherche des mentions de provenance dans le CCFr	40
<i>Les ressources disponibles : quels supports et quelles pratiques ?</i>	<i>41</i>
L'enquête du groupe de travail sur la fédération des données de provenance en 2013.....	41
Un exemple local : la Bibliothèque municipale de Dijon.....	42
<i>Des pratiques professionnelles pas toujours efficaces</i>	<i>43</i>
Des données dispersées : l'enjeu de l'interopérabilité.....	45
<i>Évolutions et changements dans l'histoire des catalogues</i>	<i>45</i>
Des catalogues informatisés mal conçus pour prendre en charge des données historiques	45
L'histoire récente du signalement : une prise en compte accrue des données de contexte	46
<i>Une dispersion des ressources : une multiplicité d'initiatives propres à chaque établissement</i>	<i>48</i>
<i>La reprise des données anciennes : la rétroconversion.....</i>	<i>49</i>
Mettre en place des recommandations pour la structuration et l'interrogation des données	50
<i>Rendre possible l'interrogation conjointe de ces ressources : l'interopérabilité</i>	<i>50</i>
<i>La nécessité d'un vocabulaire commun et de normes.....</i>	<i>51</i>
<i>Quelques pistes de réflexion.....</i>	<i>52</i>
Les données d'autorité un réservoir pour toutes ces bases.....	54
L'association de l'image à la description de la provenance	55
Répondre aux besoins des chercheurs	56

LES DONNÉES DE PROVENANCE EN BIBLIOTHÈQUE :	
PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES	58
Sensibiliser les professionnels des bibliothèques	58
<i>La formation des professionnels des bibliothèques : nouvelles</i>	
<i>compétences et nouvelles pratiques ?.....</i>	<i>58</i>
<i>La provenance : un outil potentiel de gestion au quotidien des</i>	
<i>collections</i>	<i>59</i>
<i>La nécessaire collaboration entre les bibliothécaires et les chercheurs</i>	<i>60</i>
La recherche appliquée aux provenances	61
<i>La reconstitution de bibliothèques dispersées.....</i>	<i>62</i>
<i>Circulation des livres, Circulation des idées</i>	<i>65</i>
<i>L'histoire culturelle envisagée à travers les usages et les pratiques de</i>	
<i>lecture</i>	<i>68</i>
Valorisation des provenances, médiation des collections : sensibiliser	
les publics.....	70
<i>Dispositifs de médiation à destination de tous les publics</i>	<i>70</i>
<i>La mise en espace des collections : l'exemple de Troyes et la</i>	
<i>bibliothèque de Clairvaux.....</i>	<i>72</i>
Au-delà de l'objet livre : les données de provenance et le numérique	74
CONCLUSION.....	77
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	81
ANNEXES	95
TABLE DES MATIERES	145
